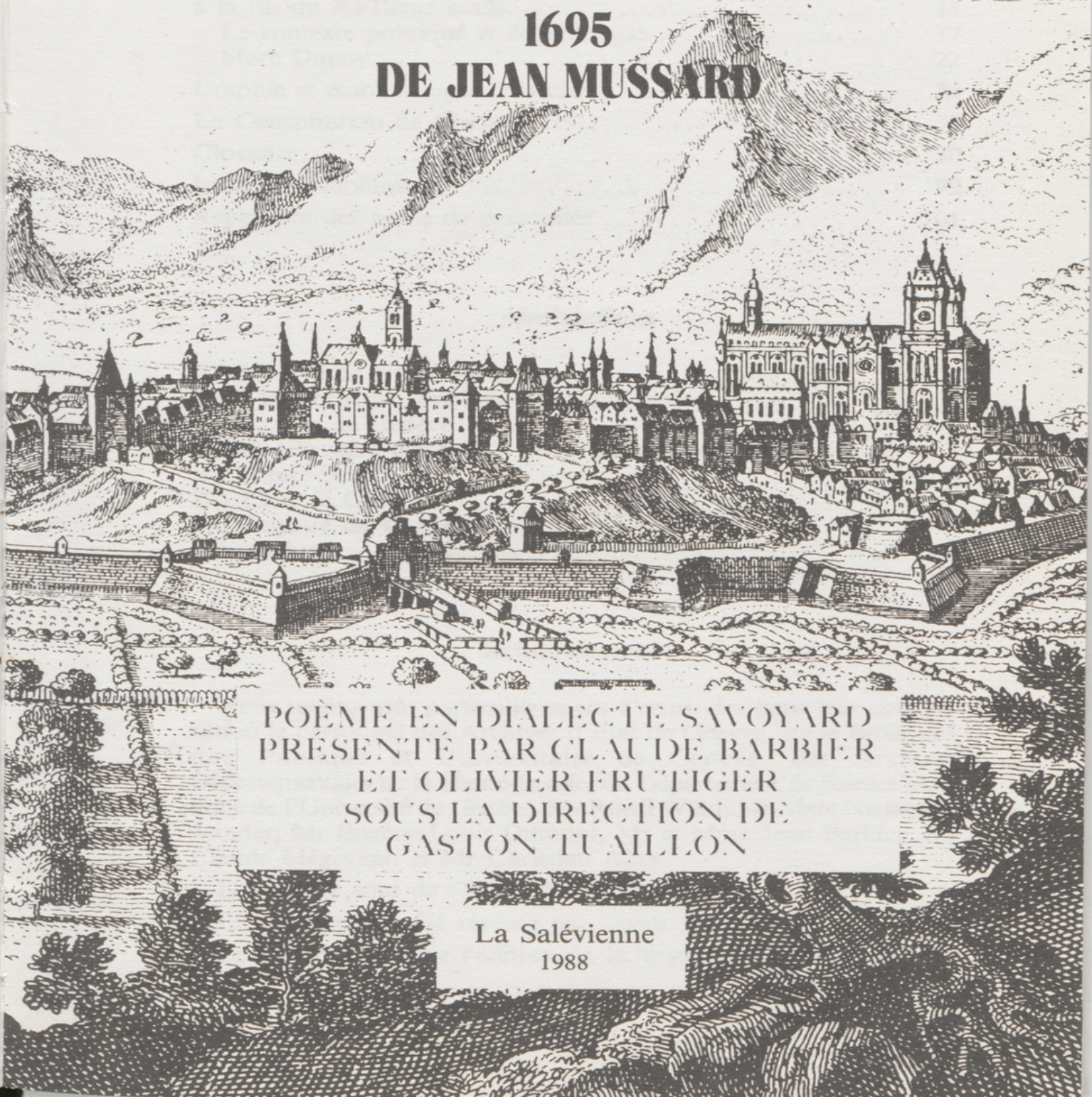


LA CONSPIRATION DE COMPESIÈRES

1695
DE JEAN MUSSARD

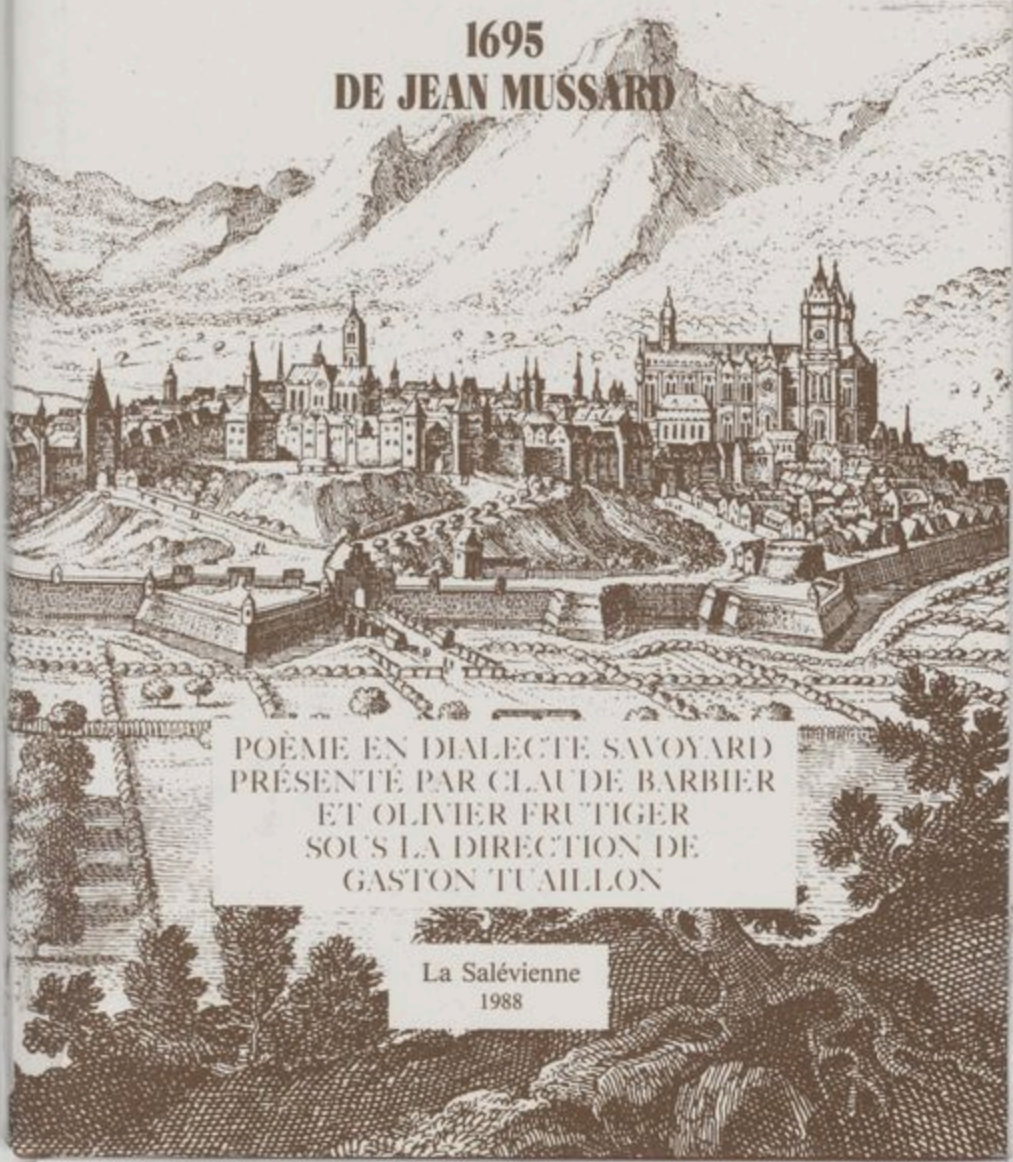


POÈME EN DIALECTE SAVOYARD
PRÉSENTÉ PAR CLAUDE BARBIER
ET OLIVIER FRUTIGER
SOUS LA DIRECTION DE
GASTON TUAILLON

La Salévienne
1988

LA CONSPIRATION DE COMPESIÈRES

1695
DE JEAN MUSSARD



POÈME EN DIALECTE SAVOYARD
PRÉSENTÉ PAR CLAUDE BARBIER
ET OLIVIER FRUTIGER
SOUS LA DIRECTION DE
GASTON TUAILLON

La Salévienne
1988

© by La Salévienne 1988.

Tous droits de reproduction, même partielle, sous quelque forme que ce soit, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

ISBN 2-905922-02-8

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1988.

Abréviations

AEG Archives d'Etat de Genève

BPU Bibliothèque Publique et Universitaire

Ge Canton de Genève

GPSR Glossaire des Patois de la Suisse Romande

HS Haute-Savoie

PG Pays de Gex

RC Registre du Conseil

st Strophes

Remerciements

Nous tenons tout particulièrement à remercier pour leur collaboration le personnel des Archives d'Etat de Genève, de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève, des Archives Départementales de la Haute-Savoie, du Département de Science Politique de l'Université de Genève, Mr Ruedi Wälti, Mr Marc Neuenschwander, Mr Eugène-Louis Dumont, Mr et Mme Jean Barbier, Mr Claude Mégevand et Mr Christian Abry.

Les clichés sont de Donald Stampfli.

La couverture a été réalisée par Ruedi Wälti.

Les dessins, tirés de l'édition de 1870 sont d'Alfred Dumont.

Bibliographie

- ATTINGER Victor, GODET Marcel, TURLER Henri, Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, Neuchâtel, 1930, tome V.
- BLAVIGNAC Jean-Daniel, L'Emprò genevois, Genève 1879, Slatkine reprints, 1979, 398 pages.
- BOURGEOIS Emile, Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, Paris, Ernest Leroux, 1887, 259 pages.
- BURGER André, Cé qu'é lainô, Genève, Droz, 1952, 51 pages.
- CONSTANTIN Aimé, DESORMEAUX J., Dictionnaire savoyard, Annecy 1902, Genève, Slatkine reprints, 1973, 443 pages.
- COVELLE Alfred L., Le livre des Bourgeois de l'ancienne République de Genève, Genève, Jullien, 1897, 557 pages.
- DEVOS Roger, GROSPERRIN Bernard, La Savoie de la Réforme à la Révolution française, Rennes, Ouest-France Université, 1985, 409 pages.
- DUPRAZ J., Le patois de Saxel, Saxel, J. Dupraz, 1975, 221 pages.
- FENOUILLET Félix, Monographie du patois savoyard, Annecy, Librairie Roche, 1902, 278 pages.
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, Bibliographie linguistique de la Suisse Romande, 2 tomes, Neuchâtel, 1912, 717 pages.
- GAUCHAT Louis, JEANJAQUET Jules, TAPPOLET Edouard, (fondé par), Glossaire des patois de la Suisse Romande, Neuchâtel, Attinger.

tome 1 a-arranger, 1924-1933, 640 pages.
tome 2 arras-bziyon, 1934-1954, 909 pages.
tome 3 ça-choix, 1955-1960, 608 pages.
tome 4 chok-czar, 1961-1967, 687 pages.
Et les fascicules D et E, 1973-1984, constituant
le tome 5, en cours de publication.

GUICHONNET Paul (sous la direction de), Histoire de Genève, Toulouse-Lausanne, Privat-Payot, 1974, 385 pages.

HUGUET E., Dictionnaire de la langue française au XVIème siècle, Paris, 1925-1967.

MARTIN P. E. (sous la direction de), Histoire de Genève des origines à 1798, Genève, Jullien, 1951, vol. 1, 564 pages.

PIUZ Anne-Marie, Recherches sur le commerce de Genève au XVIIème siècle, Mémoires et documents, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome 62, 1964, 456 pages.

PLAN Philippe, La Conspiration de Compesières, Genève, Cherbuliez, 1870, 98 pages.

PLAN Philippe, La chanson de Rocati, Mémoires et Documents, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome 19, 1877, p 60-85.

PLAN Pierre-Paul, La chanson de Rocati, rabobinée par Jean Mussard, orfèvre, Genève, Jullien, 1903, 82 pages.

ROTT Edouard, Histoire de la représentation diplomatique de la France, Berne, Staempfli, 1926, tome 9.

SAUTIER Jérôme, MARTIN Louise, MOTTU-WEBER Liliane, GRAND JEAN Michel, HOLTZ Cécile, Genève au temps de la révocation de l'Edit de Nantes, 1680-1705, Mémoires et Documents, Société d'Histoire et d'Archéologie, tome 50, 1985, 500 pages.

- SORDET Louis, Histoire des résidents de France à Genève, Genève, Ch. Gruaz, Grand Mézel, 1854, 196 pages.
- STELLING-MICHAUD Sven, (sous la direction de), Le Livre du Recteur de l'académie de Genève (1559-1858), Genève, Droz, 1972, vol. 3, 578 pages.
- VURPAS Anne-Marie, Moqueries savoyardes, Lyon, La Manufacture, 1986, 222 pages.
- ZAMBRELLA Armand, Les brebis galeuses du Conseil des Deux-Cents de la République de Genève (1680-1728), Mémoire de Licence de la Faculté des Lettres de Genève, 1987.

Avant-propos

par G. Tuaillon

En descendant le col de la Faucille et en traversant le Pays de Gex pour se rendre à Genève, le voyageur a de la peine à comprendre pourquoi une frontière d'Etats divise cette plaine étroite et longue qui s'étend au pied du dernier chaînon du Jura. Plus difficile encore de comprendre pourquoi le Genevois qui va du nord du Mont Salève jusqu'au Lac Léman, ne fait pas partie du même Etat que la ville qui lui a donné son nom. Il semble que la capitale ait perdu son propre pays ou que le pays genevois ait perdu sa capitale. En fait, c'est bien de cela qu'il s'agit : ni la géographie, ni l'économie, qui pour une bonne part en découle, ne peuvent expliquer ce découpage d'un pays, qui est si bien le pays de Genève. La frontière actuelle n'empêche pas une très étroite coopération économique entre ce qui est un canton suisse et ce qui est devenu partie du territoire français. Une frontière au travers de ce pays si bien fait par la nature pour vivre autour de son centre directeur est un contre-sens géographique, économique : c'est un héritage, et même le pire des héritages, celui que transmettent, à travers haines et mépris, les disputes et la guerre.

Comme beaucoup de grandes villes, Genève a eu très tôt le sens de l'organisation démocratique autour de conseils représentant les forces vives de la cité ; elle a eu très tôt besoin de liberté. Si d'autres villes ont obtenu leur affranchissement, par contrat avec les seigneurs féodaux, laïcs ou religieux, Genève a conquis sa liberté, sans

marchander avec les comtes ou ducs de Savoie, qui ont pendant longtemps conservé l'ambition d'exercer des droits de suzeraineté sur la ville. Elle s'est aussi libérée du pouvoir ecclésiastique exercé par l'évêque catholique qui s'est, longtemps encore après son éviction de la cité de Calvin, prévalu du titre traditionnel et vain de Monsieur de Genève. Par la suite, la ville a défendu sa liberté, seule ou avec l'appui de protecteurs divers dont son habile diplomatie savait équilibrer l'influence. Ce dessein politique a toujours été couronné d'un plein succès sur la ville elle même ; il a échoué sur une partie du pays genevois. Depuis 1815, la frontière politique délimite, contre toute logique géographique, l'actif et le passif d'un bilan légué par des siècles d'affrontements, de luttes sournoises ou héroïques.

Faits d'armes et chamailleries ont inspiré une littérature qui s'est le plus souvent exprimée dans la langue même de la ville libre, le patois genevois. Au sommet de cette production littéraire, il faut mettre l'hymne national genevois, la Chanson de L'Escalade qui commence par un vers, à la fois patriotique et religieux, militaire et biblique :

« Cé qu'é lainô le Maître dé batailles »

« Celui qui est là-haut le Maître des batailles ».

Quelques soldats ennemis, des escaladeurs savoyards, avaient pénétré de nuit dans la ville et s'apprêtaient à ouvrir les portes de l'enceinte au gros de l'armée qui attendait pour faire irruption. Les escaladeurs furent faits prisonniers, puis pendus ; la ville était sauvée. Mais l'alerte avait été chaude. Jamais la ville n'avait couru un aussi grand risque. En ce moment de l'histoire, volonté de résister à la menace, reconnaissance au Dieu des batailles,

joie d'avoir vaincu, dérision à l'égard de l'ennemi repoussé, toutes ces sources d'inspiration se sont unies pour produire de nombreuses chansons politiques, dont la plus belle, le Cé qu'é lainô.

Au fil des chamailleries courantes, l'inspiration était plus satirique, plus comique. Une littérature de moqueries à l'adresse des Savoyards et du duc de Savoie, ainsi que du clergé, avait pris naissance dans les années 1530, pendant les derniers moments de la présence du clergé catholique dans la ville. Il nous reste La Chanfon de Complanta et désolafion dé paitré. Les prêtres catholiques, toujours nombreux dans les paroisses de la ville pressentent qu'un changement s'annonce et qu'ils ne pourront plus continuer à percevoir leurs revenus ecclésiastiques et mener une vie d'inutilité et de paresse, en donnant de mauvais exemples à leur ouailles genevoises qui, tout normalement, ne veulent plus d'eux. C'est le premier texte politique et satirique en patois genevois.

D'autres ont suivi. Les plus nombreux sont ceux que vient de publier, sous le titre de Moqueries savoyardes, Anne-Marie Vurpas (Lyon, Manufacture, 1986). Ils n'ont pas été écrits à Genève, mais à Lyon, non pas en bon patois genevois, mais en un patois mixte où l'on retrouve de nombreuses caractéristiques du patois genevois. Tout laisse penser que l'auteur est un Genevois récemment installé à Lyon, pour y exercer le métier d'imprimeur. La cible des satires est toujours le duc de Savoie.

Il y eut des réponses : la plus désinvolte et la plus intéressante est le texte qui s'intitule La Moquerie Savoyarde. Il s'agit d'un vieux conte italien de Poggio ; nous en avons une version plus moralisante dans un sermon de Saint Bernardin de Sienne. On sait que Malherbe l'apprit à Racan qui la transmet à la Fontaine qui en a fait une fable. Entre l'Italie et Paris, l'histoire fut versifiée en patois savoyard et publiée à Chambéry, en 1603. Ce texte a été longtemps récité par des conteurs

publics, dans les foires et marchés de la région d'Annecy, c'est- à-dire dans la Savoie proche de Genève. Nous en avons le témoignage par Constantin, l'érudit annécien du siècle dernier, qui l'a entendu lui-même, dans son enfance, autour de 1840. La morale de la fable était :

« Quand lo moqu aran moqua
Et lo moqua seront moqua
Lo moqua seren en goguete
Et lo moqu seren en moquette ».
« Quand les moqueurs auront dit leurs
moqueries
Et que les moqués les auront subies,
Les moqués connaîtront à leur tour la joie
Et les moqueurs seront objets de moquerie ».

Pauvre consolation que cette sagesse ou cette résignation ! Mais à sa façon, elle montre ce que pouvaient être ces échanges de moqueries en patois, par-dessus la ligne d'une frontière politique qui se durcissait au beau milieu d'un pays fait pour une organisation unitaire, dans plus de sérénité.

Le texte que publient ici Claude Barbier et Olivier Frutiger fait partie de cette guerre patoise entre Genève et le pays savoyard et catholique qui l'entoure, entre la capitale et son pays perdu. La scène est censée se dérouler en 1695 ; les événements dont on parle constituent l'actualité de cette année ou des années immédiatement antérieures. Genève traversait de graves difficultés : Louis XIV, le protecteur de la ville, était agacé par la politique humanitaire des Genevois qui accordaient le droit d'asile à de nombreux protestants français contraints à l'exil par l'ordonnance de Fontainebleau. Le résident français à

Genève avait ses exigences. L'armée française, qui occupait la Savoie, n'était pas éloignée. Des blocus établis sur certaines denrées avaient inquiété une ville surpeuplée de réfugiés. C'est dans cette conjoncture politique très compliquée — et qu'expliquent fort bien les deux jeunes auteurs dans leur Introduction — qu'un Genevois, orfèvre de son métier, Jean Mussard, prit le parti de se moquer de quelques ennemis, sans doute les moins redoutables. L'une des cibles est un Genevois, traître à sa patrie, rénégat, agent français et de plus, gravement malhonnête. Le gros des moqueries s'adresse aux curés des paroisses catholiques du Pays de Gex et du nord de la Savoie. Le rénégat les convoque à une assemblée du clergé à Compesières, petit village tout proche de la ville, intégré aujourd'hui dans le canton de Genève, mais qui était alors sous le pouvoir du duc de Savoie et de plus sous le contrôle des armées de Louis XIV.

Le texte a dû être récité dans des groupes d'amis, à Genève. Récité, ou plutôt chanté sur l'air du Cé qu'é lainô, car les strophes des deux textes ont la même structure et peuvent donc être chantées sur la même mélodie. Il ne fut pas publié, à l'époque de sa composition : il aurait sans doute fortement mécontenté des alliés de Genève et la situation ne permettait pas la maladresse diplomatique.

La grossièreté de la charge contre les curés et la sottise de leur discours continuent, en l'aggravant, la satire de la Chanfon de la complanta et désolafion dé paitré. Dans la Guerre des Curés, l'un des titres de ce texte, le plus ancien, semble-t-il, les prêtres ne se plaignent pas ; ils imaginent de stupides stratégies pour conquérir la ville, puis organisent la distribution des biens ecclésiastiques reconquis. L'auteur de la satire hésite peu dans le choix des armes : le grotesque est sa droite balle. Il cherche aussi son inspiration dans les chansons de menteries, genre littéraire qui ne consiste pas à dire des mensonges, mais à inventer des situations impossibles, toutes plus burlesques

les unes que les autres. Les mille et une façons inventées par les curés pour venir à Compesières, soit par terre, soit par eau, soit même par la voie des airs (en 1695, c'était un peu un voyage dans la lune) constituent un bel échantillon d'inventions pour une chanson de menteries.

Tous ces développements s'insèrent dans l'actualité de 1695 ou de quelques années précédentes. Il a fallu beaucoup de patience, de recherches et de réflexions, aux deux jeunes auteurs, pour pouvoir risquer une traduction claire de ce texte à la fois burlesque et fantaisiste, mais issu d'histoires quotidiennes bien précises et bien réelles. Il ne fait pas de doute que l'explication qu'ils donnent du texte de 1695 permettra, à un plus grand nombre de lecteurs, de comprendre un moment de l'histoire de Genève et la place qu'y ont tenue les railleries rédigées en patois à l'adresse des voisins : cette littérature a brillé, à Genève, de mille feux.

Le voyageur pourra comprendre un peu mieux le contre-sens géographique d'une frontière qui sépare Genève et Saint-Julien-en-Genevois : cette frontière a des bases historiques solidement étayées par des traditions locales.

G. TUAILLON

Introduction

Présentation de l'œuvre

L'Entreprise des curés contre Genève, plus connue sous le titre de La Conspiration de Compesières s'insère dans une série de textes en dialecte savoyard, langue parlée alors à Genève, écrits aux XVIème et XVIIème siècles par des Genevois et dirigés contre la Savoie. Les plus célèbres sont les Chansons de l'Escalade. La Conspiration de Compesières, qui vise plus particulièrement le clergé savoyard et gessien, est une des œuvres les plus longues qui nous soient parvenues. Comme le Cé qu'é lainô, la plus célèbre chanson de l'Escalade, ce texte est formé de strophes de quatre décasyllabes. Après les 181 strophes distribuées en trois parties, marquées par deux pauses, le texte se termine par une sorte de développement burlesque sur l'auteur, qui comporte seize heptasyllabes. ¹ Le tout forme un ensemble de 740 vers.

Il existe deux exemplaires manuscrits de La Conspiration de Compesières. Le premier est conservé à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève (BPU). Nous l'appellerons le « manuscrit- BPU » pour plus de clarté, puisqu'il n'a pas de titre. Ce texte est joint à la Chanson de Rocati, publiée par Pierre-Paul Plan (1870-1951) ². Cette dernière chanson porte la date de 1735 en marge d'une strophe. Les deux textes sont écrits de la même main. Philippe Plan (1827-1885), conservateur à la BPU a édité la Conspiration de Compesières en 1870 à partir du manuscrit-BPU. ³ Nous allons effectuer cette étude d'après

ce seul manuscrit. Le second manuscrit existant, propriété de la famille Rilliet ⁴, a pour titre Les nourmes de Jean Mussard, orfèvre, et contient deux textes intitulés l'un la Chanson de Rocati, et l'autre L'entreprise des curés contre Genève, autre appellation de La Conspiration de Compesières. Philippe Plan donna ce dernier titre à l'œuvre qu'il publia en 1870, n'ayant pas eu connaissance de l'existence du manuscrit-Rilliet. Cette édition contient une introduction sommaire sur le contexte dans lequel avait été rédigé ce poème. Figure ensuite le corps du texte, comportant de nombreuses fautes de transcription et aucune annotation. Plan ne fournit aucune traduction, estimant que le dialecte est suffisamment compréhensible à Genève à la fin du XIX^{ème} siècle. Son fils, Pierre-Paul Plan eut connaissance du manuscrit-Rilliet mais n'apporta aucun remaniement à l'édition de son père. L'existence de cette œuvre nous ayant été révélée sous le titre que lui donna Philippe Plan, nous lui laisserons l'appellation de Conspiration de Compesières.

La verve, l'humour, le burlesque qui se dégagent de ce texte, malheureusement trop méconnu, nous ont incités à le rééditer. Il illustre bien un genre littéraire très en vogue au XVII^{ème} siècle, fondé sur la moquerie en dialecte, dont l'ouvrage d'Anne-Marie Vurpas ⁵ nous fournit d'autres exemples.

La Conspiration de Compesières décrit un projet d'invasion contre Genève fomenté par les curés des villages circonvoisins, à la fin du mois d'octobre 1695. Ces prêtres sont placés dans des situations souvent grotesques, afin d'accroître le ridicule de leurs prétentions sur la ville de Genève, qu'ils espéraient bien ramener dans le giron catholique. C'est pourtant à partir d'événements historiques véridiques, comme l'affaire de la chapelle du résident de France à Genève, le blocus économique, les

exactions de Dupuy, que l'auteur bâtit sa trame. Pourtant tout porte à croire que cette assemblée n'a jamais eu lieu.

Ce texte satirique est divisé en trois parties. Chacune d'elle correspond aux trois étapes de cette journée d'octobre 1695, où les curés se retrouvent à Compesières. Dans la première partie, l'auteur décrit le voyage et les moyens de transport, assez cocasses, utilisés par ces prêtres. La seconde partie est consacrée à la discussion des moyens à mettre en œuvre pour nuire aux Genevois de la manière la plus efficace. La chanson s'achève sur l'affrontement de ces curés cupides préoccupés par les seuls bénéfices qu'ils pourront retirer du rétablissement du culte catholique à Genève.

Le manuscrit-BPU et le manuscrit-Rilliet constituent des copies tardives du XVIII^{ème} siècle, certainement de 1735, d'un texte original vraisemblablement perdu. Pour ce qui est du manuscrit-BPU, le seul consultable, le copiste du XVIII^{ème} siècle a commis des erreurs dans la transcription du texte, en omettant les tildes qui annonçaient les abréviations par contraction. Par exemple, lan, san (st 2), angran (st 36), sanpagnua (st 99), sont écrits à tort la, sa, agra, sapagnua. De plus, si Jean Mussard est bien l'auteur de cette œuvre, il ne peut en aucun cas l'avoir rédigée aussi tardivement dans le XVIII^{ème} siècle. Le seul Jean Mussard orfèvre que nous ayons retrouvé entre 1695 et 1735, décède en 1703.

Nos recherches sur le contexte économique, politique, la précision de la description des événements que traversait Genève à la fin du XVII^{ème} siècle, nous interdisent de penser que La Conspiration de Compesières ait été écrite après la période évoquée. Certains personnages cités dans le texte sont d'authentiques Genevois, tels Jean Deluc (Jan Delu, st 67), Marguerite ou Catherine Quinelle (La Quinella, st 164), les frères Collavin (Colavin, st 82), ou même Marc Dupuy (Dupoi, st 26-53-96-131), tous contemporains de Jean Mussard.

Quand fut rédigé le texte original ? Peu de renseignements précis nous éclairent. Nous pensons que cette œuvre a été composée entre la fin d'octobre 1695 et le début du carême 1696. L'auteur emploie le passé pour ce que nous croyons être l'hiver 1695-1696 lorsqu'il mentionne, dans la strophe 163, « le plus gros du temps ». Mais surtout ce poème est écrit alors que la Savoie est occupée par les troupes françaises (1690-1696). Mussard parle des tailles que le roi lèvera sur le duché (st 101). Le traité de Pignerol ne rendra au duc de Savoie ses Etats qu'en mai 1696. Tout porte à croire que cette œuvre fut rédigée avant cette dernière date.

Ce texte fut-il destiné à être chanté ? L'identité rythmique avec la chanson du Cé qu'é lainô ne laisse aucun doute. En effet, chaque strophe de La Conspiration de Compesières est composée de quatre décasyllabes dont les deux premiers ont une rime féminine, c'est-à-dire qu'ils se terminent par une voyelle inaccentuée après la dixième syllabe qui, elle, est tonique. ⁶ La versification suit les règles de la versification française ; mais si en français, la voyelle inaccentuée finale ne peut être qu'un « e muet », en savoyard, le timbre vocalique final peut être : a, é, i, o, ou, an. Comme le « e muet », ces voyelles inaccentuées sont chantées et la méthode leur affecte une note de musique. La mélodie du Cé qu'é lainô peut se transposer exactement aux strophes de la Conspiration de Compesières et nous pensons, non seulement qu'elle a dû l'être, mais que le texte que nous présentons a été écrit pour cette mélodie.

La rédaction de cette œuvre, sans doute à la fin de 1695 ou au début de 1696, n'a vraisemblablement jamais été suivie d'une quelconque diffusion publique : la censure sévissait à Genève à cette époque. Les autorités de la ville veillaient à ne pas envenimer les relations déjà passablement tendues avec ses voisins. Le caractère burlesque et politiquement dangereux de l'œuvre de

Mussard l'a contraint à ne pas diffuser sa chanson. Il est possible que la diffusion ait été limitée à un cercle d'amis.

L'auteur, Jean Mussard

Cette chanson est attribuée à Jean Mussard, par le titre du manuscrit que possède la famille Rilliet, Les Nourmes de Jean Mussard, orfèvre. C'est la seule indication lapidaire qui nous permette d'attribuer la chanson à ce personnage. Mais rien ne prouve réellement que Mussard fut l'auteur de cette chanson.

Il est probable que les copistes du XVIIIème siècle aient rajouté le nom de Mussard sur leurs copies, à partir de souvenirs. Diverses sources, principalement l'état civil de Genève et les minutes notariales pour la période 1620-1760, nous ont permis de retrouver quelques informations sur cet auteur présumé. Un seul Jean Mussard, orfèvre a vécu les « événements » de 1695. Celui-ci est issu d'une famille genevoise originaire de Dreux, dans l'Orléanais, dont le premier représentant à Genève, Symon Mussard, se réfugie dans cette ville pour des motifs religieux. Il exerce le métier d'orfèvre. Il est reçu bourgeois le 29 juin 1579.⁷ Cette famille fournit de nombreux membres du Conseil des Deux-Cents, l'organe législatif de Genève. Plusieurs peintres, dessinateurs, orfèvres étaient de cette famille.⁸

Jean Mussard naquit le 9 avril 1644, à Genève, de Jacques Mussard, citoyen et orfèvre, et de Sara Andrion. Il travaille « hors de la maison » pendant trois ans pour effectuer son apprentissage. A son retour, il exerce en qualité de maître-marchand orfèvre, rue des Orfèvres, aujourd'hui rue de la Croix d'Or. Il s'associe avec son père de 1673⁹ à 1677, puis avec son frère jusqu'en 1681. Les deux frères s'opposent en 1685, au sujet du recouvrement de leurs créances.¹⁰ Vers 1672, il épouse Lydie Naville,

issue d'une vieille famille patricienne, et se retrouve ainsi allié à toute l'oligarchie genevoise. Ils eurent cinq enfants, Isaac (1673-1738) qui deviendra orfèvre, Jacques (1676-1754), orfèvre également, Gabrielle (1678-1761), qui épousera un épicier, Jean (1681-1760), qui sera peintre et Jacob (1684-1685).

Si Mussard est bien l'auteur de *La Conspiration de Compesières*, il écrivit cette œuvre dans la cinquantaine. Les personnes citées dans ce texte lui sont contemporaines.

Nous savons par ailleurs que Jean Mussard était propriétaire de plusieurs terres situées ou enclavées en Savoie à l'époque : à Carouge, à Pinchat. Il fut sans doute directement concerné par les mesures prises par le jugement de Ternier, Marc Dupuy, empêchant les Genevois de faire leurs récoltes sur leurs propres propriétés. Dans le poème, Dupuy est l'instigateur de la conspiration des prêtres contre Genève. Il est possible que ce texte soit une satire dirigée contre lui, par l'une de ses victimes. Jean Mussard était très probablement l'une d'entre elles.

Nous ne savons rien de plus sur Jean Mussard, si ce n'est qu'il mourut le 10 mai 1703, « d'une tumeur sésireuse au côté gauche au bas des fausses côtes ». ¹¹

La Savoie, Genève et la France à la fin du XVII^{ème} siècle.

Le contexte politique et économique.

Les frontières de Genève étaient, en cette fin du XVII^{ème} siècle, loin de présenter leur contour actuel. Genève ressemblait à un puzzle dont les pièces étaient éparpillées anarchiquement en Savoie et dans le pays de Gex. Deux juridictions se partageaient la souveraineté de la « mosaïque genevoise » : la ville de Genève, et les

successeurs des seigneurs ecclésiastiques de Saint-Victor et Chapitre. (cf carte)

Genève se trouvait à la fin du XVII^{ème} siècle entourée par deux puissants voisins. D'une part le duché de Savoie, dont les prétentions de son souverain sur Genève avaient toujours été claires. L'épisode de l'Escalade, le 12 décembre 1602, durant lequel les partisans de Charles-Emmanuel lancèrent un assaut infructueux pour s'emparer de Genève, est là pour nous le rappeler. Les mesquineries entre les agents du duc de Savoie et les Genevois ne cessèrent pas. Ces agents, sans doute sous-payés, « se procurent eux-mêmes les ordres qui leur sont donnés pour autoriser leurs moleses », ¹² et améliorer leurs appointements.

D'autre part la France, puissance dominante en Europe, qui acquiert définitivement le Pays de Gex en 1601 au traité de Lyon, contrecarrait les initiatives du duc de Savoie sur Genève. Les relations entre la France et Genève sont régies par le traité de Soleure de 1579, qui ne tend en lui-même qu'à procurer à Berne et à Soleure, les protectrices de Genève, l'assistance pécuniaire du roi de France pour le maintien de l'indépendance genevoise. ¹³ Genève se trouve donc sous la tutelle de la France et des Cantons suisses.

Un changement dans la politique de la France à l'égard de sa minorité protestante modifia les rapports entre ce pays et la cité de Calvin. Dès 1661, année où Jean d'Arenthon d'Alex devient évêque d'Annecy, Louis XIV s'en prend aux protestants du Pays de Gex, qui n'ont d'autre alternative que de se réfugier à Genève. La généralisation des persécutions contre les protestants en France entraîne un afflux massif de réfugiés à Genève. Dès avant la révocation de l'édit de Nantes (1685), la ville accueille de nombreux réfugiés. Le Pays de Gex, qui dépendait alors pour le spirituel de l'évêque d'Annecy, allait servir de

« champ d'expérimentation » ¹⁴ pour la destruction du protestantisme.

Une humiliation supplémentaire que subit Genève en cette fin du XVII^{ème} siècle, fut l'installation autoritaire dans ses murs d'un diplomate français, le résident de France.

Il est fait allusion dans la Conspiration de Compesières à un résident (st 54). Il s'agit en fait du résident de France à Genève, mandataire du roi dans cette ville, chargé de représenter les intérêts du royaume. Jusqu'en 1679, la France n'avait eu à Genève qu'un agent sans caractère officiel. Un Genevois faisait parvenir les dépêches de Versailles à Genève, et envoyait celles de la ville en France. En mai 1679, à la suite de la mort du pasteur chargé de cet emploi, Louis XIV décide de nommer à cette fonction un Français, lequel aurait le titre de résident. ¹⁵ Il s'agissait là d'une manœuvre efficace pour contrôler les agissements des Genevois à l'égard des réfugiés français qui fuyaient les persécutions anti-protestantes de Louis XIV. L'installation de ce représentant était aussi un moyen habile pour rétablir à Genève la religion romaine par le biais du droit de chapelle reconnu aux diplomates étrangers. ¹⁶

Le résident cité dans la chanson est Charles-François de la Bonde, seigneur d'Iberville, qui arrive à Genève le 10 novembre 1688. ¹⁷ Celui-ci se montre dans dans un premier temps bien disposé envers Genève, notamment en permettant aux Genevois de faire passer du blé, provenant d'Afrique du Nord et d'Italie, par la France c'est-à-dire par Gex. Mais les difficultés surviennent assez rapidement. Guillaume III, devenu roi d'Angleterre en février 1689, annonce son intention au mois de mai de la même année d'envoyer à Genève un résident. D'Iberville montre son mécontentement et promet de quitter les lieux immédiatement sans prendre congé, si un résident anglais

arrivait à Genève. Le roi d'Angleterre, comprenant la situation de Genève, abandonne son projet.

Le plus grave survint en août 1695 au sujet de la chapelle du résident. D'Iberville voulait agrandir son lieu de culte privé pour le rendre plus commode, « et se garantir de la souffrance où il se trouve lorsqu'elle est remplie de monde, tant par la chaleur que la mauvaise odeur que les paysans et manouvriers y apportent. » ¹⁸ Le Conseil, ¹⁹ déclare s'« opposer fortement et estre ferme là dessus, (...) s'agissant de la seureté de nostre ville qui seroit toujours exposée pendant qu'il se feroit des assemblées nombreuses de gens de contraire religion, la plus part Savoyards et que nous regardons originairement pour nos ennemis. » ²⁰ C'est ainsi que des gardes placés par les autorités genevoises empêchaient « les paysans et autres petites gens d'aller à la messe dans cet hostel (et) interdisaient le passage à toutes sortes de personnes (...). » L'intention du Conseil était « d'arrester tous les paysans, ouvriers, ouvrières, gardes de sel et autres gens de basse condition, mais de laisser passer librement toutes les personnes de condition, officiers ecclésiastiques et gens distingués sans leur rien dire mesme. » ²¹

Le Conseil formule au résident différentes propositions pour rendre sa chapelle plus commode et plus aérée, sans en augmenter la capacité. Après avoir envisagé l'élévation d'un étage de son logement afin qu'on puisse y dire la messe, d'Iberville repousse toute conciliation, et déclare que sa maison et sa chapelle ne dépendent que du roi, et que le Conseil n'a rien à y voir.

Les relations alors mauvaises sont envenimées au début du mois de septembre 1695 par les feux de joie que certains Genevois font brûler dans différents quartiers de la ville, malgré la défense qui en avait été faite, pour fêter la prise de Namur par Guillaume III. ²² Sur les conseils de

d'Iberville est décrété un blocus économique, le 11 octobre 1695, sur les fourrages, le bois et le charbon.

Le 19 novembre 1695, après que Genève se fut garantie l'aide de ses alliés de Berne et de Zurich, ²³ d'Iberville, qui venait ainsi d'être blâmé, fait connaître aux Genevois que le roi de France renonçait à l'agrandissement de la chapelle, pourvu que l'on n'entravât plus l'entrée de celle-ci et que l'on retrouvât de meilleures dispositions à l'égard du souverain. Le Conseil écrit alors à Louis XIV une lettre d'explications et d'excuses. Celle-ci revient deux semaines plus tard, non décachetée, le roi refusant de l'ouvrir tant qu'il ne lui sera pas donné, par un acte solennel, la satisfaction demandée. On décide alors d'envoyer auprès du roi une députation ²⁴ chargée de présenter au roi la déférence des Genevois à l'égard du souverain. Elle part de Genève le 7 mars 1696, arrive à Paris le 23, et est reçue à Versailles le 7 avril. ²⁵ De retour à Genève, le 24 du même mois, les émissaires lisent le lendemain au Conseil une lettre du roi dans laquelle ce dernier se déclarait très content de ce qui lui avait été dit. Les vexations cessent aussitôt, et il n'est plus question de la chapelle.

Dès lors les rapports entre d'Iberville et Genève se normalisent, jusqu'à son départ pour Mayence, en 1698.

Si les relations entre la France et Genève ne furent pas des meilleures, celles entre la Savoie et la France se détériorèrent rapidement après 1685. Il a fallu attendre le 31 janvier 1686, pour qu'un édit interdise le protestantisme dans les Etats de Savoie ; mais les protestants, la plupart réfugiés français, continuaient à bénéficier de la protection tacite du Duc et de la complicité hospitalière des Savoyards.

De nombreux protestants qui tentaient d'échapper à la répression en France, passaient par la Savoie. Louis XIV, exige de Victor-Amédée II que les fugitifs soient arrêtés et livrés aux autorités françaises, ce que refuse le duc de

Savoie. Ce dernier ne cède qu'après plusieurs injonctions. Victor-Amédée II qui supportait de plus en plus mal le quasi protectorat que lui imposait la France, entra secrètement en contact avec les ennemis de Louis XIV, coalisés dans la Ligue d'Augsbourg formée en juillet 1686. Cette Ligue comprenait la plupart des grandes puissances européennes, et voulait limiter l'influence de la France en Europe. Après le retour en 1689 dans les vallées du Piémont des Vaudois - membres d'une secte religieuse rattachée au protestantisme et réfugiés depuis 1686 dans les cantons protestants suisses - le roi de France s'exaspère de l'attitude laxiste de Victor-Amédée II à l'égard du libre-passage des protestants sur ses terres. Ainsi la Savoie est de nouveau occupée par les troupes françaises en 1690. C'est en mai 1696, par le traité de Pignerol, que le duc de Savoie recouvra ses possessions. La Conspiration de Compesières a été écrite pendant ces années troubles.

Avec l'occupation de la Savoie par les troupes françaises en 1690 jusqu'en 1696, Genève se trouvait entourée de tous côtés, à l'exception de sa « façade lacustre », en direction du Pays de Vaud. L'arrière pays savoyard et gessien, véritable jardin de Genève, se trouvait sous l'emprise française. Il était alors plus facile pour la France d'établir un blocus contre Genève. En effet, la France causait de nombreuses difficultés aux Genevois, notamment à propos du sel qu'ils consommaient, ²⁶ ou du blé qu'ils récoltaient sur leurs propriétés enclavées dans le Pays de Gex. Le clergé gessien n'était pas non plus en reste pour exiger des dîmes sur les récoltes des Genevois.

Le commerce fut interrompu entre le Pays de Gex et Genève au début d'octobre 1685 et rétabli le 10 novembre 1685, à la suite de la retraite massive des Gessiens protestants à Genève. Il s'agissait là d'une mesure de rétorsion contre la ville qui accueillait les protestants. Cette interdiction fut levée assez rapidement, puisqu'elle

gênait principalement les sujets du roi de France, car ceux-ci ne trouvaient plus de débouchés à leurs productions dans cette ville. De plus les Savoyards en profitaient pour augmenter leurs ventes à Genève.

Louis XIV tenta en 1690 d'imposer un nouveau blocus, qui ne fut guère plus efficace, puisque Genève se faisait ravitailler par ses alliés confédérés par la voie du lac. Cependant, la situation de Genève se dégrada au printemps 1693, après l'interdiction de commercer avec la Franche-Comté et l'Alsace, l'Allemagne et l'Autriche. La crise commerciale ajoutée à la cherté des blés rendirent la situation économique très difficile à Genève. L'exode de réfugiés fit gonfler la population genevoise, qui passa d'environ 13000 habitants à la fin du XVIème siècle à 16111 personnes, selon un recensement effectué en 1693,²⁷ dont près de 3000 réfugiés. Genève, sous la pression de la France, mais aussi à cause de la disette, fut contrainte d'expulser un grand nombre de ces réfugiés vers les cantons alémaniques. Cette crise de subsistances entraîna de sérieuses difficultés économiques pour la ville. Ainsi en 1698, sur 16934 habitants, y compris les réfugiés, 7000 n'avaient aucune provision ni en blé ni en farine, et demandaient du pain.²⁸ Cette arrivée massive de population favorisa la baisse du prix de la main d'œuvre, et renforça le chômage. Les plus touchés étaient les artisans travaillant sur l'or, doreurs, orfèvres, tireurs d'or, etc. Les difficultés favorisèrent l'émergence de manifestations et de pétitions xénophobes. Ainsi le 28 octobre 1696,²⁹ une pétition fut signée par 215 marchands bourgeois de Genève s'opposant en particulier aux réfugiés qui tenaient boutique dans cette ville, et qui alourdissaient les conditions déjà difficiles dans lesquelles ils exerçaient leur commerce.

En 1695 la tension fut très forte entre les Genevois et la France. Le résident de France, accusait les Genevois de soutenir les ennemis de la France, à la suite de la victoire

des Anglais à Namur sur les troupes françaises. ³⁰ En représailles, et prétextant la disette de fourrage et la pénurie de bois, la France interdit l'exportation du bois, du charbon et des fourrages, articles indispensables, sans entraver pour autant « la sortie de toutes les denrées (que les Genevois) tirent de la Savoie et du Pays de Gex, comme volaille, fromage, lait, veaux, pourceaux, etc. (...) Mais comme (...) les sujets du Roy en souffriroient, parce que n'y ayant aucun endroit où ils puissent débiter ces denrées, ils ne sçauroient plus dequoy faire l'argent pour le payement de la taille et de la gabelle. » ³¹

Sans charbon, plusieurs corps de métiers employant des centaines de personnes étaient entravés : les serruriers, les maréchaux, les horlogers, mais aussi les orfèvres, qui concurrençaient directement les Lyonnais. Ce blocus pénalisa surtout la Savoie, la Bresse et la Bourgogne, fournisseurs traditionnels de Genève, au plus grand profit des Bernois qui trouvaient ainsi des débouchés à leurs produits.

Marc Dupuy

Durant cette période trouble, quelques opportunistes tentèrent de tirer leur épingle du jeu. Le plus fameux fut sans doute Marc Dupuy, cité à maintes reprises dans la chanson. (Dupoi, st 26-53-96-131) Né le 9 février 1654 à Genève, il appartenait à une famille honorable de Genève. Son grand-père, syndic, dirigea la ville, son père fut lui-même membre du Petit Conseil. Marc Dupuy fréquente l'Académie de Genève en 1669 ³², et devient avocat. Il épouse le 24 janvier 1683 Anne Fatio, fille de Jean-Baptiste Fatio, seigneur de Duillier, personnage influent de la vie politique genevoise. Dupuy appartient à ces familles genevoises dont le pouvoir vacille à la fin du XVIIème siècle. Il occupe successivement les charges d'auditeur, et de sautier, ³³ fonctions peu importantes, qui ne correspondaient pas à son rang social. « Véritable aventurier » ³⁴ et opportuniste, il joue la carte française, pensant que Genève tombera dans l'escarcelle de la France. Il abjure secrètement la religion protestante à Paris. ³⁵ Il demande en avril 1691 à être relevé de ses fonctions officielles. Il se retire en juin sur ses terres, à Veyrier, en territoire savoyard, sous occupation française et se place sous la protection de d'Iberville.

Il est déchu de la bourgeoisie de Genève et interdit de séjour sur les terres genevoises le 8 octobre 1692. ³⁶ Il entre alors officiellement au service de la France. Il est nommé commis-responsable de la sortie des blés savoyards destinés à Genève. ³⁷ Il devient juge-mage de Ternier en 1695. ³⁸ Il obtient grâce à d'Iberville une pension en récompense de ses qualités d'espion. ³⁹ Les Français

trouvent en lui un fonctionnaire zélé pour appliquer leurs directives, et entraver des échanges commerciaux qui subsistaient malgré les vicissitudes politiques de l'époque.

De 1693 à 1696, il persécute les Genevois pour des motifs économiques et religieux. Il empêche la rentrée à Genève des blés récoltés dans les territoires genevois de Saint-Victor et Chapitre enclavés en Savoie. « Il arrête les gens, s'empare du bétail dans les fermes et sur les routes : il saisit partout les denrées. » ⁴⁰ Il prend une ordonnance le 8 octobre 1695, ⁴¹ « portant deffenses aux habitants des dits bailliages [de Ternier et de Gaillard] de transporter hors des Estats aucun bois, braise ny charbon ⁴² et de venir en cette ville les jours de feste et de dimanche et autres jours de la semaine pour se lö(u)er à la journée. » ⁴³

Dans le domaine religieux, il cherche à rétablir la religion catholique sur les terres de Saint-Victor et Chapitre. ⁴⁴ Il interdit aux petites gens d'acheter du blé, pour les contraindre d'abjurer, ⁴⁵ il persécute les réfugiés français. Dupuy trouvait dans le clergé de fidèles alliés. Ainsi le curé de Compesières se rend à Landecy, village dépendant de Saint-Victor, pour « faire deffenses à ceux du dit village de travailler les jours de feste ». ⁴⁶

En novembre 1695, il est poursuivi pour concussion, à la suite de la vente d'une paire de bœufs qu'il avait saisie et vendue à son profit. Il s'en tire avec une simple amende. ⁴⁷

La délégation genevoise qui se rend à Versailles en avril 1696, demande en vain sa destitution. D'après les émissaires Genevois, Dupuy dessert les intérêts de la France par ses malversations et ne cherche en fait qu'à augmenter les droits du duc de Savoie sur Genève. ⁴⁸

En septembre 1696, Dupuy se plaint de l'enlèvement de ses quatre enfants par sa femme, son beau-père et des conseillers de la ville, ⁴⁹ ces derniers voyant dans cet acte un moyen de le contraindre à plus de diplomatie envers les Genevois.

Après le départ des troupes françaises en 1696, Dupuy est démis de ses fonctions par les autorités piémontaises à la fin septembre 1696. Il est arrêté à Veyrier en octobre, et de nouveau jugé pour malversations et sans doute pour « collaboration » avec la France par le Sénat de Chambéry. ⁵⁰ Sa santé trop fragile lui épargne les galères, mais il doit payer 6000 livres d'amende, ce qu'il ne peut faire. Il est privé à vie de toute fonction officielle en Savoie. Ses biens sont mis en vente en 1697 pour payer l'amende. Il n'effectue qu'un court séjour en prison, puisqu'il en sort en mai de la même année. Il trouve refuge à Carouge, chez son ami et protecteur l'avocat Rambert, qui lui prête de l'argent. Dupuy s'enfuit à Coppet, dans le Pays de Vaud, dans le but de revenir à la religion réformée, et de faire la paix avec sa famille. ⁵¹ Il abjure le catholicisme le 13 juin 1697. ⁵²

Les frasques du personnage n'en sont pas pour autant terminées. Son opportunisme et son manque de scrupules lui permettent de s'adapter rapidement. Il offre ses services au roi de Prusse, Frédéric 1er, et devient en 1702, dans le plus grand secret, son agent de renseignements. Ce souverain lui confère les pleins pouvoirs pour travailler en coulisse au succès des prétentions prussiennes sur la principauté de Neuchâtel. ⁵³ Dupuy intrigue pour convaincre les Cantons Suisses et l'Autriche de rejoindre le camp prussien. En août 1704, sa correspondance avec Frédéric 1er est interceptée par les Français. ⁵⁴ Les ambitions du roi de Prusse sont révélées, et Dupuy est

découvert. Le roi le disgracie, mais l'homme reste dangereux car ses révélations pourraient discréditer le roi. Dupuy reçoit une pension pour services rendus à la Prusse, et réintègre sa charge d'avocat en Suisse. Nous ne savons pas ce qu'il advint de ce personnage. Il est plausible qu'il se soit retiré à Berlin et qu'il y mourut. 55



Graphie et établissement du texte

La graphie du texte, et donc la prononciation de certains mots contenus dans la chanson posent des problèmes. Nous avons procédé à quelques corrections lorsque la graphie prêtait à confusion.

Nous avons séparé les mots rattachés selon l'usage de l'époque et adopté une coupure plus conforme aux règles orthographiques actuelles, et donc aux habitudes des lecteurs d'aujourd'hui.

Les lettres j et v, comme dans les mots broüj et vron, sont remplacées par, respectivement, les voyelles i et u, pour faire broui et uron.

La graphie i du pronom adverbial y, dans l'expression « vous y auriez vu », a été conservée.

Nous avons en revanche rétabli la graphie s de la conjonction de subordination si, notée souvent avec un c.

Pour ce qui est des liaisons, l'usage français a été suivi. Nous avons rajouté le z de liaison au mot précédent. Ainsi nous aurons dez écaffé, louz estropia, noz in, au lieu de dé zécaffé, lou zestropia, no zin.

Un tiret a été placé lorsque celui-ci est employé dans la forme française. Par exemple, faron tay, deraton, sont écrits faront-ay, dera-ton. Les noms composés figurent également avec un tiret : cura-merdi, racla-semena, ainsi que certains noms de paroisses, comme San-Zelien. Nous avons rajouté des tirets pour faciliter la lecture, lorsqu'une lettre de liaison est placée pour éviter l'hiatus : y-z-i, z-u.

La graphie des mots qui présentent une élision de la syllabe finale a été conservée. Parfois, la voyelle finale s'élide quand le mot suivant commence par une voyelle, afin de respecter le rythme de la chanson. Ainsi, le ou dans les mots otobrou (st 2), anou (st 48), noutrou (st 66),

queblou (st 77), etc, ne se prononce pas. La même règle est à observer pour le a dans les mots roida (st 13), cela (st 17), panna (st 23-64), gueula (st 53- 150) : toute voyelle inaccentuée finale se comporte comme le « e muet » du français.

La copie sur laquelle nous avons travaillé écrit la, sa, agra, pour ce qui devait être écrit par l'auteur, lã, sã, ãgrã. Nous rectifions par l'an, san, angran.

La graphie oi ou oy, contenue dans les mots Savoy, Genevoi, boi, oi, troi, se prononce wè, à la façon du français du XVIIème siècle, comme en témoigne l'orthographe différente adoptée par l'auteur pour boet, oet, troet. On trouve la rime Genevoi/fay, gret/oi, Genevoi/jamai.

L'auteur n'a pas su transcire avec clarté des sons qui n'existent pas en français. Les interdentes sourdes et sonores (cf th anglais) sont écrites simplement s et z. Les lecteurs patoisants rétablissaient correctement les interdentes dans des mots comme forzeron, bezon, mezi, ou sarbon, sarogne, messan, vassé. Nous conservons ces graphies de l'auteur, même si elles sont insuffisantes.

De nombreuses voyelles finales sont inaccentuées, mais prononcées : ou, a, é, et même on (un exemple assuré par la rime des deux premiers vers de la stophe 110). Nous n'avons pas indiqué cette particularité que l'auteur n'a pas notée.

Pour certains mots, tels que panna, vanna, tonna, bedanna, caranma, il convient de dissocier les « n » de manière à prononcer van-na, pan-na, ton-na, bedan-na, caran-ma, en faisant porter l'accentuation sur l'avant dernière syllabe. Nous avons gardé la graphie originelle. Dans la marge du texte en dialecte figurera, pour faciliter la lecture de celui-ci, un appareil critique, dans lequel se trouveront les mots tels qu'ils sont écrits dans le manuscrit.



Moderato.

f

E-cou-ta to l'en-tre-prè-sa cru-el- la Qu'a é-ta

mf

fai-ta en-con-tre ceta vel-la Pé to lou paitr'et to

f

louz an-cou-ra De la Sa-voy que la vo-lon tro-bla



1)	Ecouta to <i>l'entrepreiza</i> cruella <i>Qu'a</i> éta faite encontre ceta vella Pet to lou paitre et to louz ancoura De la Savoy que la volon trobla.	lentrepreiza Qua
2)	E s'assemblaron to à Compezieré Pet aveza é moyan de no nuiré, En <i>l'an</i> mille si <i>san</i> nonanté sin, <i>U</i> may <i>d'otobrou</i> et quazi su la fin.	la ; sa Y ; dotobrou
3)	<i>Y-z-i</i> vegnet l'encoura de Colonzé <i>Qu'a</i> torzo- <i>z-u</i> la langu'on pou troi lonzé Pet ma parla contré lou Genevoi Que ne li on poray jamay ran fay.	Yzi zu
4)	<i>Y-z-i</i> vegnet celi de Malabranda Et avoy luy tota sa mala banda, <i>Y'et</i> à savay lou paitré du Sablay Monta dessus <i>dez igué</i> de Mournay.	Yzi Yet de zigué
5)	<i>Y-z-i</i> vegnet <i>l'encoura</i> d'Anemassé Que ne bailli jamay carti ne grassé Et avoi lui l'encoura de Teunay <i>Qu'avivé</i> encora son bonet de nay.	Yzi ; lencoura Quavivé
6)	Y <i>s'i</i> trova l'abéquon de Bessinzou <i>Qu'et</i> mallessieu queman on viou sinzou, Y <i>s'i</i> trova l'encoura de Cointrin, Cé de Sorra et cé de <i>San-Zelien</i> .	si quet si Sanzelien
7)	<i>Y-z-i</i> vegnet l'encoura de Courzellié Et cé de Viu crota <i>quanqu'éz oreillé</i> , Cé de Lanzin <i>qu'iré to tesseru</i> , Et cé de Bon que montravé le cu.	Yzi quanqué zoreillé, quiré tot esseru
8)	<i>Y-z-i</i> vegnet l'encoura de Lefinzou, Cé d'Anbelli et celi de Prezinzou, Cé de Peron et celi de Logra, Cé de Choulay et cé de Vezena,	Yzi

Ecoutez tous le terrible projet
Qui a été fait contre cette ville
Par tous les prêtres et tous les curés
De la Savoie qui veulent la troubler.

2)

Ils s'assemblèrent tous à Compesières
Pour aviser aux moyens de nous nuire,
En l'an mille six cent nonante cinq,
Au mois d'octobre et presque sur la fin.

3)

Il y vint le curé de Collonges
Qui a toujours eu la langue un peu trop longue
Pour médire contre les Genevois
Qui ne lui ont pourtant jamais rien fait.

4)

Il y vint celui de Mallebrande
Et avec lui toute sa clique,
A savoir les prêtres du Chablais
Montés sur des juments de Mornex.

5)

Il y vint le curé d'Annemasse
Qui n'accorda jamais quartier ni grâce,
Et avec lui le curé de Thônex,
Qui avait encore son bonnet de nuit.

6)

Il s'y trouva le petit abbé de Bessinges
Qui est malicieux comme un vieux singe,
Il s'y trouva le curé de Cointrin,
Celui de Soral et celui de Saint-Julien.

7)

Il y vint le curé de Cruseilles
Et celui de Viuz crotté jusqu'aux oreilles,
Celui de Langin qui était tout cathareux, ⁵⁶
Et celui de Bons, qui avait le cul à l'air.

8)

Il y vint le curé de Lucinges,
Celui d'Ambilly et celui de Présinges,
Celui de Péron et celui de Logras,
Celui de Choulex et celui de Vézenaz,

- 9)
Cé de Chevri et celi de Queudria
Que son to dou pi que la *mala via*, malavia
Cé de Bernay et cé de Confegnon
Que son arri dou messan conpagnon,
- 10)
Cé de Monteu et celi de Bourinzou,
De Zevegni, *San-Serg'et* Pacougninzou, Sanserget
Cé de Lossi qu'avai *la got'u na*, lagotuna
Et son clerzon que n'avay *qu'on* solar. quon
- 11)
Y fo savai, messieu, que l'assemblayé
Avai ita noublaman convocayé
U son du cor *qu'on* courné lou cayon : quon
Qu'aret manqua ussé le moreillon.
- 12)
Y en vegnet dou de derri la montagné,
To coupelu que flairivon la cagné,
De vet lé Bonne en vegnet arri yon, devet
To grevellu de piu et de coupion.
- 13)
Lou montagnar *qu'avivon* groussa pancé quavivon
Et pou d'arzan craignivon la dépancé,
Car en cé tan, la mala sairété
Yret parto roida en ceti pahi.
- 14)
Lou pé grela cercivon dé bricolé
Pet y alla, *quem'on di*, su lé niolé. quemon
On entendet l'encoura de Flemet
A cé de Viu parla dinsse en secret :
- 15)
— « *Se* vo povia azanfî *duéz alé* Ce ; düé zalé
A voutrou bray dinssé que fi Dédalé,
Et vo bouta *en l'air quem'on* corbay, lair ; quemon
Voz i pourria alla à pou de fray. » Vo zi
- 16)
L'atrou répon :
— « Par vo *qu'éte* on pou cagné, quête
L'arbaléti du pahi de cocagné
Qu'acoi lé zan van lié *luan d'on* trai, Quacoi ; lüan ; don
Pet y alla, saret bin voutron fay. »

Celui de Chevrier et celui de Coudrée
Qui sont tous deux pires que des brigands, ⁵⁷

Celui de Bernex et celui de Confignon
Qui sont aussi deux méchants compagnons,
10)

Celui de Monthoux et celui de Boringes,
De Juvigny, Saint-Cergues et Paconinges,
Celui de Lossy, qui avait la goutte au nez,
Et son enfant de chœur, qui n'avait qu'un soulier.
11)

Il faut savoir, Messieurs, que l'assemblée
Avait été noblement convoquée
Au son du cor dont on appelle les cochons :
Celui qui aurait été absent aurait eu la boucle au groin. ⁵⁸
12)

Il en vint deux de derrière la montagne,
Tout couverts de boutons, qui puaient le bouc, ⁵⁹
Des Bornes, il en vint aussi un,
Tout criblé de poux et de morpions.
13)

Les montagnards, qui avaient gros appétit
Et peu d'argent, craignaient la dépense,
Car en ce temps, une terrible inflation ⁶⁰
Sévissait partout en ce pays.
14)

Les plus malins cherchaient des bricoles
Pour y aller, comme on dit, sur les nuages.
On entendit le curé de Flumet
Dire en secret à celui de Viuz :
15)

— « Si vous pouviez agencer deux ailes
A vos bras, ainsi que fit Dédale, ⁶¹
Et vous jeter en l'air comme un corbeau,
Vous pourriez y aller à peu de frais. »
16)

L'autre répondit : — « Pour vous qui êtes un peu paresseux,
L'arbalétrier du pays de Cocagne
Qui, d'un seul trait, lance les gens à vingt lieues,
Ferait bien votre affaire pour ce voyage. »

17)

— « Y fudret bin étre fou pet la téta
Pet se bouta dessu cela arbaleta »,
Fet le clerzon, « Y fo, ce di Cola,
Quatourzé par de bu pet la banda. »

18)

On atrou fet : — « Z'ay viu leca dé lettré Zay
A Cournavin avoi dué catellé,
Pet y alla saret bon d'esseyhi
D'en faré atan de clossi en clossi. »

19)

A ce parpou, l'encoura de Sin-Joirou
Alla passa, *qu'interrompet* l'histoirou. quinterrompet
On vet le zor *qu'on* dévay *s'assembla* quon ; sassembla
To le pahi fremelli d'ancoura.

20)

On dé freti *qu'étivé* à la montagné quétivé
Dezet, veyan *to nay* pet la canpagné : tonay
— « Quinta sarogné *et-ay qu'i* a par lay etay qui
Que dinssé tan fa roula lou corbay ? »

21)

Frare Meuri cria day l'armitazou :
— « Lé béqué neire von tote en damazou. »
— « E von u glan », fet Barna d'Evoiron
En lou pregnan arri pet dé cayon.

22)

Voz i vissia cé de la Bouna Vella Vozi
Su on tranné tranna per ouna chevra,
Cé de Corli monta su on bocan,
Et cé d'Anti que *l'alavé* pecan. lalavé

23)

Voz i vissia, à traver gollié et glassé Vozi
Cé de Valar, monta *su déz écaffé*. zu dé zécaffé
Cé de Dortan, avoi dé grou sabo,
Qu'avai preu panna à sourti de paco. Quavai

24)

D'atre couté, on vezay cé de Vella
Que s'i Fassay tranna *su oun'échella*, si ; ounéchella
Cé de Mournay et celi de Regni
Su on mullet sacon dian son pani.

— « Il faudrait être bien fou
Pour se mettre sur cette arbalète »,
Dit son enfant de chœur. « Il faut, à ce que dit Colas,
Quatorze paires de bœufs pour la bander. »

18)

Un autre dit : — « J'ai vu qu'on fait glisser des lettres
A Cornavin, au moyen de deux poulies,
Pour y aller, il serait bon d'essayer
D'en faire autant de clocher en clocher. » ⁶²

19)

A ce propos, le curé de Saint-Jeoire
Vint à passer, ce qui interrompit l'histoire.
On vit, le jour où l'on devait s'assembler
Tout le pays « fourmiller » de curés.

20)

Un des fruitiers ⁶³ qui était à la montagne
Dit, voyant la campagne toute noire :
— « Quelle charogne peut-il y avoir là-bas
Qui fait ainsi tourner tant de corbeaux ? »

21)

Depuis son ermitage, le Frère Maurice ⁶⁴ cria :

— « Les bêtes noires ⁶⁵ vont en maraude. »

— « Elles vont aux glands, » répondit Bernard des Voirons,
En les prenant lui aussi pour des cochons.

22)

Vous auriez vu celui de Bonneville
Sur un traîneau, traîné par une chèvre,
Celui de Corlier, monté sur un bouc,
Et celui d'Anthy, qui marchait en le piquant.

23)

Vous auriez vu, au milieu des flaques et du verglas
Celui de Vallard, monté sur des échasses,
Celui de Dortan avec de gros sabots,
Qui avait beaucoup de peine à sortir de la boue.

24)

D'un autre côté, on vit celui de Ville
Qui se faisait traîner sur une échelle,
Celui de Mornex et celui de Reignier
Sur un mulet, chacun dans son panier. 66

- 25)
 To boitozan, vegnay celi de Cranvé,
 Su on cevo que *n'avai* que trai zambé, navai
 Cé de Meirin et celi de Crozet
 Et cé de Moin, to trai su son sarret.
- 26)
 Le *broui* coray de na gran reconpansa broüj
 De *quet* Dupoi fassivé la depansa, Dequet
 Van seillota de ravé et de navion
 Pet regala lou premi que vindrion.
- 27)
 A ceti fai, l'encoura de la Rossé
 Vegnai coran queman cé *qu'ire* à nossé ; quire
Qu'iret suivi de tota sa maison : quiret
 Son sin, son sa, sa chevra et son cayon.
- 28)
 Voz *ussia* viu sourti celi de Bonna Vo zussia
 De son parcoi *quem'on* or de sa tonna, quemon
 Pressa *louz atrou* et poi *louz anfessi*, lou zatrou ; lou zanfessi
Louz anpouta à no vegni mezi. Lou zanpouta
- 29)
 A traver san coray cé de San-Sergou
 Queman celi que cor apray on cerclou,
 Cé de Veri avoi son pia bo,
 Vegné arri, seutan *quem'on* chevro. quemon
- 30)
 D'on atrou la, le vicairou de Boizou
 Coray pe for qu'on cevo de manézou,
 Qu'avai bouta quasi to *souz abi* souzabi
 Dessu son sin pet etré pé lezi.
- 31)
 Cé de *Lanzin* sebla bin la linota, Lansin
 Et poi partet devan zor san vi gota.
 En traversan la planssé de Foron,
E fet on bré poi tonba so le pon. Efet
- 32)
 Cé de Monteu partet tan à la coita
 Que pet la teta é *n'avai qu'ouna* coiffa, énavai ; quouna
 Cé de Pezay ubla se seuffi,
 Sacon volay arreva le premi.

Cahin-caha, vint celui de Cranves,
Sur un cheval qui n'avait que trois jambes,
Celui de Meyrin et celui de Crozet
Et celui de Moens, tous trois sur un char.

26)

Le bruit courait d'une grande récompense
Qu'aurait accordée Dupuy,
Vingt seilles de raves et de navets
Pour régaler les premiers qui viendraient.

27)

A cette nouvelle le curé de la Roche
Se mit à marcher comme s'il était de noce ;
De plus il était suivi de toute sa maisonnée :
Son chien, son chat, sa chèvre et son cochon.

28)

Vous auriez vu sortir celui de Bonne
De son trou comme un ours de sa tannière,
Presser les autres et puis les exciter,
Les pousser ⁶⁷ à venir nous manger.

29)

A travers tout ce monde courait celui de Saint-Cergues
Comme celui qui court après un cerceau,
Celui de Viry avec son pied-bot,
Marchait, sautant comme un chevreau.

30)

D'un autre côté, le vicaire de Boège
trottait plus vite qu'un cheval de manège,
Il avait mis presque tous ses habits
Sur le dos de son chien pour être plus léger.

31)

Celui de Langin siffla son vin de messe, ⁶⁸
Et puis partit avant le jour sans voir goutte.
En traversant la passerelle du Foron,
Il fit un faux-pas et tomba sous le pont.

32)

Celui de Monthoux partit tant à la hâte
Qu'il n'avait sur la tête qu'un bonnet de nuit,
Celui de Pesay oublia de se chauffer,
Chacun voulait arriver le premier.

- 33)
 A son sevo l'encoura dé Tranbiré
 Avai bouta pet le cou la cropiré,
 De vet la cua *étivon louz étri*, étiven ; lou zétri
 May le meillieu étay le mour derri.
- 34)
 N'y avay ran *de qu'on ne s'avezassé* dequon ; savezassé
 Pet y alla, a quin pri *qu'i* coutassé, qui
 Suto celeu que *n'iron* pa pifton, niron
Voz alla vi de bravé invention. Vozalla
- 35)
 Su *l'Alondon* l'encoura de Faiziré lafondon
S'ire enbarca dedian ouna enpatiré, Sire
 Le lon du bor étay cé de Peron
 Que le suivay le cu dian on copon.
- 36)
 Cé de Lossi avai bouta la pata
 Su la Menozé avoi ouna crebata,
 Cé de Moisin *s'i* enbarca arri si
 Dian on gerlo, *an gran* de se nyhy. agra
- 37)
 Cé d'Avouzon avai bouta pet véla
 Sou calesson *qu'alavon* to de troéla, qualavon
 Et pet avai de *l'ura* abondanman, lura
 Pret de *l'anni* que fa sourti lou van. lanni
- 38)
 Y fallay vi celi de Meilleiria
 Le lon du bor du lay, à closse pia,
 Cé de Salay que vegnivé à taton
 Pet la Versoi, su on messan trapon.
- 39)
 Cé de Sorra se met su la Deriza
 Dessu on pa *qu'él outa d'ouna* ciza, qué louta ; douna
 Derri son cu étivé son clerzon
 Que le guidavé avoi son avouillon.
- 40)
 Dessu on ban partet celi de Vourzé,
 Peussa du van *d'on* grou soflet de fourzé don
Qu'él avai fai bouta u maresso Qué lavai
 Dessu son tay, pet le sofle d'avo.

Le curé d'Etrembières avait mis autour du cou
De son cheval la croupière,
Du côté de la queue se trouvaient les étriers,
Mais le plus beau était le mors au cul.

34)

On pensait à toute sorte de moyens
Pour ce voyage, quelque'en fût le prix,
Surtout pour ceux qui n'étaient pas bons marcheurs,
Vous allez voir de belles inventions.

35)

Sur l'Allondon, le curé de Fégères
S'était embarqué dans un pétrin,
Le long de la rive était celui de Péron
Qui le suivait le cul dans un paneton. ⁶⁹

36)

Celui de Lossy avait mis la patte
Sur la Menoge, grâce à un panier, ⁷⁰
Celui de Moisin s'y embarqua aussi
Dans une brande, ⁷¹ au risque de se noyer.

37)

Celui d'Avouzon en guise de voile se servait
De ses caleçons, qui se gonflaient à tort et à travers,
Et pour avoir du vent en abondance,
Prit de l'anis qui libère les vents.

38)

Il fallait voir celui de Meillerie
Le long du bord du lac, à cloche-pied,
Celui de Challex qui venait à tâtons
Par la Versoix, sur un mauvais « trapon ». ⁷²

39)

Celui de Soral se mit sur la Drize
A cheval sur un piquet qu'il avait enlevé d'une haie,
Derrière son cul était son enfant de chœur
Qui le guidait avec un aiguillon.

40)

Sur un banc s'embarqua celui de La Vorze,
Poussé par le vent d'un grand soufflet de forge
Qu'il avait fait mettre par le forgeron
Au-dessus de son toit, pour le propulser en aval.

- 41)
Cé de Loisin, *qu'étoy* on maitré-ciré, quétay
Fu le pé fin, car ayan ohy diré
Que san le van, nion ne pu bin voga,
S'iré bouta dian on van à vana. Siré
- 42)
Saqu'encoura quitavet sa parossé Saquencoura
Pet y alla, allasse-té é crossé,
Louz estropia, lou tourpin, lou gotieu, Lou zestropia
Rassay, pella, bossu, *bourgn'et* boiteu. bourgnet
- 43)
Y fallay riré en veyan cé d'Araré,
Que sa servanta à cou cosset portavé,
Cé de Siernay, porta pet son clerzon
Su on crosset, *quem'on* fa lou cayon. quemon
- 44)
On vet porta l'encoura de Fenniré
Quem'on femai dessu ouna seviré. quemon
Su on pollian leca cé de Moisin
Qu'iret pezan *quem'on* bosso de vin. quiret ; quemon
- 45)
Cé de Logra, porta dian ouna lota,
Cé de Vetra dedian ouna barrota,
Cé de Conpay, novian et mansso,
Que *s'i* Fassay roula dian on bosso. si
- 46)
On que dévay, de peur qu'on l'arretassé,
Se fet bouta dedian ouna besaffé
Qu'é fet garni de boura et de crin,
Et poi s'i fa porta pet on magnin.
- 47)
Su ouna vassé y vegnet cé de Vouassou,
Cé de Bernay y vegnet su on anou,
Dessu on bu vegnet cé d'Aranton
Que *s'étoy* fay dé boté de carton. c'étoy
- 48)
Tantia que su cevo u cavalla,
Dessu moulet, su anou *u su argala*, usuargala
Su bu, su vassé, su chevra u su cayon,
To paitré y fu san *qu'en* mancasse yon. quen

Celui de Loisin, qui était un fameux sire,
Fut le plus fin, car ayant entendu dire
Que sans le vent personne ne peut bien voguer,
S'était mis dans un van à vanner.

42)

Chaque curé quittait sa paroisse
Pour y aller, dût-il y aller avec des béquilles,
Les estropiés, les lourdauds, ⁷³ les goutteux,
Les rhumatisants, ⁷⁴ chauves, bossus, borgnes et boiteux.

43)

Il fallait rire en voyant celui d'Arare,
Que sa servante portait à califourchon,
Celui de Cernex, porté par son enfant de chœur
Sur un chevalet, comme on fait pour les cochons.

44)

On vit porter le curé de Fenières
Comme du fumier sur une civière.
Sur un poulain se hissa ⁷⁵ celui de Moisin
Qui était lourd comme un tonneau de vin.

45)

Celui de Logras porté dans une hotte,
Celui de Vétraz dans une brouette,
Celui de Compois, fainéant ⁷⁶ et manchot,
Qui s'y faisait rouler dans un tonneau.

46)

Un curé qui avait des dettes, de peur qu'on l'arrêtât,
Se fit mettre dans un sac
Qu'il fit garnir de bourre et de crin,
Et puis se fit porter par un « magnin ». ⁷⁷

47)

Sur une vache vint celui du Vuache,
Celui de Bernex vint sur un âne,
Sur un bœuf vint celui d'Arenthon
Qui s'était fait des bottes de carton.

48)

Tant et si bien, que sur cheval ou jument,
Sur mulet, sur âne et sur vieille rosse, ⁷⁸
Sur bœuf, sur vache, sur chèvre ou sur cochon,
Tout prêtre y fut sans qu'il en manquât un.

49)		
To <i>s'i</i> trova <i>quanqu'à</i> cé de Verriré	si ; quanqua	
<i>Qu'iré</i> on réviu, que ne savay ran diré,	quiré	
Cé de Tairi que ne sa <i>n'a</i> ne bé :	na	
Jamai <i>n'y u</i> tan de beque en on moé.	nyu	
50)		
Zeneva fu <i>quem'on</i> vay la <i>sueta</i>	quemon ; süeta	
Sur <i>l'arboret</i> quan on fa la pipeta,	larboret	
Yo tot ysé vin <i>quanqu'u</i> rételet,	quanqu	
Pet li povay bailli son cou de bet.		
51)		
<i>S'étan don to</i> , ouna bella demanzé,	Sétan ; donto	
Ben <i>quem'i</i> fo bouta dian ouna granzé,	quemi	
Cé de Veiri <i>quemança</i> le parpou	quemanca	
<i>Quem'ala vi</i> quan <i>z'aray</i> biu on cou.	que malavi ; zaray	
Pose I		
52)		
Brave Apolon, uvrai-mé ta fontanna !		
Sour ton borné pet rafraissi ma vanna !		
Vin <i>m'acecor</i> pet conta lé raison	ma cecor	
Et lou discor de celeu barbollion.		
53)		
Siré Dupoi qué dian cela assemblayé,		
Queman <i>z'ay</i> dé, le premi prézidavé,		
La <i>gueula</i> uvréta et louz oi to trobla	geula	
Quem'on piver, <i>quemança</i> à cria :	quemanca	
54)		
— « Que <i>dera-t-on</i> dé moutin de Zeneva	deraton	
<i>Qu'on</i> refouza ceta derrire lena	Quon	
Ouna sapella à netron residan ?		
Y'en fo avai ouna, magra leu dan !		
55)		
Par la <i>san-Bri</i> ! Se vo me voli creiré,	sanbri	
Y'a bon moyen de <i>leuz en</i> faré coairé :	Yat ; leu zan	
Dedian la vella é son to forzeron,		
Ne leu mandin ne braza ne sarbon !		
56)		
Y'et le moyen d'y bouta la famena,		
Car ne povan pa faré alla <i>l'enclena</i> ,	lenclena	
E ne pourron pa nourri <i>leuz anfan</i> ,	leu zanford	
Dinsé, y fudra que to crévai de fan !		

Tout le monde s'y trouva, jusqu'à celui de Verrières
Qui était un sot, qui ne savait rien dire,
Celui de Thairy, qui ne sait ni A ni B :
Jamais il n'y eut autant de bêtes en un seul tas.

50)

Genève fut comme quand on voit la chouette
Sur l'arbrisseau, quand on joue de l'appeau,
Où tout oiseau vient, jusqu'au roitelet,
Pour pouvoir lui donner son coup de bec.

51)

S'étant donc tous, un beau dimanche,
Bien comme il faut entassés dans une grange,
Celui de Veyrier commença le discours
Comme vous allez voir quand j'aurai bu un coup.

Pause 1

52)

Bel Apollon, ouvre-moi ta fontaine !
Sors ton tuyau pour rafraîchir mon inspiration !
Viens me secouer ⁷⁹ pour rapporter les paroles
Et les discours de ces « barbouillons ». ⁸⁰

53)

Sire Dupuy, qui dans cette assemblée,
Comme j'ai dit, exerçait la première présidence,
La gueule ouverte et les yeux tout troublés
Commença à crier comme un pivert :

54)

— « Que dira-t-on des mutins de Genève
Qui ont refusé le mois dernier
Une chapelle à notre résident ?
Il faut qu'il en obtienne une, malgré leur méchanceté !

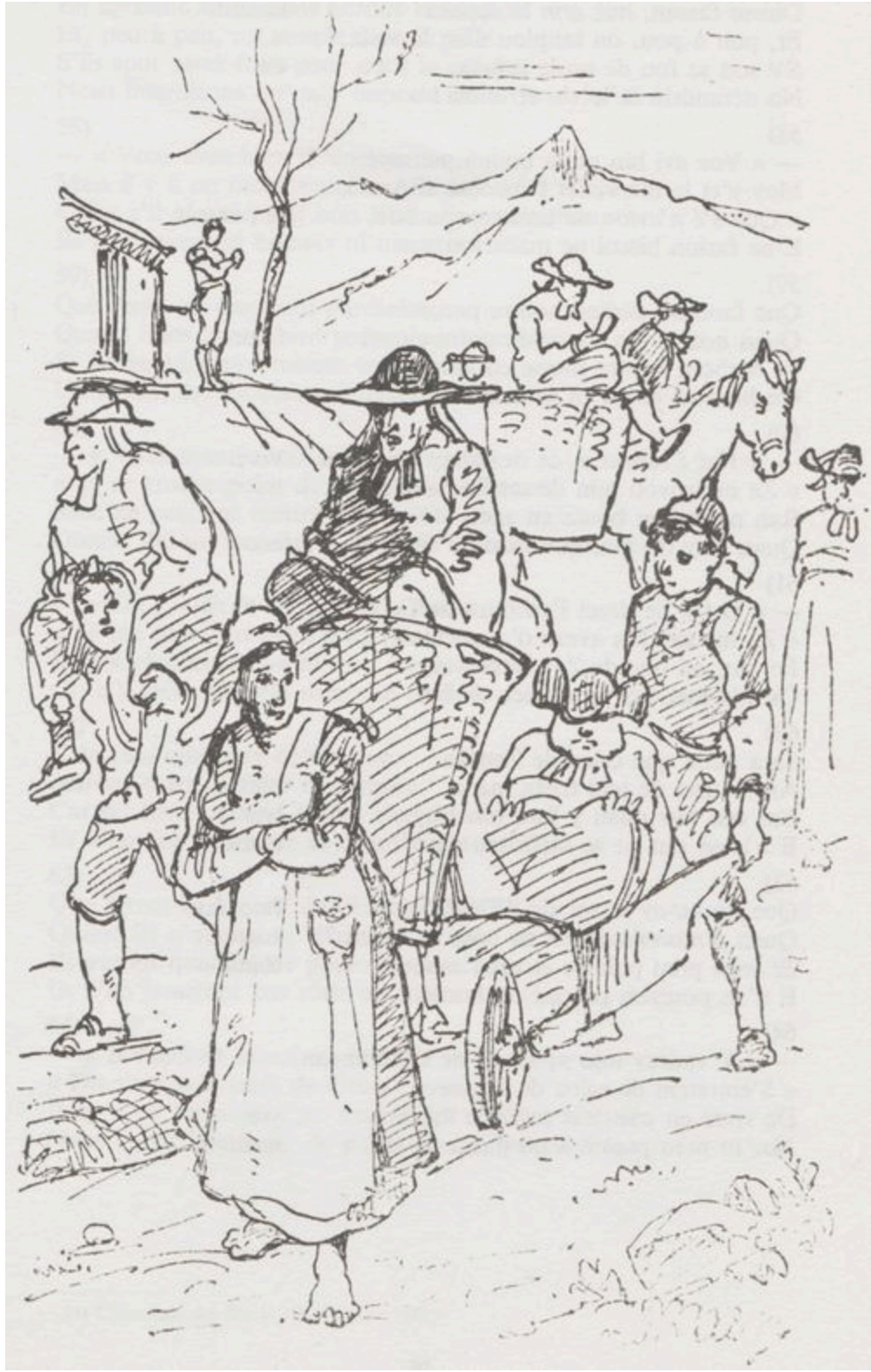
55)

Par la saint-Brice ! Si vous voulez me croire,
Il y a un bon moyen pour les faire souffrir :

Dans la ville, ils sont tous forgerons,
Ne leur envoyons ni bois d'allume 81 ni charbon !
56)

C'est le moyen d'y mettre la famine,
Car ne pouvant pas faire sonner l'enclume,
Ils ne pourront pas nourrir leurs enfants,
Ainsi, il sera inévitable que tout crève de faim !





- 57)
Dinsse fassan, *noz arin* la sapella nozarin
Et, pou à pou, on tanplou dian la vella.
S'é son se fou de no le refusa, Cé
No défandrin et le vin et le bla ! »
- 58)
— « Voz avi bin ouna bouna pansayé
May y'et le ma », fet l'encoura d'Araré,
« Que *s'é n'avion* ne braza ne sarbon, cé ; navon
E ne farion biscoi ne macarron.
- 59)
Que faret-on dedian noutre parossé
Quan *noz in* bin tremala noutré clossé nozin
Et barbota noutre messe en latin ?
On bissecoi et on ca soverin. »
- 60)
— « *Voz i* raison », ce dezet-tay on atrou, Vo zi
« Ze ne truvou min de meilleu anplatrou,
Ran ne me pu bouta en apéti
Quan *z'ay* du ma, que quaque bissecoi. » zay
- 61)
— « O ! » Se dezet l'encoura de La Clusa,
« Ze me say bin aveza d'atra chuza,
Fo anpassi que de Zay ne Savoï,
On n'y mennay pa on éco de boi.
- 62)
Sara adon que celeu de Zeneva
Aron suzet de teni trista mena,
Car ceti *iver* quan y fara bin fray, jver
E *n'aron* ran pe se sarfa lou day. naron
- 63)
Que *faront-ay* le zor de l'Escalada farontay
Quan *é n'aron* sarbon ne boet ne braza ? énaron
El aron preu polaille et preu sapon, élaron
E n'en pourron pa ruti on bocon ! »
- 64)
— « Y vaday mio », fet cé de Contamena,
« S'entreteni de celeu de Zenneva.
De vivré en pais *y'et* torzo le meilleu, yret
Noz in preu panna à no passa de leu. » nozin

En agissant ainsi, nous aurons la chapelle
Et, peu à peu, un temple dans la ville.
S'ils sont assez fous pour nous le refuser,
Nous interdirons qu'on y importe et le vin et le blé ! »
58)

— « Vous avez bien là une bonne idée,
Mais il y a un inconvénient », dit le curé d'Arare,
« Car s'il n'avaient ni bois d'allume ni charbon,
Ils ne feraient ni biscuits ni macarons.
59)

Que ferait-on dans nos paroisses
Quand nous avons bien secoué nos cloches
Et baragouiné nos messes en latin ?
Un biscuit est un en-cas souverain. »
60)

— « Vous avez raison », dit un autre,
« Je ne trouve point de meilleur remontant,
Rien ne peut me mettre en appétit,
Quand j'ai un malaise, si ce n'est un biscuit. »
61)

— « Oh ! » dit le curé de La Clusaz,
« Je me suis bien avisé d'autre chose,
Il faut empêcher que de Gex ou de Savoie,
On n'y mène un seul morceau de bois.
62)

Cela fera que ceux de Genève
Auront sujet de faire la grimace,
Car cet hiver, quand il fera bien froid,
Ils n'auront rien pour se chauffer les doigts.
63)

Que feront-ils le jour de l'Escalade ⁸²
Quand ils n'auront ni charbon, ni bois, ni bois d'allume ?
Ils auront quantité de poules et de chapons,
Ils n'en pourront pas rôtir un morceau ! »
64)

— « Il vaudrait mieux », dit celui de Contamine,
« Discuter avec ceux de Genève.
Pour vivre en paix, c'est toujours le meilleur parti,
Nous avons beaucoup de peine à nous passer d'eux. »

- 65)
 — « Ze ne say pa », *fet-ay* cé de Faiziré, fetay
 « De cé avi », *quemançat-é* à diré, quemanca té
 « Car en sersan de leu fare du ma,
 On s'en *pourret* se memou ma trova. » nourret
- 66)
 On atrou fet, *qu'avai* may de cervella : quavai
 — « *S'i* ne fazai tour *qu'é* zan de la vella, Si ; qué
 San saret bon, may *s'on n'y* pu ruti, son ; ny
 Quaçon dé noutrou en pourret bin pati.
- 67)
 Lou capuchin ? *et-ay* que la couzena étay
 Yo é son fran, leu fara bouna mena ?
N'y povan coairé, on verra Jan Delu Ny
Leuz anvoihi bin to grata le cu ! Leu zanvoihi
- 68)
 U grou yver, qu'à noutre *n'arrevayé*, narrevayé
Noz in la téta et la barba zévrayé, Nozin
Se no n'in pa de quet no resseuda, Seno ; nin
 No meuderin bin for ceta zorna.
- 69)
 Quan quaque fay, noz atrou pourou paitré,
 Volin quita noutré couzené maigré
Pet y ala noz i regengueilli, yala ; nozi
 Que *barét-on* pet *noz i* acouilli ? baréton ; no zi
- 70)
 De *l'oueri*, déz aran, dé *molué*, louéri ; molüé
 Du pesson fray, dé viandé toté *crué*, crüé
 Du pan mouzi u du queman le leu,
 U du pati *qu'aret* quay u seleu ? quaret
- 71)
 On no verret fare on'ourda gremassé
 Quan le barbi no razeret à la glassé,
 Et onco pi, sourtan du cabaret,
 Le ventre pla et le na to violet. »
- 72)
 — « Y ne fo pa », fet l'encoura d'Yvoirou,
 « Avay *l'espri* tan coula à *l'armoirou*, lespri ; larmoirou
L'omou aveza ne day pa s'andremi Lomo
 Adon *qu'é* pu mata son ennemi. qué

— « Moi non plus je ne suis pas de cet avis »,
Dit celui de Feigères, en commençant son discours,
« Car en cherchant à leur faire du mal,
On pourrait soi-même en pâtir. »

66)

Un autre fit, qui avait plus de bon sens :

— « Si cela ne faisait tort qu'aux gens de la ville,
Cela serait bon, mais si on n'y peut faire cuire un rôti,
Chacun des nôtres pourrait bien en souffrir.

67)

Et les capucins ? Est-ce que la cuisine
Sur laquelle ils sont très portés, leur donnera bonne mine ?

Ne pouvant cuire, on y verra Jean Deluc ⁸³

Les envoyer tous se gratter le cul !

68)

Quand au gros de l'hiver, lors de nos voyages,
Nous avons la tête et la barbe givrées,
Si nous n'avons pas de quoi nous réchauffer,
Nous maudirons bien fort l'assemblée d'aujourd'hui.

69)

Quand quelquefois, nous autres pauvres prêtres,
Voulons quitter nos maigres cuisines
Pour aller nous ragaillardir à Genève,
Que nous proposeront-ils pour nous accueillir à table ?

70)

De l'huile, des harengs, des morues,
Du poisson froid, des viandes toutes crues,
Du pain moisi ou dur comme le loup,
Ou du pâté qui aurait cuit au soleil ?

71)

On nous verrait faire une sale grimace
Quand le barbier nous raserait à l'eau glacée,
Et pire encore, quand nous sortirions du cabaret,
Le ventre plat et le nez tout violacé. »

72)

— « Il ne faut pas », dit le curé d'Yvoire,
« Avoir l'esprit dans le garde-manger.
L'homme avisé ne doit pas s'endormir
Aussi longtemps qu'il peut mater son ennemi.

- 73)
 Prégnin patron é bravou jesouistou
 Que ne fon ran san avai le besiclou.
S'él on la dan contre grou u peti, Cé lon
 Ne zor ne nay ne le lason dremi.
- 74)
 Fo lou roinna, *leuz outa quanqu'é* patté leu zouta quanqué
 Pet dé prossay fourzia à *tot étapé*, toté tapé
 Leu *mettr'apray* pet lou *tua* de sagrin, mettrapray ; tūa
 Netrou reuzieu, messieur de San-Zelien,
- 75)
 Pet leu tailli à fourcé de besogné,
 En deterran toté lé ville rogné,
 Et leu fassan conta dé *vant écu* vantécu
 Pet on messan papi de pana-cu. »
- 76)
 Fet cé de Viu : — « *Ze m'uz ouna* fenessé muzouna
 Que vudret may que tote *voutr'adressé*. voutradressé
 Fo *leuz outa* netrou *porta-mola*, leu zouta ; portamola
Cura-merdi et *racla-semena*, Curamerdi ; raclasemena
- 77)
 Et tormenta la mala populassé
 En leu devian lou vandieu de remassé,
 Lou pourta-findré, vandieu de benaiton,
 Fassieu de queblou, pani et crebeisson,
- 78)
 Poi enpassi noutré zan dé montagné
 De leu porta ne fraizé ne satagné,
 Seille, trancheu, ne salle pet s'asta,
Péz'et bezon, ne *greub'a* écoura. Pezet ; greuba
- 79)
 Y leu fudra bin sanzi de langazou
S'ona fay, san leu manque à leu menazou, Son a
 Et s'on *leuz outé* oncor *braz'et* sarbon, leu zouté ; brazet
 Fudra creva u demanda pardon ! »
- 80)
 — « Y *m'et* avect, morbina ! Quan ze veyou met
 Dinsse coza, *qu'on* me caqué du peivrou », quon
 Fet cé d'Arssan, « deté-me vi on piou,
 En lou fassan, quoy ara le pet grou ?

Prenons modèle sur les braves jésuites
Qui ne font rien sans avoir bien réfléchi. ⁸⁴
S'ils ont la dent contre gros ou petit,
Ni de jour ni de nuit, ils ne le laissent dormir.

74)

Il faut les plumer, leur enlever jusqu'aux derniers habits
Par des procès instruits en toutes occasions,
Leur mettre aux trousses pour les faire crever de chagrin,
Nos rongeurs, messieurs de Saint-Julien, ⁸⁵

75)

Qui leur imposeraient une taille, à force de tracasseries,
En déterrants toutes les vieilles histoires,
Et qui leur feraient compter jusqu'à vingt écus
En se fondant sur un mauvais papier de torche-cul. »

76)

Celui de Viuz dit : — « Je me permets de proposer une ruse
Qui vaudrait mieux que tous vos stratagèmes.
Il faut les priver des gens de chez nous qui font les
rémoisseurs,

Les vidangeurs et les ramoneurs,

77)

Il faut faire du mal à ces sales gens
En interdisant l'accès de la ville aux vendeurs de balais,
Aux porte-cendres, aux vendeurs de hottes,
Faiseurs de cribles, paniers et corbeilles,

78)

Puis empêcher nos gens des montagnes
De leur porter, fraises, châtaignes,
Seilles, mottes de beurres, ⁸⁶ « chaises pour s'asseoir »,
Poix, résine, « greube » pour nettoyer. ⁸⁷

79)

Il leur faudra bien changer de langage
Si un jour cela manque à leur ménage,
Et si on les prive encore de bois d'allume et de charbon,
Ils devront bien crever ou demander pardon ! »

80)

— « Il m'est avis, morbleu ! Quand je vois
Parler ainsi, qu'on me « caque du poivre », 88
Dit celui d'Archamps, « dites-moi un peu,
En les fâchant, qui s'en portera le plus mal ?

81)		
<i>Qu'a fay l'apret en day beiré la sossa.</i>	Qua ; lapret	
<i>Lou zartizan don noz in torzo fota,</i>	Lou zartisan ; no sin	
<i>A quoi y fo du boet et du sarbon</i>		
<i>Pet travailli, qu'et-ay qu'é no derion ?</i>	quetay qué	
82)		
<i>Y-at-ay quacon qu'ozasse uvri la bossé</i>	atay ; quozasse	
<i>A Colavin pet li fondre ouna clossé ?</i>		
<i>Ozeret-on parla à l'arzanti</i>	Ozeret ton ; larzanti	
<i>De faret croay, calissou u benaiti ?</i>		
83)		
<i>Ozeret-on parla à la Lussia</i>	Ozeret ; ton	
<i>De no fourni sauser ne frecassia ?</i>		
<i>Y-at-ay quaquon qu'ozasse u maréso</i>	Yatay ; quozasse	
<i>Menna ferra son yga u son cevo ?</i>		
84)		
<i>Si dian l'iver la colica cruella</i>	Ci ; liver	
<i>No surpregnay en cela mala vella,</i>		
<i>Y no fudret, en no volan vanzi,</i>		
<i>Mouri danna pet noutré fantazi ?</i>		
85)		
<i>Car qu'et bin pi, s'i faillivé on cristairou</i>	quet ; si	
<i>A on de no, le poer d'aboutecairou</i>		
<i>Aret raison de vegni san conta</i>	cota	
<i>Le bailli fray, en dussé-t-on créva ! »</i>	Lo ; dussé ton	
86)		
<i>— « Y fudret don pet y avai souz aizou</i>	sou zaizou	
<i>Lou zéparma ? » repret cé de Sin Joirou,</i>	Lou zéparma	
<i>« Lassi pet san essapa l'ennemi ?</i>	lennemi	
<i>Copay lou day que suivra cé avi !</i>		
87)		
<i>Ze leu vudri petou outa la via</i>	le	
<i>S'on se devai passa de frecassia,</i>	Son	
<i>De maréso, de clossé et de croay</i>		
<i>Et de ruti et de pan pet tray may ! »</i>		
88)		
<i>— « Le termou et bon », fet-ay cé de Féniré,</i>	fetay	
<i>« No ne dévin sonzi qu'à lou detroiré ! »</i>	qua	
<i>— « Z'en di atan », fezet cé de Lossi,</i>	Zan diatan	
<i>« Ze lou vudri povai to écosi. »</i>		

Qui a fait l'apprêt doit en boire la sauce. ⁸⁹

Les artisans dont nous avons toujours besoin,
Que nous diraient-ils s'il leur manquait
Du bois et du charbon pour travailler ?

82)

Y a-t-il quelqu'un qui oserait s'adresser
A Collavin ⁹⁰ pour lui demander de fondre une cloche ?

Oserait-on demander à l'orfèvre
De faire une croix, un calice ou un bénitier ?

83)

Oserait-on demander à la Lucie ⁹¹

De nous fournir du « sauser » ⁹² ou de la fricassée ?

Y a-t-il quelqu'un qui oserait mener au maréchal
Ferrer sa jument ou son cheval ?

84)

Si dans l'hiver, un mal de ventre cruel
Nous surprenait en cette mauvaise ville,
Il nous faudrait, pour avoir voulu nous venger,
Mourir damnés à cause de nos malices ?

85)

Car cela est bien pire, si l'un de nous avait besoin
D'un lavement, ce cochon d'apothicaire
Aurait raison de venir, sans hésiter
Le lui donner tout froid, dût-on en crever ! »

86)

— « Faudra-t-il pour conserver nos petits avantages
Les épargner ? » répliqua celui de Saint-Jeoire,
« Laisser pour cela échapper l'ennemi ?
Qu'on coupe les doigts à qui suivra cet avis !

87)

Je voudrais plutôt leur ôter la vie
Même si on devait se passer de fricassée,
De forgeron, de cloches et de croix,
De rôti et de pain, pendant trois mois ! »

88)

— « Le terme est bon, » dit celui de Fenières,
« Nous ne devons songer qu'à les détruire ! »
— « J'en dis autant, » fit celui de Lossy,
« Je voudrais pouvoir tous les battre ! » 93

89)

— « *Du mèm'avi !* » fet l'encoura de *Trua*, mèmavi ; Trüa

— « *Z'an say arri !* » fet celi du Pon *Nua*, Zan ; Nüa

— « *Qu'on y tuay to !* » fet cé de Verniet, Quon

« *Y et le pet cor selon mon fou conset.* » Yet

90)

— « To deu, to deu ! » repret cé de Mounia,

« Vo cori for pet on omou *de pia*, d'epia

Pet lou détroire, *y n'et* pa à parpou ynet

De *quemanci* pet leu copa le cou. que manci

91)

Mon pare gran dezay en son langazou

De Bargognon : « Que va planou va sanou ! »

Pet *ben ala* y no fo quemanci benala

A lou mata pet roinna lou meti. »

92)

— « Y saret mio », fet celi de Divonna,

« De quemanci pet bouta la famena. »

— « *Sare onco mio* », fet cé de Confegnon, Sareoncomio

« De quemanci pet copa lou coillon. »

93)

— « O voay, ma fay ! » *cria-t-ay* cé de Crassé, cria tay

« *Y et le vray cou d'en* amorti la rassé, Yet ; den

Satra louz omou, anpassi *d'angendra*, dangendra

Et pèt le *fenné*, *y lé* fudret bocla ! fennéy

94)

Vivé la Croay ! victoiré é catolicou !

Veiqua la fin de to *louz éreticou* ! lou zéreticou

Zenneva ba, la resta va peri

Quem'on greffion qu'a le péqueu pourri ! » Quemon ; qua

95)

Su cé avi, saquon se regardavé,

A *qu'on* cognu que tota *l'assenblayé* Aque ; lassenblayé

Topavet su et se volay tegni

San may parla, à cela satreri.

96)

Quan to d'on cou se léva de sa chiré Quanto doncou

Maitré Dupoi, que *quemença* à diré : quemanca

— « Messieu, messieu ! ze cray que no revin,

O *pourret-on* trova tan de magnin ? pourret ton

— « Du même avis ! » dit le curé de Truaz.
— « J'en suis aussi ! » fit celui du Pont-Neuf.
— « Qu'on y tue tout ! » dit celui de Vernier,
« C'est le plus expéditif à mon avis. »

90)

— « Tout doux, tout doux ! » reprit celui de Monniaz,
« Vous courez vite pour un homme à pied.
Pour les détruire, il n'est pas à propos
De commencer par leur couper le cou.

91)

Mon grand-père disait dans son langage
De Bourguignon : « Chi va piano va sano ! »
Pour réussir, il nous faut commencer
Par les mater en ruinant leurs métiers. »

92)

— « Cela serait mieux », dit celui de Divonne,
« De commencer par y mettre la famine. »
— « Ce serait encore mieux », dit celui de Confignon,
« De commencer par leur couper les couilles. »

93)

— « Oh oui ! ma foi ! » cria celui de Crache,
« C'est le seul moyen d'en éteindre la race,
Châtrer les hommes, les empêcher d'engendrer,
Et pour les femmes, il faudrait les « boucler » ! ⁹⁴

94)

Vive la Croix ! Victoire aux catholiques !
Voilà la fin de tous les hérétiques !
Genève ruinée, le reste va périr
Comme une cerise qui a la queue pourrie ! »

95)

Sur cet avis, chacun se regardait,
On constata que toute l'assemblée
Adhérait et voulait s'en tenir,
Sans plus parler, à cette « châtrerie ».

96)

Quand tout à coup se leva de sa chaise
Maître Dupuy, qui commença à dire :
— « Messieurs, messieurs ! je crois que nous rêvons !
Où pourrait-on trouver assez de « magnins » ? 95

97)		
Fi ! fi ! to cor ! on devre avay vergogné		
<i>D'oza</i> parla de pariré besogné !	Doza	
Brezin <i>su san</i> , <i>continüin l'acor</i> .	susan	continüin lacor
Su, raisena, Bernau, <i>y'et</i> voutron tor. »	yet	
98)		
— « A mon avi, <i>y'a</i> de la conséquence	yat	
A conserva é fenné leu pédancé.		
Y vadret mio <i>s'etré</i> cassa <i>le co</i>	setré ; leco	
<i>Qu'éfaroussi</i> on pari animo. »	Qué faroussi	
99)		
— « On leu deret », fet l'encoura de <i>Trua</i> ,	Trüa	
« Que san recray queman lou <i>sanpagnua</i> ,	sapagnüa	
Et pet prova que netron dire <i>e bon</i> ,	ebon	
On y pourret lassi lou bandelion.		
100)		
Fo seulaman to deu copa la gourzé		
A leu mari, en déturban leu fourzé.		
A cé parpou, ze trovou l'avi bon		
De <i>leuz outa</i> la braza et le sarbon.	leu zouta	
101)		
Car quan le ray demandera la taillé,		
On trouvera <i>n'avai</i> ran fay que vaillé.	navai	
Sacon ara <i>preu</i> braza et <i>preu</i> sarbon,	peu	
May pet d'arzan, atan que de poizon !		
102)		
Que bin <i>mayz et</i> , quan vindra contré Paqué,	may zet	
Qu'on coudera on pou de se refaré,		
<i>Lé zan</i> du ray manderon le serzan	Lézan	
Que no vindra demanda de <i>l'arzan</i> ,	larzan	
103)		
Pet de pe for guerrihi <i>l'Engleterre</i> .	lengleterre	
<i>N'inpourté</i> pa <i>s'on</i> devai reuzi terra	Ninpourté ; son	
U bin mezi le dio queman le leu :		
Lou Genevoi <i>noz on</i> troet fay dé leu.	no zon	
104)		
Fo <i>s'en</i> vanzi quan le tan <i>se</i> presenté. »	san sa	
— « Vo deté vray, may on se pu repantré »,		
Ce <i>dezet-ay</i> l'encoura de Loizin,	dezetay	
« <i>D'etré</i> troet pron à fassi son vezin.	Detré	

Fi, fi ! tout beau ! on devrait avoir honte
D'oser parler de pareilles besognes !
Assez sur ce point, continuons la concertation. ⁹⁶
Levez-vous et parlez, Bernard, c'est votre tour ». ⁹⁶
98)

— « A mon avis, il y a de la sagesse
A conserver aux femmes leur pitance :
Il vaudrait mieux s'être cassé le cou
Que d'effaroucher un pareil animal. »
99)

— « On leur dira », dit le curé de Truaz,
« Que cela repousse comme les champignons,
Et pour prouver que notre dire est bon,
On pourrait laisser leurs bourses vides. ⁹⁷
100)

Il faut seulement faire rendre gorge
A leurs maris, en désorganisant leurs forges.
A ce propos, je trouve bon l'avis
De leur enlever le bois et le charbon.
101)

Quand le roi demandera la taille,
On constatera qu'on n'a fait aucun profit.
Chaque habitant aura beaucoup de bois et de charbon,
Mais pour l'argent, une bien petite dose !
102)

Qui bien plus est, quand viendra le temps de Pâques,
Et qu'on pensera se refaire un peu de santé, ⁹⁸
Les gens du roi manderont le sergent
Qui viendra nous demander de l'argent,
103)

Pour intensifier la guerre contre l'Angleterre.
Peu lui importe que l'on doive ronger de la terre
Ou bien manger le « dio » ⁹⁹ comme le loup :
Les Genevois nous ont trop fait de crasses,
104)

Il faut se venger d'eux quand l'occasion s'en présente. »
— « Vous dites vrai, mais on pourrait s'en repentir »,
Dit le curé de Loisin,
« D'être trop prompt à fâcher son voisin.

105)

No porion bin, quan vindra la caranma,
A netron tor no trova bin en panna,
Y fudret bin diré *on'atra* chanson, onatra
S'on no volay refouza le pesson. Son

106)

Y no fudret ala de gollié en gollié,
A bio raté déterra lé renoillié,
Poi lé mezi en guisa de pesson,
Car san saret tota noutra passon.

107)

Sarion contran en *ca que* san manquassé, caque
De no *rua* su serpan et lemassé. rüa
Poi ne trovan lemassé *n'escargo*, nescargo
Su lou lanvoi, lou linzar et lou bo. »

108)

Cé de Moisin de to san se mocavé,
Dezan : — « *Noz in* dé pelluré de ravé, Nozin
Di say benni ! veiqua netron recor ! »
Cé de Bon fet : — « Le pesson vo bin mio ! »

109)

— « To leu pesson », *fet-ay* cé dé Tranbiré, fetay
« E éleva alentor dé caquiré.
Ze say *d'avi qu'on* leu lassay mezi davi quon
Et *qu'on* cersai à lou faré enrazi : quon

110)

Y a za lontan que *celeu* zan no fasson. » Ya ; cele
— « *Voz i* raison », *dezet-ay* cé du Voassou, Vo zi ; dezetay
« Car to lou zor, é no fon dé sagrin.
No sin dé fou se may y enderin,

111)

Y no lou fo bouta so netrou pia. »
— « Fudret povai ! » repret cé de Queudria.
Cé de Viu fet : — « Par ma fay ! no sin to
Bin preu messan, may no ne sin pa four. »

112)

— « Hey ! » fet Frezi, « on bravou catolicou
Ne day pa tan trezi *louz ereticou*. lou zereticou
Celi que foi *l'omou qu'é* cray danna, lomou qué
Et bon coillo, ce no di san Barna.

Nous pourrions bien, quand viendra le carême,
A notre tour nous trouver bien en peine,
Il nous faudrait bien chanter un autre air,
Si on décidait de refuser de nous vendre du poisson.

106)

Il nous faudrait aller de mare en mare,
A grands coups de râteau déterrer les grenouilles,
Puis les manger en guise de poisson,
Car cela serait tout notre menu de carême.

107)

Nous serions contraints, au cas où il n'y en aurait plus,
De nous jeter sur les serpents et les limaces.

Puis, ne trouvant ni limaces ni escargots,
Sur les orvets, les lézards et les crapauds. »

108)

Celui de Moisin se moquait bien de tout cela
En disant : — « Nous avons des pelures de raves,
Dieu soit béni ! voilà notre salut ! »

Celui de Bons dit : — « Le poisson vaut bien mieux. »

109)

— « Tout leur poisson », fit celui d'Etrembières,
« Se nourrit autour des égoûts de cabinets
Je suis d'avis qu'on leur laisse cette nourriture
Et qu'on cherche à les faire enrager :

110)

Il y a déjà longtemps que ces gens-là nous ennuiant. »

— « Vous avez raison », dit celui du Vuache,

« Car tous les jours ils nous font des misères.

Nous sommes des fous si nous continuons à souffrir tout
cela,

111)

Il nous faut les mettre sous nos pieds. »

— « Il faudrait pouvoir ! » reprit celui de Coudrée.

Celui de Viuz dit : — « Par ma foi, nous sommes tous

Bien assez méchants, mais nous ne sommes pas assez
forts. »

112)

— « Hé ! » dit Frézier, ¹⁰⁰ « un bon catholique
Ne doit pas avoir tant de relations avec ¹⁰¹ les hérétiques.
Celui qui fuit devant l'homme qu'il croit damné,
Est bien lâche, nous dit Saint Bernard.

- 113)
 No sin bin fou *d'être* tant en balancé ! détret
 Magra *sayt-ay* de tan de conplaisancé ! say tay
 E ne no fon pa le mandrou resolay
Qu'en bin payan. » — « Ay ! » fet cé de Salay, Quan
- 114)
 « Le bon san Ro que garay de la rogné,
 No garday to de tonba en vergogné.
L'omou et sujet à preu d'infiernita, Lomou
 On ne sa pa que no pu arrevà.
- 115)
 To bin conta, Zenneva et on moublou
 A toté zan *d'Eglizé* bin quemoudou, dé glizé
 Quan ne saret *qu'on* pu segrettaman quon
 Y étre traita de quaqué ma vilan ;
- 116)
 Quan ne saret *qu'on* y truvé en caranma quon
 Du bon pesson pet garni la bedanna.
 Pet san solet, *s'é noz on* offensa, cé nozon
 Ze say d'avi de lou to pardena. »
- 117)
 — « *Raclam'aco* ! » repret cé de Colonzé, Raclamaco
 « Fudré etré fou atan que *l'aigue* et lonzé, laigue
 Y fudré etré traitré à netron ray,
 Traitré à l'èvequé et traitre à noutra lai,
- 118)
Que perdena à celeu de Zenneva ! Quet
 Y vadret mio endera la famena,
 Y vadret mio se deveti to nu,
S'outa louz oet, se tranna su son cu. Souta louzoet
- 119)
 Leu vet-on pa seffi queman dé béqué,
 U tan passa, et lou moannou et l'évéqué ?
 Leu *vet-on* pa seffi de leu maison veton
 Louz ancoura, lou paitré et lou clerzon ?
- 120)
 Lé pouré nonné, *léz ont-ay* pa seffia lé zon tay
 Toté réclan *qu'i en fazay* pedia ? qui enfazay
 Ne *sont-ay* pa entra dian leu covan son tay
 Et profana to san *qu'iret* dedian ? quiret

Nous sommes bien fous d'hésiter si longtemps !
Malheur à tant de complaisance !
Les Genevois ne nous donnent ce qui nous convient
Que si nous payons bien. » — « Ah oui ! » fit celui de
Challex,

114)

« Que le bon Saint Roch, ¹⁰² qui guérit de la teigne,
Nous garde tous de tomber dans la honte.
L'homme est sujet à assez d'infirmités,
On ne sait pas ce qui peut nous arriver.

115)

Tout bien compté, Genève est d'un confort
Bien commode à tous les gens d'Eglise,
Ne serait-ce que parce qu'on peut secrètement
Y être traité de quelque maladie honteuse ;

116)

Ne serait-ce que parce qu'on y trouve en carême
Du bon poisson pour garnir la bedaine.
Pour cela seulement, s'ils nous ont offensés,
Je suis d'avis de tout leur pardonner. »

117)

— « Renonce à ce discours », ¹⁰³ reprit celui de Collonges,
« Il faudrait être fou autant que l'eau est longue,
Il faudrait être traître à notre roi,
Traître à l'évêque et traître à notre loi,

118)

Pour pardonner à ceux de Genève !
Il vaudrait mieux endurer la famine,
Il vaudrait mieux se dévêtir tout nus,
S'enlever les yeux, se traîner sur son cul !

119)

Ne les vit-on pas chasser comme un troupeau de bêtes,
Aux temps passés, et les moines et l'évêque ? ¹⁰⁴
Ne les vit-on pas chasser de leurs maisons
Les curés, les prêtres et les enfants de chœur ?

120)

Les pauvres nonnes, ne les ont-ils pas chassées
Malgré leurs réclamations ? ¹⁰⁵ Cela faisait pitié !
Ne sont-ils pas entrés dans leur couvent
Et n'ont-ils pas profané tout ce qui était dedans ?

121)

É cacaron dian *leuz aigüé* benité, leu zaigüé
Se panaron le cu de leu reliqué,
Cassarou croay, bresaron lou tablo,
Acouillaron to pet le Rounou à vio.

122)

Lou capuchin, lou peré jesuistou,
Et Jacobin, et carmou, et barnabitou,
Lou zontay
Lou zontay
Et to seffia à cou de pia u cu ?

123)

Que ne *firon*-ay pa à netrou paré ? firon tay
ontay
ontay
Et poi *on di qu'i* lou fo pardena ? ondi qui
La langa u cu que dinse vu parla ! »

124)

— « Bin raisena ! » *cria-t-ay* cé d'Armancé, criatay
« *Y et orandray qu'en* fo prendre vangencé, Yet ; quen
No sarion to, morbleu, de gran coyon
Pet essapa tan bella occasion. »

125)

A celi mo, to se bouta à broiré,
To se leva, to acorda son diré.
Y fu conclu que pet no dézola,
Pet no pouni et pet *noz anzala*, no zanzala

126)

On defandret à toté lé parossé
De *n'ammena* boet, facené, *n'arcossé*, nammena ; narcossé
Sarbon ne braza, à panna de preizon.
Cé que béra, ze li faray raison.

Pose II

127)

Quan san fu fay, la joi fu bin tan granta,
Sacon seutavé u cou de sa servanta
Day le pet grou *quanqu'é* mandrou encoura, quanqué
Sacon *s'écray* : « Genevoi to flanca ! » sécray

128)

— « *Lua say Di !* » fet cé de Contamena, Lüa
« No veiqua to defeur de la bouena,
Corazou ! Enfan, gaudion ! deisan lay,
Y fo banni la toma et le sairay.

Ils chièrent dans leurs bénitiers,
Se torchèrent le cul avec leurs reliques,
Cassèrent les croix, brisèrent les tableaux,
Jetèrent tout dans le Rhône.

122)

Les capucins, les pères jésuites,
Jacobins, carmes et barnabites,
Ne les ont-ils pas jetés dehors tout nus
Et tous chassés à coups de pied au cul ?

123)

Que ne firent-ils pas à nos pères ?

Ne les ont-ils pas pendus comme des voleurs ? ¹⁰⁶

Et on dit qu'il faut leur pardonner ?

La langue au cul à celui qui veut parler de la sorte ! »

124)

— « Bien parlé ! » cria celui d'Hermance,

« C'est maintenant qu'il faut prendre vengeance d'eux.

Nous serions tous, morbleu, de grands couillons

Pour laisser échapper une si belle occasion. »

125)

A ce mot, tout le monde se mit à brailler,

Tout le monde se leva et approuva son dire.

Il fut conclu que pour nous désoler,

Pour nous punir et pour nous faire geler,

126)

On défendrait à toutes les paroisses

D'amener ni bois, ni fagots, ni « arcosses », ¹⁰⁷

Ni charbon, ni bois d'allume, sous peine de prison.

Si on buvait un coup, je serai bien de cet avis.

Pause 2

127)

Quand cela fut fait, la joie fut si grande

Que chacun sautait au cou de sa servante.

Du plus important jusqu'au moindre curé,
Chacun s'écriait : « Les Genevois sont foutus ! »
128)

— « Loué soit Dieu ! », dit celui de Contamine,
« Nous voici tous en plein délire ! 108
Courage ! enfants, gai-lurons ! A présent,
Il faut leur interdire la tomme et le sérac.





129)	
On ne verra plet dessu noutré tablé Trémé de chu ne pelluré de ravé. Quan <i>louz anfan</i> de Di on preu pati, É <i>leuz anvoyé</i> à la fin du ruti.	lou zanfan leu z anvoyé
130)	
Di que t'antin, Menistrou de la vella, Le bénaiti a cassa ton <i>écouella</i> . Y te fudra renonci à Carvin U rocanda ton pan <i>quem'on</i> couquin ! »	écoüella quemon
131)	
Celi discor to ranpli <i>d'élocancé</i> Avoi le pan portavé <i>l'apedancé</i> . Le bio Dupoi <i>qu'avai</i> fay le conplo, De gran argoi, se confla <i>quem'on bo</i> ,	déloquancé lapedancé quavai quemon
132)	
Se bin se bo que, montan su sa rossé Pet <i>s'en</i> alla, é caqua dian sé soffé. To lou pe fin vegnan pet <i>l'anmenna</i> , Son moutardi lou pregnai pet le na.	sen lanmenna
133)	
May veissia bin on'atrou trobla-féta : <i>L'anbession</i> leu met marté en téta. Y faillay vi lou pé grou encoura Pet se placi cori et pratiqua.	lanbession
134)	
Cé de Versoi volay za bailli <i>d'errou</i> Pet s'assura la cura de Sin-Pierrou, Cé de Cointrin et cé de Saconnay Brigavon za cela de San-Zervay.	derrou
135)	
Cé de Choulay iré arri en gran panna Quemé é pouret avai la Madelanna. Cé de Monteu brigavé San-Zerman, On ne savay lequa étay <i>pl'ardan</i> .	plardan
136)	
D'atre couté, on vezay lou vicairou Se disputa pet avai <i>l'Oditoirou</i> . En man de ran, san <i>qu'i</i> a de pe bo, On u porvu to, <i>quanqu'a</i> l'épeto.	loditoirou qui quanqua

On ne verra plus sur nos tables
Trognons de choux ni pelures de raves.
Quand les enfants de Dieu ont assez souffert,
Il leur envoie à la fin du rôti.

130)

Dieu qui t'entend, Pasteur de la ville,
Le Dieu de bénédiction va t'en faire baver. ¹⁰⁹
Il te faudra renoncer à Calvin
Ou mendier ton pain comme un coquin ! »

131)

Ce discours tout empli d'éloquence
Mit du beurre sur le pain. ¹¹⁰
Le beau Dupuy, qui avait fait le complot,
Devant cette envolée, se gonfla comme un crapaud,

132)

Tant et si bien que, montant sur sa rosse
Pour s'en aller, il chia dans ses chausses.
Les plus fébriles venant pour l'escorter,
Son pot à moutarde les saisit à plein nez. ¹¹¹

133)

Mais voici bien un autre trouble-fête :
L'ambition leur mit martel en tête.
Il fallait voir les plus gros curés
Courir et intriguer pour se placer.

134)

Celui de Versoix voulait déjà donner des arrhes
Pour s'assurer la cure de Saint-Pierre,
Celui de Cointrin et celui de Saconnex
Briguaient déjà celle de Saint-Gervais.

135)

Celui de Choulex était aussi en grande peine
Pour savoir comment il pourrait avoir la Madeleine.
Celui de Monthoux briguaient Saint-Germain,
On ne savait lequel était le plus ardent.

136)

D'un autre côté, on voyait les vicaires
Se disputer pour avoir l'Auditoire. 112
En moins de rien, tout ce qu'il y a de plus beau,
Fut pourvu, jusqu'à la plus basse fosse. 113

137)

Ce dezay yon *qu'a* ita de la Vella : Se ; qua
— « *Qu'on* me lassay aman ouna sapella, quon
Afin d'avai *de quet beire et mezi*, dequet beiret
U bin ze vay caqua su le meti. » Et

138)

On atrou fet, relevan sa flantiré :
— « *Qu'et-ay to san ?* Le frare Jan vu riré Quettay
De me volai passa devan ! tou bo !
Primo mihi et secundo tibo !

139)

En ceti ca, fo prandré la balancé
Et regarda quoy a mai de siancé. »
— « O vereman, *s'i* vin u pet savan, si
Y vin à mé », *ce fet-ai* fraré Jan. se fetai

140)

« Se vo voli en latin et latena,
Ze *voz en vay* gouilli plan ouna tena. vo zenuay
De l'ébrieu et du gret to pari,
Y *m'en* seudra pet devan et derri. men

141)

Se voz amà la lingua *siriaqué*, sirejaqué
Ze *voz en vay tot enpli* voutré flasqué. vo zen totenpli
Ze say sebla bin mouzicalaman,
Y *a-t-ay* quaquon que sosse plé savan ? » Yat tay

142)

— « De plé savan ? » repret cé d'*Anemassé*, danemassé
« Mé *qu'ay* ita quatourze yan dian lé classé, quay
Me *prendra-t-on* pet quaqué maturin prendra ton
Que *n'a* jamais viu ne gret ne latin ? na

143)

Qu'on m'interrozay vi su le coloquou ! Quon minterrozay
Salvé Pétré ! *n'et-ay* pa di : gar Liodou ? net tay
Y *n'y a* point d'ébrieu ne de gret nya
Que ze ne sassou liré en cluzan *z'oi*. zoi

144)

Se vo voli langazou d'Alemagné,
D'*Italian*, d'Angleterra et d'*Espagné*, Ditalian ; despagné
De Suedoi, Pologné et Danemar,
Ze say to san queman le savoyar.

Un, qui était de la Ville, leur dit :
— « Qu'on me laisse au moins une chapelle,
Afin d'avoir de quoi boire et manger,
Ou bien je vais « caquer sur le métier ! » ¹¹⁴
138)

Un autre dit, relevant sa soutane :
— « Qu'est-ce que tout cela ? Le frère Jean veut rire
De vouloir me passer devant ! Tout beau !
Primo mihi et secundo tibo ! ¹¹⁵
139)

En ce cas, il faut prendre la balance
Et regarder qui a le plus de science. »
— « Oh vraiment ! Si cela revient au plus savant,
Cela me revient », se dit le frère Jean.
140)

« Si vous en voulez en latin et latine,
Je vais vous en dégoïser plein une « tine ». ¹¹⁶
De l'hébreu et du grec pareillement,
Il m'en sortira par devant et par derrière.
141)

Si vous aimez la langue syriaque,
Je vais vous en remplir toutes vos bouteilles.
Je sais siffler bien musicalement,
Y a-t-il quelqu'un qui soit plus savant ? »
142)

— « De plus savant ? » Reprit celui d'Annemasse,
« Moi qui suis allé quatorze ans à l'école,
Me prendra-t-on pour quelque mathurin
Qui n'a jamais vu ni grec ni latin ?
143)

Qu'on m'interroge par exemple sur le colloque !
Salve Petre ! ¹¹⁷ N'est-il pas dit : gare, Claude ?
Il n'y a point d'hébreu ni de grec
Que je ne sache lire même en fermant les yeux.
144)

Si vous voulez langues d'Allemagne,
D'Italie, d'Angleterre et d'Espagne,
De Suède, Pologne et Danemark,
Je sais tout cela comme le savoyard.

145)
 Que bin *mayz et*, ze say lé matoliqué, may zet
 Louz orbogra, *léz arétémétiqué*, lé zarétémétiqué
Lou z armana et lé montré à séleu, Lou zarmana
 Lou trabesset pet attrapa le leu.

146)
 Veissia oncor *de qué* ze me sevegnou : dequeé
 Ze say rinma, ze say parla pet segnou,
 Santa, plora melodieusaman,
 Ronfla, menna *léz ourgué* en dremassan. » lé zourgué

147)
 — « Ho par ma fay ! » *cria-t-ay* cé d'Aniré, criatay
 « On cognay bin *qu'é* ne sa plè que diré. qué
 Se ze volou parla de mon savay,
 Me que say to, y en arret pet tray may ! »

148)
 — « Vo sadé to ? » Fé *l'encoura* de Cranvé, lencoura
 « Vo sadé preu, may *sade-vo* lé langué ? » sadevo
 — « Se ze le say ? O Jesu Maria !
S'i y a quacon se maro d'en dota, Si ya

149)
 Ze vo li vay rigla dian *léz oreillié*, lé zoreillié
 Lé maré langué et tota leu fameillé,
 Car Di merci, ze say, san me vanta
 Fay à to san *quem'on* sin à zapa. » quemon

150)
 — « Z'ameri may », fet l'encoura dé Rossé,
 « On que saret bin sena ouna clossé.
 Que *servont-ay* celeu sin de zargon servon tay
Qu'a betorna la *gueula* et le manton ? Qua ; geula

151)
S'on parle ébreu, vo veide ouna gremassé Son parla
 Et creide hohi gargola ouna agassé.
 S'on parlé gret, tray *gnuay* dian on flascon gnüay
 Qu'on rouleret, fon le mémou zargon.

152)
 Parquet parla *d'atré* sourté de langué datré
 U paysan que san *qu'é* pu entandré ? qué
 Y fudret diré afin de *l'amanda*, lamanda
 Et messe et vepré en bravou savoyar. »

Qui bien plus est, je connais les « matoliques »,
Les « orbogra », les « arétémétiques »,
Les almanachs et les « montres à soleil », ¹¹⁸
Les pièges pour attraper le loup.

146)

Voici encore de quoi je me souviens :
Je sais rimer, je sais parler par signes,
Chanter, pleurer mélodieusement,
Ronfler, mener les orgues en somnolant. »

147)

— « Oh ma foi ! » Cria celui d'Anières,
« On voit bien qu'il ne sait plus quoi dire.
Si je voulais parler de mon savoir,
Moi qui sais tout, il y en aurait pour trois mois ! »

148)

— « Vous savez tout ? » Dit le curé de Cranves,
« Vous en savez beaucoup, mais savez-vous les langues ? »
— « Si je les sais ? Oh Jésus Maria !
S'il y a quelqu'un d'assez maraud pour en douter,

149)

Je vais vous les seriner dans les oreilles,
Les langues mères et toute leur famille,
Car, Dieu merci, je suis sans me vanter,
Fait à tout cela comme un chien à aboyer. »

150)

— « J'aimerais mieux », fit le curé de La Roche,
« Quelqu'un qui sache bien sonner une cloche.
A quoi servent ces chiens de jargons,
Qu'à tortiller la bouche et le menton ?

151)

Si on parle hébreu, vous voyez une grimace
Et croyez entendre jacasser une pie.
Si on parle grec, trois noix dans un flacon
Qu'on agiterait font le même jargon.

152)

Pourquoi parler d'autres espèces de langues
Au paysan que ce qu'il peut entendre ?
Il faudrait dire afin de le rendre meilleur,
Et messes et vêpres en bon savoyard. » 119

153)
 — « Savay parla san que nion s'en instruisé,
Y et lou segret de santa mere Eglissé. Yet
 Mio *l'omou* vay et pe messan *él et*. lomou ; élet
 Sassi bin san ! » fet-ay cé de Fletmet.

154)
 « Que no *fat-ay*, en on mo, que le mondou fatay
 Say blan u nay, *ma qu'ossin* netrou contou. maquossin
Qu'on say instroi u qu'on n'y sossé pa, Quon
 Y *n'et* pa san que no baille à dinna ! » net

155)
 — « Savai tegni sé zan dian *l'ignorancé*, », lignorancé
 Fet cé *d'Éto*, « o la poura siancé ! » déto
 Bin mio savai faré en ceti pahi
 Vin san rezin u bla san ran voagni ! »

156)
 — « Sopi savai santa », fet cé *d'Yvoirou*, dyvoirou
 « *Sat-on* pa bin que to netrou mistairou, sa ton
 Que noutré messé et noutré momeri,
 To san ne son que dé sarlateri ? »

157)
 On encoura, onco *qu'é* ne sa gairou, qué
 Et preu savan, *quaqu'él* osse on vicairou. qua qué losse
 Fo *s'avanci* san tan de compliman, savanci
 Cé que tindra sara le pé galan. »

158)
 — « Volay forci », repret cé de Corniré,
 « San ren savai, gara *léz étreviré* ! » lé zétreviré
 — « Par la mornon ! » repret cé de Corzi,
 Grinssan lé dan queman on enrazi.

159)
 « Ze me moquou de to leu gret d'Espagné
 Et de leu fou latin dé montagné.
 To ygnoran, *z'en* voay avay ma par, zan
 Et ze *l'arrai* quan to devret creva ! » larrai

160)
 — « Z'y aray par ! » fet l'encoura d'Yvoirou,
 « *Se z'i* devou lassi mou genitoirou ! Ce zi
 Magra lou fou avoi leu barragoin,
 Y fo voaidi la cosa à cou de poin. »

— « Savoir parler sans que personne s'en instruise,
Ce sont les secrets de notre sainte mère l'Eglise.
Plus l'homme comprend, plus il est méchant.
Sachez bien cela » ! fit celui de Flumet.

154)

« Que cela peut-il nous faire, en un mot, que le monde
Soit blanc ou noir, pourvu que nous ayons nos sous.
Que l'on soit instruit ou qu'on ne le soit pas,
Ce n'est pas ça qui nous donne à manger ! »

155)

— « Savoir tenir ses gens dans l'ignorance »,
Fit celui d'Etaux, « oh le méchant savoir !
Il vaudrait mieux savoir faire dans ce pays
Du vin sans raisin ou du blé sans semailles ! »

156)

— « Si ce n'est savoir chanter », dit celui d'Yvoire,
« Ne sait-on pas bien que tous nos mystères,
Que nos messes et nos mômeries,
Tout cela n'est que charlataneries ?

157)

Un curé, même s'il est peu instruit,
Est assez savant, pourvu qu'il ait un vicaire.
Il faut s'avancer sans tant de compliments,
Celui qui réussira sera le plus malin. »

158)

— « Vouloir grandir », reprit celui de Cornières,
« Sans rien savoir, gare à la trique ! »

— « Morbleu ! », reprit celui de Corsier,
Grinçant des dents comme un enragé.

159)

« Je me moque de tout leur grec d'Espagne
Et de tout leur fichu latin de montagne.
Tout ignorant, j'en veux avoir ma part,
Et je l'aurai, quand bien même tout devrait crever ! »

160)

— « J’y aurai ma part aussi », fit le curé d’Yvoire,
« Même si je devais y laisser mes couilles !
Malgré les fous avec leur baragouin,
Il faut régler l’affaire à coups de poings. »

161)
 Veiquia queman lou docteur de velazou
 San ran chifra, fassivon lou partazou.
El iron to pret de *s'esserpena*, E liron ; sesserpena
Quan to d'on cou, leu tepin va tonba. Quanto don

162)
 Cé gran conplo alla to en cacada,
 Ne may ne man *qu'on* vet à *l'Escalada*. quon ; lescalada
 Celeu maro on deipoi aperceu
 Que to le ma *leuz et* tomba dessu. leu zet

163)
 Car à *l'instan* messieur de la polissé linstan
 Firon *qu'on* u boet, sarbon de Suissé, quon
 Et le bon Di fet qu'u pe grou du tan,
 On ussé det qu'on étivé en sotan.

164)
 San ne fet tour à nion de ceta vella,
 Segneu *qu'i* fusse à la poura Quinella qui
 Que, ne povan pa ruti san sarbon,
 Fu quaque zor san vin dian son flascon.

165)
 May é meti *qu'on* volay porta perta, quon
 San ne fet ran, ne à tota la resta.
 A maresso *n'a* pa on forzeron, na
 San *n'a* nuizu pa le grou *d'on* ceiron. na ; don

166)
 Pet la Savoi, à zanti et à paitré,
 A paysan, à valet et à maitré,
Y en coisu *d'ouna* tala fasson Yen ; douna
Qu'él iron to san croay dian leu maison. Qué liron

167)
 Apregni don, paitré du vezenazou,
Qu'i ne fo pa creiré to son corazou, Qui
 Suto quan *y et* contré lou Genevoi, yet
 Car le bon Di ne lou lassa jamai.

168)
 Fadé que to osse ouna meilleu suite,
 Et deissen lay, ossi meilleu conduita.
N'apregni pa à voutrou parossien Napregni
 A vivré ma avoi voutrou vezin.

Voilà comment les docteurs de villages
Sans rien compter faisaient les partages.
Ils étaient tout près de s'écharper,
Quand tout à coup leur « pot de lait » tomba. ¹²⁰
162)

Ce grand complot alla à vau-l'eau,
Ni plus ni moins que ce qu'on vit à l'Escalade.
Ces marauds dès lors se sont aperçus
Que tout le mal leur est tombé dessus.
163)

Car dans le même temps, messieurs du Conseil ¹²¹
Firent qu'on eut du bois et du charbon de Suisse,
Et le bon Dieu fit qu'au plus gros de l'hiver,
On eût dit qu'on était en été.
164)

Cela ne fit du tort à personne de cette ville,
Sinon à la pauvre Quinelle ¹²²
Qui, ne pouvant pas rôtir sans charbon,
Fut quelques jours sans vin dans son flacon.
165)

Mais aux métiers auxquels on voulait porter préjudice,
Cela ne fit rien, ni à tout le reste.
Aucun maréchal, ni aucun forgeron,
N'en fut gêné, si peu que ce fût. ¹²³
166)

A travers la Savoie, aux nobles, aux prêtres,
Aux paysans, aux valets et aux maîtres,
Il en cuisit d'une telle façon
Qu'ils étaient tous sans le sou dans leurs maisons.
167)

Apprenez donc, prêtres du voisinage,
Qu'il ne faut pas écouter tous ses ressentiments,
Surtout contre les Genevois,
Car le Bon Dieu ne les a jamais abandonnés.
168)

Faites en sorte que cela ait de bons résultats,
Dorénavant ayez une meilleure conduite.
N'apprenez pas à vos paroissiens
A vivre mal avec vos voisins.

169)		
Pet être iruo, <i>n'y</i> a ran de sanblablou	ny	
<i>Qu'à</i> trafiqua <i>louz on</i> avoi.	Qua ; lou zon	
Quan noz avin <i>le boi</i> du paisan	le le boi	
U le sarbon, <i>voz en</i> avi l'arzan.	vo zen	
170)		
<i>Voz i</i> cognu u grelet de <i>l'ofranda</i> ,	Vo zi ; lofranda	
La folera que <i>voz i</i> fay bin granda,	vo zi	
Car <i>s'i a-z-u</i> quaque ran dian le pla,	si a zu	
Yret petou dé pettolé de ra.		
171)		
Voz i bin viu queman le ray de Francé		
Vu <i>noz aidi</i> quan no sin en sofrancé,	no zaidi	
Que lou Canton, <i>netrouz atrou</i> vezin,	netrou zatrou	
Son arri pron à no faré du bin.		
172)		
Quan voutron bla vo <i>noz avi</i> cassia,	no zavi	
Y <i>noz en</i> et vegnu de Barbeiria.	no zen	
Celeu servuzou <i>on-z-u</i> de bio écu	on zu	
Que pet malissé <i>voz avi</i> perdu.	vo zavi	
173)		
To voutron fay ne tan qu'à la vangencé,		
Et cependan y bin pou de vaillancé.		
A conplota, été fin et ascour,		
May u conba, porta torzo lou cou.		
174)		
<i>L'omou d'essian</i> , <i>s'é</i> ressay du damazou,	Lomou dessian cé	
Di <i>l'armana</i> , é <i>s'en</i> day faré sazou.	larmana ; san	
Toté lé fay que <i>voz eté</i> azarda	vo zeté	
A guerrihi, <i>voz i</i> ita frota.	vo zi	
175)		
<i>N'a</i> pa lontan que dian ouna anbuscada,	Na	
Dé Sacconnoy, uté la savonnada ;		
Du Mondevi, maitré Bastian, faquin,		
<i>Voz en</i> seffa arri <i>queman</i> dé couquin.	Vo zan ; quan	
176)		
Lou malatru cardairon de Valeyé		
Defont-ay pa torzo <i>voutréz armeyé</i> ?	voutré zarmeyé	
Voz avi bio faré lou gleurieu,		
Y fo plihy so <i>déz épenassieu</i> .	dé zépenassieu	

Pour être heureux, il n'y a rien de mieux
Que de commercer les uns avec les autres.
Quand nous avons le bois du paysan
Ou son charbon, vous en avez l'argent.

170)

Vous avez compris, au panier de la quête,
Que ce que vous avez fait était une grande folie,
Car s'il y eut quelque chose dans le plat,
C'était plutôt des crottes de souris.

171)

Vous avez bien vu comment le roi de France
Veut nous aider quand nous sommes dans le besoin,
Que les Cantons, nos autres voisins,
Sont aussi prompts à nous faire du bien.

172)

Quand vous nous avez refusé votre blé,
Il nous en est venu de Barbarie. ¹²⁴
Ces sauvages ont eu de beaux écus
Que par méchanceté vous avez perdus.

173)

Tous vos agissements ne tendent qu'à la vengeance,
Et cependant vous avez bien peu de vaillance.
A comploter vous êtes fins et zélés,
Mais au combat vous subissez toujours les coups.

174)

L'homme de bon sens, s'il reçoit du dommage,
Dit l'almanach, doit en tirer une leçon.
Toutes les fois que vous vous êtes hasardés
A nous faire la guerre, vous avez été frottés.

175)

Il n'y a pas longtemps que dans une embuscade
Pour Saconnoy, ¹²⁵ vous avez eu la savonnée ;
Pour le Mondovi, ¹²⁶ maître Bastian, faquins,
Vous en chassa comme des coquins.

176)

Les pauvres cardeurs des vallées vaudoises ¹²⁷
Ne défont-ils pas toujours vos armées ?
Vous avez beau faire les glorieux,
Il faut plier sous des peigneurs de chanvre.

177)		
Fussia crevé to de pira de taillé		
Et noutré zan <i>n'ussion</i> que de la paillé,	nussion	
Tray Savoyar arma <i>quanqu'u</i> colet,	quanqu	
Ne batron pa on dé noutrou solet !		
178)		
Temoan le ten passa, qu'à la Menozé,		
O <i>voz étia</i> quatre van contré dozé,	vo zétia	
Futé defay à cou de samotieu		
Pet on tropé de netrou vandanzieu.		
179)		
San vo parla de la mala Escalada,		
Yo voutré zan <i>uron</i> arri <i>l'obada</i> ,	vron ; lobada	
Yo Tabazan san fleuta ne seblet,		
Leu fet danssi le <i>menuet greulet</i> .	menüet greület	
180)		
Day que jamai <i>vo n'avi</i> ran gagnia	vonavi	
A no courci : <i>s'éte</i> bin conseillia,	sété	
Sonzi petou, messieur lou Savoyar,		
A no baizy u cu qu'à no satra !		
181)		
Que pensa ma, torzo ma li arrivé,		
To tourné en bin à cé <i>qu'apray</i> bin tiré.	quapray	
Quan sari sazou et que sarin ami		
Di no bénaitra to ! Ainsi soit-il !		
182)		
Dian tota cela gran nourma		
<i>Qu'on</i> vin de vo raconta,	Quon	
N'y a pa la mandra broula		
Que ne say la verita.		
<i>S'on</i> vu savay le notairou	Son	
<i>Qu'en</i> a recouillo <i>l'istoirou</i>	Quen ; listoirou	
Ta que vo <i>l'i</i> entendu,	li	
<i>Y et</i> le <i>garçon</i> de la tanta	Yet ; garçon	
Du paran de la servanta		
De Jan que jamai ne fu.		
<i>Y et</i> lui que, pet amaitia,	Yet	
Amanda ceta copia		
Ecrita du bou du day,		
<i>Qu'il a</i> doblaman segna,	Qui la	
Du talon, du bou du pia,		
Afin que nion n'en dotay.		

Même si vous étiez tout couverts de pierres de taille
Et que nos gens ne soient protégés qu'avec de la paille,
Trois Savoyards, armés jusqu'au cou,
Ne battront jamais l'un des nôtres, même s'il est tout seul !
178)

Témoin le temps passé, à la Menoge,
Où vous étiez quatre-vingts contre douze,
Où vous avez été défaits à coups de pilons à vendange
Par une bande de nos vendangeurs. ¹²⁸
179)

Sans vous parler de la maudite Escalade,
Où vos gens ont reçu aussi l'aubade,
Où Tabazan, ¹²⁹ sans flûte ni sifflet,
Leur a fait danser la danse qui secoue.
180)

Depuis ce temps vous n'avez rien gagné
A nous attaquer : si vous êtes bien conseillés,
Songez plutôt, messieurs les Savoyards,
A nous baiser au cul plutôt qu'à nous châtrer !
181)

Qui pense mal, toujours mal lui arrive,
Tout tourne bien à celui qui cherche à faire le bien.
Quand vous serez sages, et que nous serons amis,
Dieu nous bénira tous. Ainsi soit-il !
182)

Dans toute cette grande plaisanterie
Qu'on vient de vous raconter,
Il n'y a pas la moindre énormité
Qui ne soit la vérité.
Si l'on veut connaître le notaire
Qui en a recueilli l'histoire
Telle que vous l'avez entendue,
C'est le fils de la tante
Du parrain de la servante
De Jean qui jamais ne fut.

C'est lui qui, par amitié,
Corrigea cette copie
Ecritte du bout du doigt,
Qu'il a doublement signée,
Du talon, du bout du pied
Afin que nul n'en doute.

Glossaire

Avertissement : nous ne précisons pas le genre des substantifs lorsque ceux-ci ont le même genre en dialecte et en français.

Les abréviations contenues dans ce glossaire sont tirées du dictionnaire Robert.

A

a, première lettre de l'alphabet, 49.

a ou à, prép., passim, mêmes emplois qu'en français.

abéquon, petit abbé, 6.

abi, habits, 30.

abondanman, adv., abondamment, 37.

aboutecairou, apothicaire, 85.

acecor, v. tr., secouer, 52.

aco, occitan, ça, 117.

acoi, v. tr., prés. 3è, fait avancer, 16.

acor, accord, 97.

acorda, v. tr., prêt. 3è, accorda, 125.

acouillaron, v. tr., prêt. 6è, jetèrent, 121.

acouilli, v. tr., accueillir, 69.

adon, adv., alors, 62-72.

adressé, adresse, 76.

afin, loc. prép., afin, 137-152-182.

agacé, pie, 151.

aidi, v. tr., aider, 171.

aigue, eau, 117.

aigué bénité, eau bénite, 121.

ainsi, fr., ainsi, 181.
air, air, 15.
aizou, aises, 86.
alé, ailes, 15.
alentor, alentour, 109.
alla, v. intr., aller, 14-15-16-18-34-42-56-132 ; prés. 1è, vay, 137-140-141-149 ; 3è, va, 94-161 ; 5è, alla, 34, ou ala, 51-69-91-106 ; 6è, von, 21 ; impft. 3è, alavé, 22 ; 6è, alavon, 37 ; prêt. 3è, alla, 19-162 ; subj. impft. 3è, allassé, 42.
ama, v. tr., aimer, 141 ; cond. 1è, ameri, 150.
amaitia, amitié, 182.
aman, au moins, 137.
amanda, v. tr., améliorer, 152 ; prêt. 3è, amanda, 182.
ami, amis, 181.
an, année, 2.
anbession, ambition, 133.
anbuscada, embuscade, 175.
ancoura, curé, 1-19-119.
s'andremi, v. pron., s'endormir, 72.
anfan, enfants, 129.
anfessi, v. tr., exciter, 28.
angendra, v. tr., engendrer, 93.
angran, sur le point de, 36.
animo, animal, 98.
anmena ou anmenna, v. tr., emmener, 126-132.
anni, anis, 37.
anou, âne, 47-48.
anpassi, v. tr., empêcher, 61-93.
anpouta, v. tr., exciter, 28.
anvoihi, v. tr., envoyer, 67 ; prés. 3è, anvoyé, 129.
anzala, v. tr., geler, 125.
apedancé, beurre, 131.
aperceu, v. tr., p. pas., aperçu, 162.
apéti, appétit, 60.
apray, adv., après, 29-74-181.
apregni, v. tr., imp. 3è, apprenez, 167-168.

apret, apprêt, 81.
 aran, harengs, 70.
 arbaleta, arbalète, 17.
 arbaléti, arbalétrier, 16.
 arboret, arbrisseau, 50.
 arcossé, fém. pl., aune vert, 126.
 ardan, adj., ardent, 135.
 arétémétique, arithmétique, 145.
 argala, vieille rosse, 48.
 argoi, argument, 131.
 arma, adj., armés, 177.
 armana, almanach, 145-174.
 armeyé, armée, 176.
 armitazou, ermitage, 21.
 armoirou, garde-manger, 72.
 arretassé, v. tr., subj. impft. 3è, arrêât, 46.
 arreva, v. intr., arriver, 32-114 ; prés. 3è, arrivé, 181.
 arrevayé, arrivée, 68.
 arri, adv. et conj., aussi, 9-12-21-29-36-89-135-171-175-179.
 artizan, artisans, 81.
 arzan, argent, 13-101-102-169.
 arzanti, orfèvre, 82.
 ascour, adj., fébrile, 173.
 s'assembla, v. pron., s'assembler, 19 ; prét. 6è, assembleron, 2.
 assemblayé ou assenblayé, assemblée, 11-53-95.
 s'asta, v. pron., s'asseoir, 19.
 s'assura, v. pron., s'assurer, 134.
 atan, adv., autant, 18-88-101-117.
 atrou, pron. ind., m. s., autre, 16-18-30-60-66-133-148, ou atre, 24-136 ; m. pl., atrou, 28-69-169-171 ; f. s., atra, 61-105 ; f. pl., atré, 152.
 attrapa, v. tr., attraper, 145.
 avai ou avay, v. tr., avoir, 37-54-72-73-86-97-101-135-136-137-159 ; prés. 1è, ay, 53-60-142-176 ; 3è, a ou at, passim ; 4è, avin, 169, ou in, 59-64-68-81-108 ; 5è, avi,

58-169-172-176-180, ou i, 60-110-170-174-182, ou y, 173 ;
 6è, on, 3-54-73-103-116-129-162- 172, ou ont, 120-122-
 123 ; prêt., 3è, u, 49-136-163 ; 6è, uron, 179 ; impft. 3è,
 avai ou avay, 10-11-23-25-30-32-33-34-36-37-40-66-131,
 ou avivé, 5 ; 6è, avivon, 13, ou avion, 58 ; fut. 1è, aray,
 51-160, ou arrai, 159 ; 3è, ara, 80-101 ; 4è, arin, 57 ; 6è,
 aron, 62-63 ; cond. 3è, aret, 11-85, ou arret, 147, ou aray,
 70 ; subj. prés. 3è, osse, 157-168 ; subj. impft. 3è, ussé,
 11 ; 5è, ussia, 28 ; 6è, ussion, 177 ; imp. 2è, ossin, 154 ;
 3è, ossi, 168 ; p. pas., u, 3-170-172 ; p. prés., ayan, 41.
 s'avanci, v. pron., s'avancer, 157.
 aveza, v. tr., aviser, 2-61 ; p. pas., aveza, 72 ; subj. impft. 3è,
 avezasse, 34.
 avi, avis, 65-86-89-95-98-100-109--116, ou auct, 80.
 d'avo, en bas, 40.
 avoi ou avoy, prép., avec, 4-5-18-23-29-36-39-131-160-168-
 169.
 avouillon, aiguillon, 39.
 ay, pron. imp., il, passim, ou ai, 139, ou é, 42-65.
 ay, aïe, 113.
 azanfi, v. tr., agencer, 15.
 azarda, v. tr., p. pas., hasardés, 174.

B

ba, adj., bas, 94.
 bailli, v. tr., donner, 50-85-134 ; prés. 3è, baille, 154 ; prêt.
 3è, bailli, 5 ; cond. 3è, barét, 69.
 baizi, v. tr., baiser, 180.
 balancé, balance, équilibre, 113-139.
 ban, banc, 40.
 banda, bande, 4.
 banda, v. tr., bander, 17.
 bandelion, bourses, 99.
 banni, v. tr., bannir, 128.

barba, barbe, 68.
barbi, barbier, 71.
barbollion, barbouillons, 52.
barbota, v. tr., baragouiner, 59.
barnabitou, barnabites, 122.
barota, brouette, 45.
barragoin, baragouin, 160.
batron, v. tr., fut. 6è, battront, 177.
bé, lettre B, 49.
bedanna, bedaine, 116.
beiré ou beiret, v. tr., boire, 81-137 ; fut. 3è, béra, 126 ; p.
pas., biu, 51.
benaiti ou bénaiti, bénitier, 82-130.
benaiton, corbeille, 77.
bénaitra, v. tr., fut. 3è, bénira, 181.
benni, adj., bénit, 108 ; fem., bénité, 121.
bequé, bêtes, 21-49-119.
besaffé, besace, 46.
besiclou, bésicles, 73.
besogné, besogne, 75-97.
bet, bec, 50.
bétorna, v. tr., déformer, 150.
bezon, résine, 78.
bin, bien, 171-181.
bin, adv., bien, passim, ou ben, 51-66-91.
bio, adj., beau, 106-131-172-177, ou bo, 132-136 ; fem.,
bella, 51-124.
bissecoi ou biscoi, biscuit, 58-59-60.
bla, blé, 57-155-172.
blan, adj., blanc, 154.
bo, pied-bot, 29.
bo, crapaud, 107-131.
bo, fr., pour beau, 138.
bocan, bouc, 22.
bocla, v. tr., boucler, 93.
bocon, morceau, 63.

boet, ou boi, bois, 61-63-81-126-163-169.
 boiteu, adj., boiteux, 42.
 boitozan, adj., boitillant, 25.
 bon, adj., bon, 18-55-66-88-99-100-112-114-116-163-167 ;
 fem., bouna, 58-67.
 bonet, bonnet, 5.
 bor, bord, 35-38.
 borné, tuyau, 52.
 bossé, bouche, 82.
 bosso, tonneau, 44-45.
 bossu, bossus, 42.
 botté, bottes, 47.
 bou, bout, 182.
 bouena, limite, 128.
 boura, bourre, 46.
 bourgn', borgnes, 42.
 bouta, v. tr., mettre, jeter, 15-30-33-36-37-40-41-46-51-56-
 60-92-111-122 ; se bouta, v. pron., se mettre, 17, 125.
 bravou, adj. joli, beau, 52-112--152 ; m. pl., bravou, 73 ;
 fém. s., bravé, 34.
 bray, bras, 15.
 brasa, bois d'allume, 55-58-63-100-126 ; pl., braze ou braz',
 79-101.
 bré, faux-pas, 31.
 bresaron, v. tr., prêt. 6è, brisèrent, 121 ; imp. 2è, bresin,
 passons, 97.
 bricolé, bricoles, 14.
 brigavé, v. tr., impft. 3è, briguait, 135 ; 6è, brigavon,
 briguaient, 134.
 broiré, v. i., brailler, 125.
 broui, bruit, 26.
 broula, plaisanterie, 182.
 bu, bœuf, 17-47-48.

C

ca, cas, 30-59-107-139.
 cabaret, cabaret, 71.
 cacada, à vau-l'eau, 162.
 cagné, chienne, 12.
 cagné, adj., paresseux, 16.
 calesson, caleçons, 37.
 calissou, calice, 82.
 campagné, campagne, 20.
 capuchin, capucins, 67-122.
 caqua, v. tr., chier, 137 ; prés. 3è, caqué, 80 ; prét. 3è, caqua, 132 ; 6è, cacaron, 121.
 caquiré, cabinets, 109.
 car, conj., car, 13-41-56-62-65-85-101-106-110-149-163-167-170.
 caranma, n. f., carême, 105-116.
 cardeiron, cardeurs, 176.
 carmou, carmes, 122.
 carti, quartier, 5.
 carton, carton, 47.
 cassa, v. tr., p. pas., cassé, 98-130 ; prét. 6è, cassaron, cassèrent, 121.
 cassia, v. tr., p. pas., caché, 172.
 catellé, poulies, 18.
 catolicou, catholiques, 94-112.
 cavalla, jument, 48.
 cayon, cochon, 11-21-27-43-48.
 ce ou cé, adj. dém., ce, 19-100-162 ; cé, cet, 65-86-95.
 cé, pron. dém., celui, passim.
 ceiron, ciron, 165.
 cela, adj. dém., cette, 17-53-84-95-134-182.
 celeu ou cele, adj. dém., ces, 52-110-150-162-172.
 celeu, pron. dém., ceux, 34-62-64-118.
 celi, pron. dém., celui, 4-8-9-10-24-25-28-29-38-40-89-92-112-125-131.
 cependan, adv. cependant, 173.

cercivon, v. tr., impft 6è, cherchaient, 14 ; cersai, subj. prés.
 3è, cherche, 109 ; p. près., sersan, cherchant, 65.
 cerclou, cerceau, 29.
 cervella, cervelle, 66.
 cervuzou, sauvages, 172.
 ceta, adj. dém., cette, 1-54-68-164-182.
 ceti, adj. dém., ce, 13-27-62-139-155.
 cevo, cheval, 25-30-48-83.
 chanson, chanson, 105.
 chevra ou chèvra, chèvre, 22-27-48.
 chevro, chevreau, 29.
 chifra, v. tr., chiffrer, 161.
 chiré, chaise, 96.
 chu, choux, 129.
 chuza, chose, 61.
 ciré, sire, 41.
 ciza, haie, 39.
 classé, classes, 142.
 clerzon, enfant de chœur, 10-17-39-43-119.
 clossé, cloches, 59-82-87-150.
 close-pia, cloche-pied, 38.
 clossi, clocher, 18.
 cluzan, v. tr., p. prés., fermant, 143.
 coairé, v. tr., cuire, 55-67 ; prét. 3è, coisu, 166 ; p. pas.,
 quay, 70.
 cocagné, cocagne, 16.
 cognay, v. tr., prés. 3è, connait, 147 ; prét. 3è, cogneu,
 connut, 95 ; p. pas., cognu, connu, 170.
 coiffa, coiffe, 32.
 coillo, lâche, 112.
 coillon ou coyon, couillon, 92-124.
 coita, hâte, 32-59.
 colet, cou, 177.
 coliqua, mal de ventre, 84.
 coloquou, colloque, 143.
 conba, combat, 173.

conclu, v. tr., p. pas., conclu, 125.
conduita, conduite, 168.
se confia, v. pron., prêt. 3è, se gonfla, 131.
compagnon, compagnons, 9.
conplaisancé, complaisance, 113.
conpliman, compliments, 157.
conplo, complot, 131-162.
conplota, v. tr., comploter, 173.
conseillia, v. tr., p. pas., conseillés, 180.
conséquencé, conséquence, 98.
conserva, v. tr., conserver, 98.
conset, conseil, 89.
conta, v. tr., compter, 75-115.
conta, v. tr., conter, 52 ; p. pas., conta, 115.
continuin, v. tr., imp. 2è, continuons, 97.
contou, comptes, 154.
contran, v. tr., p. pas., constraints, 107.
contre ou contré, prép. ou adv., contre, 3-73-102-167-178.
convocayé, v. tr., p. pas., convoquée, 11.
copa, v. tr., couper, 90-92-100 ; subj. prés. 3è, copay, 86.
copia, copie, 182.
capon, paneton, 35.
cor, adj., court, 89-97.
cor, cor, 11.
corazou, courage, 128-167.
corbay, corbeau, 15-20.
cori, v. i., courir, 90-130 ; prés. 3è, cor, 29 ; impft. 3è, coray,
26-29-30 ; p. prés., coran, 27.
cosa, cause, 160.
cota, branche d'arbre, 85.
cou, cou, 33-90-127, ou co, 98.
cou-cosset, à califourchon, 43.
cou, coup, 50-51-93-96-122-160-161 -173-178.
coudera, v. tr., fut. 3è, pensera, 102.
coula, v. tr., p. pas., collé, 72.
coupelu, adj, couverts, 12.

coupion, morpions, 12.
 couquin, coquin, 130-175.
 courci, v. tr., attaquer, 180.
 courné, v. tr., prés. 3è, appelle, 11.
 coutassé, v. tr., subj. impft. 3è, coutât, 34.
 couté, côté, 24-136.
 couzena, cuisine, 67 ; pl., couzené, 69.
 covan, couvent, 120.
 coza, v. tr., causer, 80.
 craignivon, v. tr., impft. 6è, craignaient, 13.
 crebata, panier, 36.
 crebeisson, paniers, 77.
 creire ou creiré, v. tr., croire, 55-167 ; prés. 1è, cray, 96 ;
 3è, cray, 112 ; 5è, creide, 151.
 creva ou crèva, v. i., crever, 79-85-159 ; subj. prés. 3è,
 crévai, 56.
 crevé, adj., couverts, 177.
 cria, v. tr., crier, 53 ; prét. 3è, cria ou criat, 21-93-124-147.
 crin, crin, 46.
 cristairou, clystère, 85.
 croay, croix, 82-87-94-121-166.
 cropiré, croupière, 33.
 crossé, béquilles, 42.
 crosset, chevalet, 43.
 crota, adj., crottés, 7.
 crue, adj., crues, 70.
 cruella, adj., cruelle, 1-84.
 cu, cul, 7-35-39-67-75-78-121-122-123-180.
 cua, queue, 33.
 cura, cure, 134.
 cura-merdi, vidangeurs, 76.

D

damazou, maraude ou dommage, 21-174.

dan, dents, 54-73-158.
danna, adj., damné, 84-112.
danssi, v. tr., danser, 179.
day, prép., depuis, 21-127-180.
day, doigt, 62-86-182.
day, v. tr., (devoir) prés. 3è, day, 72-81-112-174 ; 4è, dévin, 88 ; impft. 1è, devou, 160 ; 3è, dévai ou devay, 19-46-87-103 ; cond. 3è, devre ou devret, 97-159 ; subj. impft. 3è, dussét, 85 ; p. prés., devan, 31-138-140.
de ou d'ou dè, prép., de, passim.
dé ou déz, art. ind., des, passim.
dedian, prép. et adv., 35-45-46-55-59-120.
defandrin, v. tr., fut. 4è, défendrons, 57 ; cond. 3è, defandret, défendrait, 126.
defont, v. tr., prés. 6è, défont, 176 ; p. pas., défay, défaits, 178.
defeur, prép. et adv., dehors, 122-128.
deisan-lay ou deissan-lay, adv., dorénavant, 128-168.
deipoi, prép., depuis, 162.
demanda, v. tr., demander, 79-102 ; fut. 3è, demandera, demandera, 101.
demanzé, n. f., dimanche, 51.
depancé ou dépansa, dépense, 13-26.
derri, prép. ou adv., derrière, 12-33-39-140.
derrira, adj., dernière, 54.
dessu, prép. ou adv., dessus, 4-17-30-39-40-44-47-48-129-162.
deterra, v. tr., déterrer, 106 ; p. prés., deterran, 75.
detorban, v. tr., p. prés., désorganisant, 100.
detroiré, v. tr., détruire, 88-90.
deu, adj., doux, 90-100.
se deveti, v. pron., se dévêtir, 118.
dévian, v. tr., p. prés., déviant, 77.
dézola, v. tr., désoler, 125.
Di, Dieu, 108-128-129-130-149-163-167-181.

dian, prép., dans, 24-35-36-41-45-51-53-57-84-120-121-132-142-149-151-155-164-166-170-175-182.
 dinna, v. i., dîner, 154.
 dinsse ou dinssé, prép., ainsi, 14-15-20-56-80-123.
 dio, argile, 103.
 dire, dire, 99-125.
 diré, v. tr., dire, 41-49-65-96-105-147-152 ; prés. 1^è, di, 88 ; 3^è, di, 14-17-112-123-174 ; 5^è, deté, 104 ; fut. 3^è, dera, 54 ; cond. 3^è, deret, 99 ; 6^è, derion, 81 ; prêt. 3^è, dezet, 20-60-61-104-110, ou dezay, 91-137 ; imp. 3^è, deté, 80 ; p. pas., det ou dé 53-163 ; p. prés., dezan, 108 ; f. passive, di, 143.
 discor, discours, 52-131.
 se disputa, v. pron., se disputer, 136.
 doblaman, adv., doublement, 182.
 docteur, docteurs, 161.
 don, conj., donc, 51-86-167.
 don, prép., dont, 81.
 dota, v. i., douter, 148 ; subj. prés. 3^è, dotay, 182.
 dou, adj., deux, 9-12 ; fém., duéz ou dué, 15-18.
 dozé, adj., douze, 178.
 dremi, v. i., dormir, 73 ; p. prés., dremassan, 146.
 du, art., du, passim.

E

é, conj., et, 2-45.
 é ou éz, art., aux, 2-42-66-73-74-94- 98-127-165.
 é, pron. déf., il, 31-32-46-72-112-129-147-152-157 ; pl., e, ils, 2-21-55-56-57-58-62-67-81-110-113-116-121.
 ébreu ou ébrieu, hébreu, 140-143-151.
 écaffé, échasses, 23.
 échella, échelle, 24.
 éco, morceau, 61.
 écossi, v. tr., battre au fléau, 88.

écouella, écuelle, 130.
écoura, v. tr., nettoyer, 78.
écouta, v. tr., imp. 3è, écoutez, 1.
s'écray, v. pron., prêt. 3è, s'écria, 127.
écrita, v. tr., p. pas., écrite, 182.
écu, écus, 75-172.
éfaroussi, v. tr., effaroucher, 98.
églissé ou églizé, église, 115-153.
él, pron. déf., il, 39-40-153 ; pl., é, ils, 63-73-161.
éleva, v. tr., p. pas., élevé, 109.
élocancé, éloquence, 131.
en, prép., en, passim.
en, adv. ou pron. adv., en, 12-55-66-81-88-89-104-132-141-147-153-159-166-169-172-175-182.
s'enbarca, v. pron., p. pas., s'embarqué, 35 ; prêt. 3è, s'enbarca, s'embarqua, 36.
enclena, enclume, 56.
encontre, prép., contre, 1.
encora, adv., encore, 5.
encoura, curé, 3-5-6-7-8-14-19-27-33-35-42-44-61-99-104-133-148-157.
endera, v. tr., endurer, 118 ; prés. 4è, enderin, 110.
enfan ou anfan, enfant, 56-128.
ennemi, ennemi, 72-86.
enpassi, v. tr., empêcher, 78.
enpatiré, pétrin, 35.
enpli, adj., empli, 141.
enrazi, v. i., enrager, 109.
enrazi, enragé, 158.
entandré, v. tr., entendre, 152 ; prés. 3è, antin, 130 ; prêt. 3è, entendet, 14 ; p. pas., entendu, 182.
entra, v. i., p. pas., entrés, 120.
entrepreiza, entreprise, 1.
s'entreteni, v. pron., s'entretenir, 64.
éparma, v. tr., épargner, 86.
épenassieu, peigneurs de chanvre, 176.

épéto, basse fosse, 136.
 éreticou ou éréticou, hérétiques, 94-112.
 érrou, arrhes, 134.
 Escalada, Escalade, 63-162-179.
 escargo, escargot, 107.
 espri, esprit, 72.
 essapa, v. i., échapper, 86-124.
 s'esserpena, v. pron., s'écharper, 161.
 esseyhi, v. tr., essayer, 18.
 essian, escient, 174.
 estropia, estropiés, 42.
 et, conj., et, passim.
 étapé, étapes, 74.
 étré ou etré ou ètré ou être, v. tr., être, 17-30-98-104-115-117-169, ou étret, 113 ; prés. 1è, say, 61-65-89-109-116-149 ; 3è, é, 99-109-132-135-174, ou et, passim ; 4è, sin, 110-111-113-171 ; 5è, éte ou été ou eté, 16-173-174-180 ; 6è, son ou sont, 9-55-57-67-120-156-171 ; fut. 3è, sara, 62-157 ; 4e, sarin, 181 ; 5è, sari, 181 ; cond. 3è, saret, 16-18-66-92-106-115-116, ou sare, 92 ; 4è, sarion, 107-124 ; prêt. 3è, fu, 41-48-50-125-127-164-182 ; 5è, futé, 178 ; impft. 3è, étay, 33-35-41-47-135, ou étivé, 20-39-163, ou iré ou ire, 7-27-35-41-44-135, ou iret, 27-120, ou yret, 13-64-170 ; 5è, étia, 178 ; 6è, étivon, 33, ou iron, 34-161-166 ; subj. prés. 3è, say, 108-113-128-154-182, ou sosse ou sossé, 141-154 ; subj. impft. 3è, fusse, 164 ; 5è, fussia, 177 ; p. pas., éta, 1-174, ou ita, 11-142 ; p. prés., s'étan, 51.
 étreviré, trique, 158.
 étri, étriers, 33.
 evequé ou évéqué, 117-119.

F

facené, fagots, 126.

fameillé, familles, 149.
famena, famine, 56-92-118.
fan, faim, 56.
fantazi, fantaisies, 84.
faquin, faquins, 175.
faré, v. tr., faire, 18-55-56-109-155-171-174-176, ou fare, 65-71, ou faret, 82 ; prés. 3è, fa ou fat, 20-43-46-50-154 ; 6è, fon ou font, 73-110-113-151 ; fut. 1è, farai, 126 ; 3è, fara, 62-67, faront, 63 ; cond. 3è, fare, 59 ; 6è, farion, 58 ; prêt. 3è, fet, passim, ou fi, 15, ou fè, 148, ou fezet, 88 ; 6è, firon ou firon, 123-163 ; impft. 3è, fassay, 24-45, ou fazay, 66-120, ou fassivé, 26 ; 6è, fassivon, 161 ; imp. 3è, fadé, 168 ; p. pas., fay, 47-101-103-131-149-170, ou fai, 40 ; fém., feita, 1 ; p. prés., fassan, 57-75.
fassi, v. tr., fâcher, 104 ; prés. 6è, fasson, 110 ; p. prés. fassan, 80.
fassieu, faiseurs, 77.
fasson, façon, 166.
fay, fois, 69-79-174.
fay, foi, 93-111-147.
fay, fait, 16-173, ou fai, 27.
femai, fumier, 44.
fenessé, finesse, 76.
fenné, femmes, 93-98.
ferra, v. tr., ferrer, 83.
féta, fête, 133.
fi, fi, 97.
fin, fin, 2-94-129.
fin, adj., fin, 41-132-173.
findré, cendres, 77.
flairivon, v. tr., impft. 6è, sentaient, 12.
flanca, adj., foutus, 127.
flantiré, soutane, 138.
flascon, flacon, 151-164.
flasques, bouteilles, 141.
fleuta, flûte, 179.

fo, v. imp., (falloir), prés. 3è, fo, 11-17-51-54-61-72-74-76-81-91-100-104-106-111-123-124-128-139-157-160-167-176 ; impft 3è, fallay, 38-43, ou faillay, 133, ou faillivé, 85 ; fut. 3è, fudra, 56-79-130 ; cond. 3è, fudret, 17-84-93-105-111-152, ou fudré, 117, ou fadret, 86.

foi, v. tr., prés. 3è, fuit, 112.

folera, folie, 170.

fondre, v. tr., fondre, 82.

fontanna, fontaine, 52.

for, adj., fort, 30-68-90-103, ou four, 111.

forci, v. tr., forcer, 158.

forzeron, forgeron, 55-165.

fota, faute, 81.

fou, fou, 110-160.

fou, adj., fou, 17-57-89-113-117-159.

fourcé, force, 75.

fourni, v. tr., fournir, 83.

fourzé, forge, 40-100.

fourzia, v. tr., p. pas., forgés, 74.

fraizé, fraises, 78.

fran, adj., francs, 67.

frare ou fraré, frère, 21-138-139.

fray, adj., froid, 62-70-85.

fray, frais, 15.

frecassia, fricassée, 83-87.

fremelli, v. i., fourmiller, 19.

freti, « fruitier », 20.

frota, adj., frottés, 174.

G

gagnia, v. tr., p. pas., gagné, 180.

gairou, adv, guère, 157.

galan, adj, malin, 157.

gara ou gar', interj., gare, 143-158.

garay, v. tr., prés. 3^è, guérit, 114.
 garçon, garçon, 182.
 garday, v. tr., subj. prés. 3^è, garde, 114.
 gargola, v. i., jacasser, 151.
 garni, v. tr., garnir, 46-116.
 gaudion, gai-luron, 128.
 Genevoi, Genevois, 3-127-167.
 génitoirou, testicules, 160.
 gerlo, brande, 136.
 glan, glands, 21.
 glassé, glace, 23-71.
 gleurieu, adj., glorieux, 176.
 gnuay, noix, 151.
 goillié, « gouilles », 23-106.
 gota ou got', goutte, 10-31.
 gotieu, goutteux, 42.
 gouilli, v. tr., dégoiser, 140.
 gourzé, gorges, 100.
 gran, adj., grand, 91-124-131-135-162 ; fém, gran, 26-182,
 ou granda, 170, ou granta, 127.
 granzé, grange, 51-53-150.
 grassé, grâce, 5.
 grata, v. tr., gratter, 67.
 greffion, cerise, 94.
 grela, adj., malins, 14.
 grelet, tronc, 170.
 gremassé, grimace, 71-151.
 gret, grec, 140-142-143-151-159.
 greube, « greube », 78.
 greulet, adj., qui secoue, 179.
 grevelu, adj., criblé, 12.
 grinssan, v. i., p. prés., grinçant, 158.
 grou, grosseur, 165.
 grou, adj., gros, 23-40-68-73-80-127-133-163 ; fém.,
 groussa, 13.
 guerrihi, v. tr., guerroyer, 103-174.

gueula, gueule, 53-150.
guidavé, v. tr., impft. 3è, guidait, 39.
guisa, en guise de, 106.

H

hey, interj., hé, 112.
histoirou ou istoirou, n. m., histoire, 19-182.

I

i, pron. ou adv., y, 3-4-5-6-7-8-24-36-45-46-49-69-160.
i, pron. imp., il, 51-66-85-136-139-148-167.
i, pron., cela, 34-120-164.
ignorancé, ignorance, 155.
igué, juments, 4 ; sing., yga, 83.
il, fr., il, 181.
infiermita, infirmités, 114.
inpourté, n'importe, 103.
instan, instant, 163.
instroi, v. tr., p. pas., instruit, 154 ; subj. prés. 3è,
instruissé, instruisse, 153.
interrompet, v. tr., prét. 3è, interrompit, 19.
interrozay, v. tr., subj. prés. 3è, interroge, 143.
invention, inventions, 34.
iruo, adj., heureux, 169.
Italian, Italien, 144.
iver ou ivér, hiver, 62-68-84.

J

jacobin, jacobins, 122.
jamai ou jamay, adv., jamais, 3-5-49-142-167-180-182.

jesouistou ou jésuistou, jésuites, 73-122.
Jésu-Maria, interj., Jésus-Marie, 148.
joi, joie, 127.

L

l', pron. pers., il, 30-157.
l', pron. pers., lui, 22-46-159-182.
la, art. déf., passim.
la, pron. pers., 1-17-85.
lai, loi, 117.
langua ou langue ou langu', langue, 3-123-141 ; pl., langué,
148-152.
langazou, langage, 79-91-144.
lanvoi, orvet, 107.
laré, voleur, 123.
lassi, v. tr., laisser, 86-99-160 ; prés. 6è, lason, 73 ; prêt.
3è, lassa, 167 ; subj. prés. 3è, lassay, 109-137.
latena, latine, 140.
latin, latin, 59-140-142-159.
lay, adv., là-bas, 20.
lay, lac, 38.
le, art. def., le, passim.
le, pron. pers., le, 35-39-40-57-73.
lé ou léz, art. def., fém. pl., les, passim.
lé ou léz, pron. pers., les, 93-106-120-148.
leca, v. i., glisser, 18 ; prêt. 3è, leca, 44.
lemassé, limaces, 107.
lena, lune, 54.
lequa, pron. rel., lequel, 135.
lettré, lettres, 18.
leu, loup, 70-103-145.
leu, pron. pers., eux, 64.
leu ou leuz, adj. poss., leur, 54-98-109-120-121-159-161 ;
pl.,

leu ou leuz, leurs, 56-79-100-119-121-149-160-166.
 leu ou leuz, pron. pers., leur, 55-65-67-74-75-76-77-78-87-
 90-99-100-109-119-129-133-162-179.
 se léva, v. pron., prêt. 3è, se leva, 96-125.
 lezi, adj, léger, 30.
 li, pron. pers., lui, 3-50-82-126-149-181.
 lié, lieues, 16.
 linota, linotte, 31.
 linzar, lézards, 107.
 liré, v. tr., lire, 143.
 lon, long, 35-38.
 lontan, adv., longtemps, 110-175.
 lonzé, adj., longue, 3-117.
 lota, hotte, 45.
 lou ou louz, art. déf., masc. pl., les, passim.
 lou ou louz, pron. pers., les, 21-67-74-79-80-86-88-90-91-
 109-116-122-123-132-167.
 lua, v. tr., p. pas., loué, 128.
 luan, adv., loin, 16.
 lui ou luy, pron. pers., lui, 4-5-182.

M

ma, adj. poss., ma, 52-93-111-147.
 ma, mal, 58-60-65-115-162.
 ma, adv., mal, 3-65-168-181.
 ma que, loc. conj., pourvu que, 154.
 macaron, macarrons, 58.
 magnin, « magnins », 46-96.
 magra, prép., malgré, 54-113-160.
 maigré, adj., maigres, 69.
 maison, maison, 27-119-166.
 maitré, maitre, 41-96-166-175.
 mala, adj., mauvaise, 4-9-13-77-84-179.
 malatru, adj., pauvres, 176.

malissé, méchanceté, 172.
 mallessieu, adj., malicieux, 6.
 man, adv. moins, 136-162.
 mandin, v. tr., prés. 4è, apportons, 55 ; fut. 6è, manderon, manderont, 102.
 mandrou, adj. ou superl., moindre, 113-127 ; fém., mandra, 182.
 manezou, manège, 30.
 manque, v. tr., prés. 3è, manque, 79 ; prêt. 3è, manqua, manqua, 11 ; subj. impft. 3è, mancasse ou manquassé, manquasse, 48-107.
 mansso, adj. manchot, 45.
 manton, menton, 150.
 maré, mères, 149.
 maresso ou maréssou, forgeron, 40-83-87-165.
 mari, maris, 100.
 maro, marauds, 148-162.
 marté, marteau, 133.
 mata, v. tr., mater, 72-91.
 matoliqué, mathématiques, 145.
 maturin, mathurin, 142.
 may, mois, 2-87-147.
 may, conj., mais, 33-58-66-101-104-111-133-148-165-173.
 may, adv., plus, mieux, 66-76-95-110-150-162, ou mai, 139, ou mayz, 102-145.
 me, pron. pers., me, 55-60-61-80-137-138-142-146-149-159, ou m', 52-80-140-143-159.
 mé ou mè, pron. pers., moi, 52-139-142-147.
 meilleu ou meillieu, adj., meilleur, 33-60-64-168.
 melodieusaman, adv., mélodieusement, 146.
 memou ou mèm', même, adj. ou pron., 65-89-151.
 mena, mine, 62-67.
 menazou, ménages, 79.
 menistrou, pasteur, 130.
 menna, v. tr., mener, 83-146 ; subj. prés. 3è, mennay, 61.
 menuet, menuet, 179.

merci, merci, 149.
mere, mère, 153.
messan, adj., méchant ou mauvais, 9-38-75-111-153.
messe, messe, 59-152-156.
messieur, messieurs, 11-74-96-163-180.
meti ou méti, métiers, 91-137-165.
mettr', v. tr., mettre, 74 ; prét. 3è, met, 39-133.
meuderin, v. tr., fut. 4è, maudirons, 68.
mezi, v. tr., manger, 28-103-106-109-137.
mihi, lat., pour « moi », 138.
mille, mille, 2.
min, adv., point, 60.
mio, adv., mieux, 64-92-98-108-118 -153-155.
mistairou, mystères, 156.
mo, mot, 125-154.
moannou, moines, 119.
moé, tas, 49.
mola, pierre à aiguiser, 76.
molué, morue, 70.
momeri, mômeries, 156.
mon, adj. poss., mon, 89-91-98-147.
mondou, monde, 154.
monta, v. tr., p. pas., monté, 22-23 ; pl., monta, montés, 4 ;
p. prés., montan, montant, 132.
montagnar, montagnards, 13.
montagné, montagnes, 12-20-78-159.
montravé, v. tr., impft. 3è, montrait, 7.
montré, montres, 145.
moquou, v. pron., prés. 1è, moque, 159 ; impft. 3è, se
mocavé, se moquait, 108.
morbina, morbleu, 80.
morbleu, morbleu, 124.
moreillon, boucle, 11.
mornon, mornon, 158.
mou adj. poss, masc. pl., mes, 160.
moublou, meuble, 115.

moulet ou mulet, mulet, 24-48.
mour, mors, 33.
mouri, v. i., mourir, 84.
moutardi, pot à moutarde, 132.
moutin, mutins, 54.
mouzi, adj., moisi, 70.
mouzicalaman, adv., musicalement, 141.
moyan, moyen, 2-55-56.

N

na, nez, 10-71-132.
na, art. ind., une, 26.
navion, navets, 26.
nay, nuit, 5-73.
nay, adj., noir, 20-154 ; fém., neiré, noire, 21.
ne ou n', adv., ne, passim.
ne, conj., ni, 5-55-58-63-73-78-88-126-129-142-143-156-157-162-165.
netron, adj. poss., notre, 54-99-105-108-117 ; pl. netrou, nos, 74-76-111-123-154-171-178.
niolé, nuages, 143.
nion, pron. indéf., personne, 41-151-164-182.
no ou noz, pron. pers., c.o., nous, 57-64-68-81-88-96-105-108-110-111-113-124-169-171.
no ou noz, pron. pers., nous, passim.
nonante, nonante, 2.
nonné, nonnes, 120.
nosse, noce, 27.
notairou, notaire, 182.
noublaman, adv., noblement, 11.
nourma, histoire, 182.
nourri, v. tr., nourir, 56.
noutra, adj. poss., fém. sing., notre, 106-117, ou noutre, 68-69 ; pl., noutré, 59-78-84-129-156-177.

noutrou, adj. poss., masc. pl., nos, 66-177.
novian, adj., paresseux, 45.
nu, adj., nu, 118-122.
nuiré, v. tr., nuire, 2 ; p. pas., nuizu, 165.
se nyhy, v. pron., se noyer, 36.

O

o ou ho, interj., oh, 61-93-139-147-148-155.
o, adv., où, 96-178.
obada, aubade, 179.
ocasion, occasion, 124.
oet, yeux, 118, ou oi, 53-143.
offenza, v. tr., p. pas., offensés, 116.
ofranda, offrande, 170.
ohy ou hohi v. tr., entendre, 41-151.
omou, homme, 90-93-112-114-153-174, ou omo, 72.
on, art. indéf., un, passim.
on, pron. indéf., on, passim.
onco ou oncor, adv., encore, 71-79-92-146-157.
or, ours, 28.
orandray, adv., maintenant, 124.
orbogra, orthographe, 145.
oreillé ou oreillié, oreilles, 7-149.
otobrou, octobre, 2.
ouéri, huile 70.
ouna, art. ind., une, passim, ou oun', 24, ou on', 71-105, ou
ona, 79.
ourda, adj., vilaine, 71.
ourgué, orgues, 146.
outa, v. tr., enlever, 74-76-100 ; v. pr., s'outa, 118 ; prés. 3è,
outé, 79 ; prêt. 3è, outa, 39.
oza, v. tr., oser, 97 ; prés. 1è, uz', 76 ; cond. 3è, ozeret, 82-
83 ; subj. impft. 3è, ozasse, 82-83.

P

pa, adv., pas, passim.
pa, piquet, 39.
paco, boue, 23.
pahi, pays, 13-16-19-155.
pai, paix, 64.
paillé, paille, 177.
paitre ou paitré, prêtre, 1-4-48-69-119-166-167.
pan, pain, 70-87-130-131.
pana-cu, torche-cul, 75.
se panaron, v. pron., prêt. 6è, se torchèrent, 121.
pancé, panse, 13.
pandu, v. tr., p. pas., pendu, 123.
pani, paniers, 24-77.
panna, peine, 23-64-105-126-135.
pansayé, pensée, 58.
papi, papier, 75.
Paqué, Pâques, 102.
par, prép., par, 20-55-111-147-158, ou per, 22.
par, prép., pour, 16.
par, paires, 17.
paran, parrain, 182.
parcoi, trou, 28.
pardena, v. tr., pardonner, 116-123, ou perdena, 118.
pardon, pardon, 79.
paré, pères, 123.
pare-gran, grand-père, 91.
pari, adj., pareil, 98-140 ; fém., parire, 97.
parla, v. tr., parler, 3-14-82-83-95-97-123-146-147-151-179 ;
prés. 3è, parlé, 151.
parossé, paroisse, 42-59-126.
parossien, paroissiens, 168.
parpou, propos, discours, 19-51-90-100.
parquet, adv., pourquoi, 152.

partazou, partages, 161.
partet, v. i., prêt. 3è, partit, 31-32-40.
parto, adv., partout, 13.
passa, v. tr., passer, 19-64-87-138 ; p. pas., passa, 119-178.
passon, menu de carême, 106.
pata, patte, 36.
pati, v. i., pâtir, 66 ; p. pas., pati, 129.
pati, pâté, 70.
patron, patron, 73.
patté, habits, 74.
payan, v. tr., p. prés., payant, 113.
paysan, paysan, 113-152-166, ou païsan, 169.
pe, adv., plus, 30-103-132-136-153-163, ou pé, 14-30-41-133, ou pè, 157.
pé, prép., par, 33-74.
pé, prép., pour, 75-93, ou pe, 62.
pecan, v. tr., p. prés., piquant, 22.
pédancé, pitance, 98.
pedia, pitié, 120.
peivrou, poivre, 80.
pella, chauves, 42.
pelluré, pelures, 108-129.
pensa, v. tr., penser, 181.
péqueu, queue, 94.
perdu, v. tr., p. pas., perdu, 172.
pére, pères, 122.
peri, v. i., périr, 94.
perta, perte, 165.
pesson, poisson, 70-105-106-108-109-116.
pet, prép., pour, passim.
pet, prép., par, 1-17-20-32-38-43-46-90-92-121-140-146-172-182.
pet, adv., plus, 80-89-127-139.
peti, adj., petit, 73.
petou, adv., plutôt, 87-170-180.
péttolé, crottes, 170.

peur, peur, 46.
peussa, v. tr., p. pas., poussé, 40.
pezan, adj., lourd, 44.
péz', poix, 78.
pi, adj., pire, 9-71-85.
pia, pied, 29-38-90-111-122-182.
pion, marcheurs, 34.
pipeta, appeau, 50.
pira, pierre, 177.
piu, poux, 12.
piver, pivert, 53.
pla, plat, 170.
se placi, v. pron., se placer, 133.
plan, adj., plein, 140.
planou, it., pour « piano », doucement, 91.
planssé, planches, 31.
plé, adv., plus, 141-142, ou plè, 147, ou plet, 129, ou pl',
135.
plihy, v. tr., plier, 176.
plora, v. tr., pleurer, 146.
poer, cochon, 85.
poi, adv., puis, 28-31-46-78-106-107 -123.
poin, poing, 160.
point, adv., point, 143.
poizon, n. f., poison, 101.
polaille, poules, 63.
polissé, police, 163.
pollian, poulain, 44.
pon, pont, 31.
populassé, populace, 77.
poray, adv., pourtant, 3.
porta, v. tr., porter, 44-46-78-165 ; impft. 3è, portavé, 43 ;
imp. 3è, porta, 173 ; p. pas., porta, 43-45.
porta-mola, rémouleurs, 76.
porvu, v. tr., p. pas., pourvu, 136.
pose, pause, 52-127.

pou, adv., peu, 3-13-15-16-57-102-173, ou piou, 80.
 pouni, v. tr., punir, 125.
 pourou, adj., pauvre, 69 ; fém., poura, 155-164 ; fem. pl.,
 pouré, 120.
 pourri, adj., pourri, 94.
 pourta-findré, porte-cendres, 77.
 povay, v. tr., pouvoir, 50-88, ou povai, 111 ; prés. 3è, pu, 41-
 66-72-104-114-115-152 ; impft. 5è, povia, 15 ; fut. 6è,
 pourron, 56-63 ; cond. 3è, pourret, 65-66-96-99, ou
 pouret, 135 ; 4è, porion, 105 ; 5è, pourria, 15 ; p. prés.,
 povan, 57-67-164.
 praizon, prison, 126.
 pratiqua, v. tr., pratiquer, 133.
 premi, adj., premier, 26-32-53.
 prendré ou prandré, v. tr., prendre, 124-139 ; prêt. 3è, pret,
 37, ou pregnai, 132 ; fut. 3è, prendra, 142 ; imp. 2è,
 prégnin, 73 ; p. prés., pregnan, 21.
 se presenté, v. pron., prés. 3è, se présente, 104.
 pressa, v. tr., presser, 28.
 pret, adv., près, 161.
 preu, adv., assez, beaucoup, 23-63-64-101-111-114-129-
 148-157.
 prezedavé, v. tr., impft. 3è, présidait, 53.
 pri, prix, 34.
 primo, lat., pour premier, 138.
 profana, v. tr., p. pas., profané, 120.
 pron, adj., prompt, 104-171.
 prossay, procès, 74.
 prova, v. tr., prouver, 99.

Q

quacon, pron. ind., quelqu'un, 82-148, ou quaquon, 83-
 141 ; pl., quacon, 66.
 quan, conj. et adv., quand, passim.

quanqu', prép. et conj., 7-49-50-74-127-136-177.
 quaque ou quaqué, adj., quelque, 60-115-142 ; quaque ran,
 quelque chose, 170 ; pl., quaque, quelques, 69-164.
 quaque, loc. conj., pourvu que, 157.
 quasi, adv., presque, 2-30.
 quatorze ou quatourzé, quatorze, 17-142.
 quatre, quatre, 178.
 quay, cuit, 70.
 que ou qu', pron., qui, passim.
 que ou qu', pron., que, passim.
 queblou, cribles, 77.
 queman, conj. et adv., comme, 6-27-29-53-70-99-103-119-
 123-144-158-161-171-175, ou quem', 14-15-28-29-43-44-
 50-51-53-94-130-131-149.
 quemé, adv., comment, 135.
 quemanci, v. tr., commencer, 90-91-92 ; prêt. 3è, quemança
 ou quemançat, 51-53-65-96.
 quemoudou, adj., commode, 115.
 quet, pron. rel., quoi, 26-68-137, ou qué, 146.
 qui, it., pour « chi », qui, 20.
 quin, adj., quel, 34 ; fém., quinta, 20.
 quita, v. tr., quitter, 69 ; impft. 3è, quittavet, 42.
 quoy ou quoi, pron. rel., qui, 80-81-139.

R

ra, souris, 170.
 raclam'aco, occ., range-ça, 117.
 racla-semena, ramoneurs, 76.
 raconta, v. tr., raconter, 182.
 rafraisi, v. tr., rafraîchir, 52.
 raisena, v. tr., prêt., 3è, parla, 97 ; p. pas., raisena, parlé,
 124.
 raison, raison, 52-60-85-110.

ran, adv., rien, 3-34-60-62-73-101-136-155-161-165-169-170-180, ou ren, 49-158.
 ranpli, v. tr., p. pas., rempli, 131.
 rassay, rhumatisants, 42.
 rassé, race, 93.
 raté, râteau, 106.
 ravé, raves, 26-108-129.
 ray, roy, 101-102-117-171.
 razeret, v. tr., cond. 3è, raserait, 71.
 réclan, adj., plaintives, 120.
 reconpansa, récompense, 26.
 recor, salut, 108.
 recouillo, v. tr., p. pas., recueilli, 182.
 se refaré, v. pron., se refaire, 102.
 refouza, v. tr., refuser, 105 ; p. pas., refusa ou refouza, 54-57.
 regala, v. tr., régaler, 26.
 regarda, v. tr., regarder, 139 ; impft. 3è, se regardavé, 95.
 regengueilli, v. tr., ragaillardir, 69.
 relevan, v. tr., p. prés., relevant, 138.
 reliqué, reliques, 121.
 remassé, balais, 77.
 renoillié, grenouilles, 106.
 renonci, v. tr., renoncer, 130.
 se repantré, v. pron., se repentir, 104.
 répon, v. tr., prés. 3è, répond, 16.
 repret, v. tr., prêt. 3è, reprit, répliqua, 86-90-111-117-142-158.
 résidan, résident, 54.
 resolay, réconfort, 113.
 ressay, v. tr., prés. 3è, reçoit, 174.
 resseuda, v. tr., réchauffer, 68.
 resta, n.f., reste, 94-165.
 rételet, roitelet, 50.
 reuzi, v. tr., ronger, 103.
 reuzieu, rongeurs, 74.

révieu, rêveur, 49.
 revin, v. tr., prés. 4è, rêvons, 96.
 rezin, raisins, 155.
 rigla, v. tr., seriner, 149.
 rinma, v. tr., rimer, 146.
 riré, v. i., rire, 43-138.
 rocanda, v. tr., mendier, 130.
 rogné, disputes, 75.
 rogné, teigne, 114.
 roide, adj., raide, 13.
 roinna, v. tr., ruiner, 74-91.
 ronfla, v. i., ronfler, 146.
 rossé, rosse, 132.
 roula, v. tr., rouler, 20-45 ; cond. 3è, rouleret, 151.
 se rua, v. pron., se ruer, 107.
 ruti, v. tr., rôtir, 63-66-164.
 ruti, rôti, 87-129.

S

sa, adj. poss., sa, 4-27-48-42-43-46-127-132-138.
 sa, chat, 27.
 sabo, sabots, 23.
 sacon, pron. ind., chacun, 24-32-101-127, ou saquon, 95.
 sagrin, chagrin, misère, 74-110.
 sairay, sérac, 128.
 saireté, inflation, 13.
 salle, chaises, 78.
 Salvé Pétré, lat., pour Salut Pierre, 143.
 samotieu, fouloirs, 178.
 san, pron. dém., cela, 29-66-79-86-97-99-106-107-108-116-120-127-138-144-149-154-156-164-165.
 san, pron. dém., ce, 136-152.
 san, prép., sans, 31-41-48-73-85-95-149-153-155-157-158-161-164-166-179.

san, cent, 2.
 san, adj., saint, 112-114 ; fém., santa, 153.
 sanblablou, adj., semblable, 169.
 san-Bri, saint-Brice, 55.
 sanou, it., pour « sano », sûrement, 91.
 sanpagnua, champignons, 99.
 santa, v. tr., chanter, 146-156.
 sanzi, v. tr., changer, 79.
 sapella, chapelle, 54-57-137.
 sapon, chapons, 63.
 saque, adj. indéf., chaque, 42.
 sarbon, charbon, 55-58-63-79-81-100-101-126.
 se sarfa, v. pron., se chauffer, 62.
 sarlateri, charlataneries, 156.
 sarogne, charogne, 20.
 sarret, char, 25.
 satagné, châtaignes, 78.
 satra, v. tr., châtrer, 93-180.
 satreri, « châtrerie », 95.
 sauser, sens inconnu, 83.
 savai, v. tr., savoir, 4-11-155-158, ou savay, 153-182 ; prés.
 1è, say, 141-144-145-146-147-148-149 ; 3è, sa ou sat, 49-
 114-147-156- 157 ; 5è, sadé ou sade, 148 ; impft 3è,
 savay, 49-135, ou savai, 156 ; cond. 3è, saret, 150 ; subj.
 prés. 1è, sassou, 143 ; imp. 3è, sassi, 153.
 savan, adj., savant, 139-141-142-157.
 savay, savoir, 147.
 savonnada, savonnée, 177.
 savoyar, savoyard, 144-152-177-180.
 sazou, adj., sage, 174-181.
 se, adv., si, aussi, 57-148.
 se, conj., si, 55-68-110-132-140-141-144-147-148, ou s', 66-
 79-85-87-103-105-148-151-170-180-182.
 se, pron. pers., soi, 65.
 sé, adj. poss., fém. pl., ses, 132-155.
 sebla, v. tr., siffler, 141 ; prét. 3è, sebla, 31.

seblet, sifflet, 179.
secondo, lat., pour « secundo », deuxième, 138.
seffi, v. tr., chasser, 119 ; prét. 3è, seffa, 175 ; p. pas., seffia, 120-122.
segna, v. tr., p. pas., signée, 182.
segneu, conj., sinon, 164.
segnou, signes, 146.
segret ou secret, secret, 14-153.
segrettaman, adv., secrètement, 115.
seille, seille, 78.
seillota, contenu d'une seille, 26.
seleu ou séleu, soleil, 70-145.
selon, prép., selon, 89.
semena, cheminée, 76.
sena, v. tr., sonner, 150.
serpan, n. f., serpent, 107.
servanta, servante, 43-127-182.
servont, v. tr., prés. 6è, servent, 150.
serzan, sergent, 102.
seudra, v. tr., fut. 3è, jaillira, 140.
se seuffi, v. pron., se chauffer, 32.
seulaman, adv., seulement, 100.
seutavé, v. tr., impft 3è, sautait, 127 ; p. prés., seutan, sautant, 29.
me sevegnou, v. pron., prés. 1è, me souviens, 146.
séviré, civière, 44.
si, six, 2.
siancé, science, 139-155.
sin, cinq, 2.
sin, chien, 27-30-149-150.
sinzou, singe, 6.
siré, sire, 53.
siriaque, adj., syriaque, 141.
so, prép., sous, 31-111-176.
soffé, chausses, 132.
sofla, v. tr., p. pas., soufflé, 40.

soflet, soufflet, 40.
 sofrancé, souffrance, 171.
 soit, fr., pour soit, 181.
 solar, soulier, 10.
 solet, adj., seul, 116-177.
 son, adj. poss., son, passim. son, son, 11.
 sonzi, v. tr., songer, 88 ; imp. 3è, sonzi, 180.
 sossa, sauce, 81.
 sotan, été, 163.
 sou ou souz, adj. poss., masc. pl., ses, 30-37-86.
 sourté, sortes, 152.
 sourti, v. tr., sortir, 23-28-37 ; imp. 1è, sour, 52 ; p. prés.,
 sourtan, 71.
 soverin, souverain, 59.
 su, adj., sûr, 97.
 su, prép., sur, passim.
 Suedoi, Suédois, st 144.
 sueta, chouette, 50.
 suite, suite, 168.
 suivra, v. tr., fut. 3è, suivra, 86 ; impft. 3è, suivay, suivait,
 35 ; p. pas., suivi, suivi, 27.
 surpregnay, v. tr., impft. 3è, surprenait, 84.
 suto, adv., surtout, 167.
 suzet ou sujet, sujet, 62-114.

T

t', pron. pers., te, 130.
 t, t de liaison, 54-85-93-124-141-142-147.
 ta, adj. poss., 52.
 ta, adj. indéf., tel, 182 ; fém., tala, 166.
 tablé, tables, 129.
 tablo, tableaux, 121.
 taillé, tailles, 101.
 taillé, taille, 177.

tailli, v. tr., lever la taille, 75.
 talon, talon, 182.
 tan, adv., tant, 20-32-49-72-96-112-113-124-127-157.
 tan, temps, 13-104-119-163-178, ou ten, 178.
 tan, v. tr., prés. 3^e, tend, 173.
 tanplou, temple, 57.
 tanta, tante, 182.
 tantia, tant et si bien que, 48.
 taton, tâtons, 38.
 tay, toit, 40.
 tegni ou teni, v. tr., tenir, 62-95-155 ; fut. 3^e, tindra, 157.
 temoan, témoin, 178.
 tena, « tine », cuvier, 140.
 tepin, pot, 161.
 termou, terme, 88.
 terra, terre, 103.
 tesseru, adj., cathareux, 7.
 teta ou téta, tête, 17-32-68-133.
 tibo, lat., toi, 132.
 tiré, v. tr., prés. 3^e, tire, 181.
 to ou tot, adj. pron. et adv., tout, passim.
 to, adj., pl., tous, 1-2-9-30-51-67-94-110-111-114-116-122-
 127-128-132-156-166-177-181.
 toma, tomme, 128.
 ton, adj. poss., ton, 52-130.
 tonba, v. i., tomber, 114-161 ; prét. 3^e, tonba, 31 ; p. pas.,
 tonba, 162.
 tonna, tannière, 28.
 topavet, v. tr., impft. 3^e, topait, 95.
 tor, tour, 97-105.
 tormenta, v. tr., tourmenter, 77.
 torzo, adv., toujours, 3-64-81-173-176-181.
 tota, adj. pron. et adv., toute, 4-27-95-106-149-165-182.
 toté, adj., fém. pl., toutes, 70-75-115-120-126-174, ou tote,
 21- 76, ou tôt', 74.

tou, fr., tout, 138.
 tour, tort, 66-164.
 tourné, v. tr., prés. 3è, tourne, 181.
 tourpin, toupin, lourdauds, 42.
 trabesset, piège, 145.
 trafiqua, v. tr., trafiquer, 169.
 trai, trait, 16-25.
 traita, v. tr., p. pas., traité, 115.
 traître ou traitré, traître, 117.
 trancheu, motte de beurre, 78.
 tranna, v. tr., traîner, 24, ou se tranna, v. pron., se traîner,
 118 ; p. pas, tranna, 22.
 tranné, traîneau, 22.
 trapon, petite planche, 38.
 travailli, v. tr., travailler, 81.
 traver, travers, 23-29.
 traversan, v. tr., p. prés., traversant, 31.
 tray, trois, 25-87-147-151-177, ou trai, 25.
 tremala, v. tr., secouer, 59.
 tremé, trognons, 129.
 trezi, v. tr., fréquenter, 112.
 trista, adj., triste, 62.
 trobla, v. tr., troubler, 1.
 trobla, adj., troublés, 53.
 trobla-féta, trouble-fête, 133.
 troéla, adv., travers, 37.
 troet, adv., trop, 103-104, ou troi, 3.
 tropé, bande, 178.
 trova, v. tr., trouver, 65-96-105 ; prés. 1è, truvou, 60-100 ;
 3è, truvé, 116 ; prêt. 3è, se trova, 6-49 ; fut. 3è, trovera,
 101 ; p. prés., trovan, 107.
 tua, v. tr., tuer, 74 ; subj. prés. 3è, tuay, 89.

U

u, conj., ou, 48-73-79-83-103-130-137-154-155-169.
u, art. déf., au, 2-10-11-21-40-50-68-83-119-122-123-127-
139-152-170-173-180.
ubla, v. tr., prêt. 3è, oubliâ, 32.
una, art. indéf., une, 168.
ura, vent, 37.
uvréta, adj., ouverte, 53.
uvri, v. tr., ouvrir, 82 ; imp. 1è, uvrai, 52.

V

va, it., va, 91.
vaillancé, vaillance, 173.
valet, valet, 166.
van, vingt, 16-26-178, ou vant, 75.
van, vent, 37-40-41.
van, van, 41.
vana, v. tr., vanner, 41.
vandanzieu, vendangeurs, 178.
vandieu, vendeurs, 77.
vangencé, vangeance, 124-173.
vanna, veine, 52.
me vanta, v. pron., me vanter, 149.
vantre, ventre, 71.
vanzi, v. tr., 84-104.
vassé, vaches, 47-48.
vegni, v. i., venir, 28-85 ; prés. 3è, vin, 50-139-182 ; fut. 3è, vindra, 102-105 ; cond. 6è, vindrion, 26 ; prêt. 3è, vegnet, 3-4- 5-7-8-12-47, ou vegné, 29, ou vegnai, 27, ou vegnay, 25 ; impft. 3è, vegnive, 38 ; imp. 1è, vin, 52 ; p. pas. vegnu, 172 ; p. prés., vegnan, 132.
veiqua, prép., voilà, 94-108-128, ou veiquia, 161.
veissia, prép., voici, 133, ou vessia, 146.
vela, voile, 37.
velazou, village, 161.

vella, ville, 1-55-57-66-84-130-137-164.
 vepré, vêpres, 152.
 vereman, adv., vraiment, 139.
 vergogné, honte, 97-114.
 vérita, vérité, 182.
 vet, prép., vers, 12-33.
 vezenazou, voisinage, 167.
 vezin, voisins, 104-168-171.
 vi, v. tr., voir, 34-38-51-80-133-143 ; prés. 1è, veyou, 80 ; 3è, vay, 50-153 ; 5è, veide, 151 ; fut. 3è, verra, 67-129 ; cond. 3è, verret, 71 ; prêt. 3è, vet, 19-44-118-162, ou vezay, 24-136 ; subj. impft., 5è, vissia, 22-23 ; p. pas., viu, 18-28-142-171 ; p. prés., veyan, 20-43.
 via, vie, 9-87.
 viandé, viandes, 70.
 vicairou, vicaire, 30-136-157.
 victoiré, victoire, 94.
 vilan, adj., vilain, 115.
 vin, vin, 44-57-155-164.
 a vio, aval, 121.
 violet, adj., violet, 71.
 viou, adj., vieux, 6 ; fém., ville, 75.
 vivre ou vivre, v. tr., vivre, 64-168 ; subj. prés. 3è, vivé, 94.
 vo ou voz, pron. pers., vous, 15-22-23-28-34-55-58-60-90-104-110-140-141-144-169-170-172-179-182.
 vo ou voz, pron. pers., c. o., vous, 16-140-141-149-151.
 vo, v. i., (valoir), prés. 3è, vaut, 108 ; cond. 3è, vaday, 64, ou vadret, 98-118, ou vudret, 76 ; subj. prés. 3è, vaillé, 101.
 voagni, v. tr., semer, 155.
 voaidi, v. tr., vider, 160.
 voay, interj., ouais, 93.
 voga, v. i., voguer, 41.
 volai, v. tr., vouloir, 138, ou volay, 158 ; prés. 1è, voay, 159 ; 3è, vu, 123-138-171-182 ; 4è, volin, 69 ; 5è, voli, 55-140-144 ; 6è, volon, 1 ; cond. 1è, vudri, 87-88 ; impft. 1è,

volou, 147 ; 3è, volay, 32-95-105-134-165 ; p. prés., volan, 84.
voutré, adj. poss., fém. pl., vos, 141-176-179, ou voutr', 76.
voutron, adj. poss., votre, 16-97-172-173.
voutrou, adj. poss., masc. pl., vos, 15-168.

Y

y, adv., y, passim.
y ou yz, pron. imp., il, passim.
yan, ans, 142.
yga, juments, 83.
ygnoran, adj., ignorant, 159.
yo, adv., où, 50-67-179.
yon, adj., un, 12-48-137.
ysé, oiseau, 50.

Z

z', z de liaison, 143.
za, adv., déjà, 110-134.
zan, gens, 16-66-78-102-110-115-155 -177-179.
zanbe, jambes, 25.
zanti, nobles, 166.
zapa, v. i., aboyer, 149.
zargon, jargon, 150-151.
ze, pron. pers., je, passim, ou zè, 148, ou z', 18-51-53-60-88- 89.
zevrayé, adj., givrée, 68
zor, jour, 19-31-63-73-110-164.
zorna, journée, 68.

Répertoire des noms de personnes

Barna d'Evoiron, Bernard des Voiron, st 21.

Maitre Bastian, Maître Bastian, st 175.

Bernau, Bernard, st 97.

Carvin, Jean Calvin, st 130.

Cola, Nicolas, st 17.

Colavin, Collavin, st 82.

Jan Delu, Jean Deluc, st 65.

Dupoi, Marc Dupuy, st 26-53-96-131.

Frare Jan, Frère Jean, st 136.

Frezi, Frézier, st 112.

Liodou, Claude, st 143.

Lussia, Lucie, st 83.

Frare Meuri, Frère Maurice, st 21.

Jan, Jean, st 182.

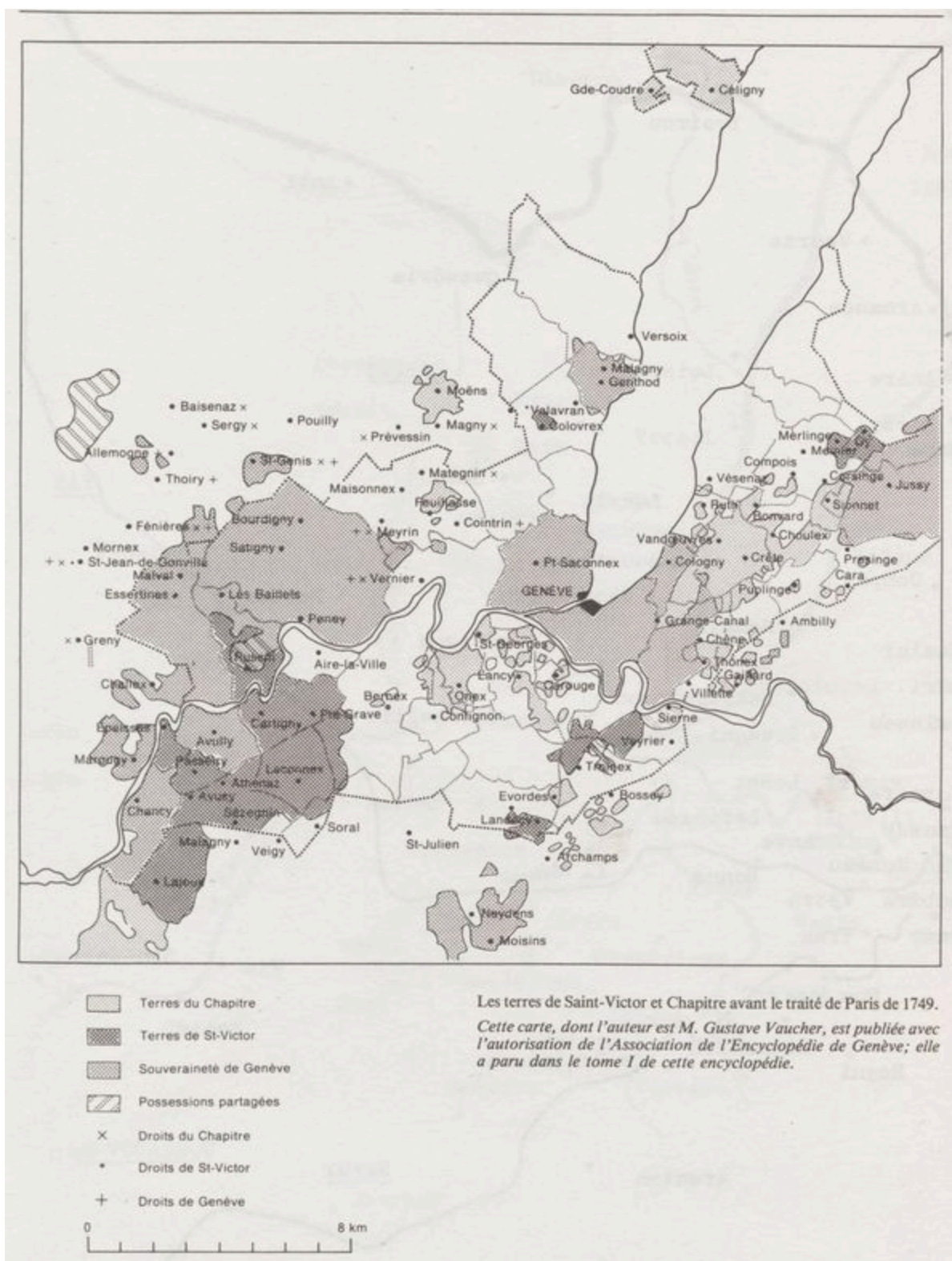
« Poura Quinella » Marguerite ou Catherine Quinelle, st 164.

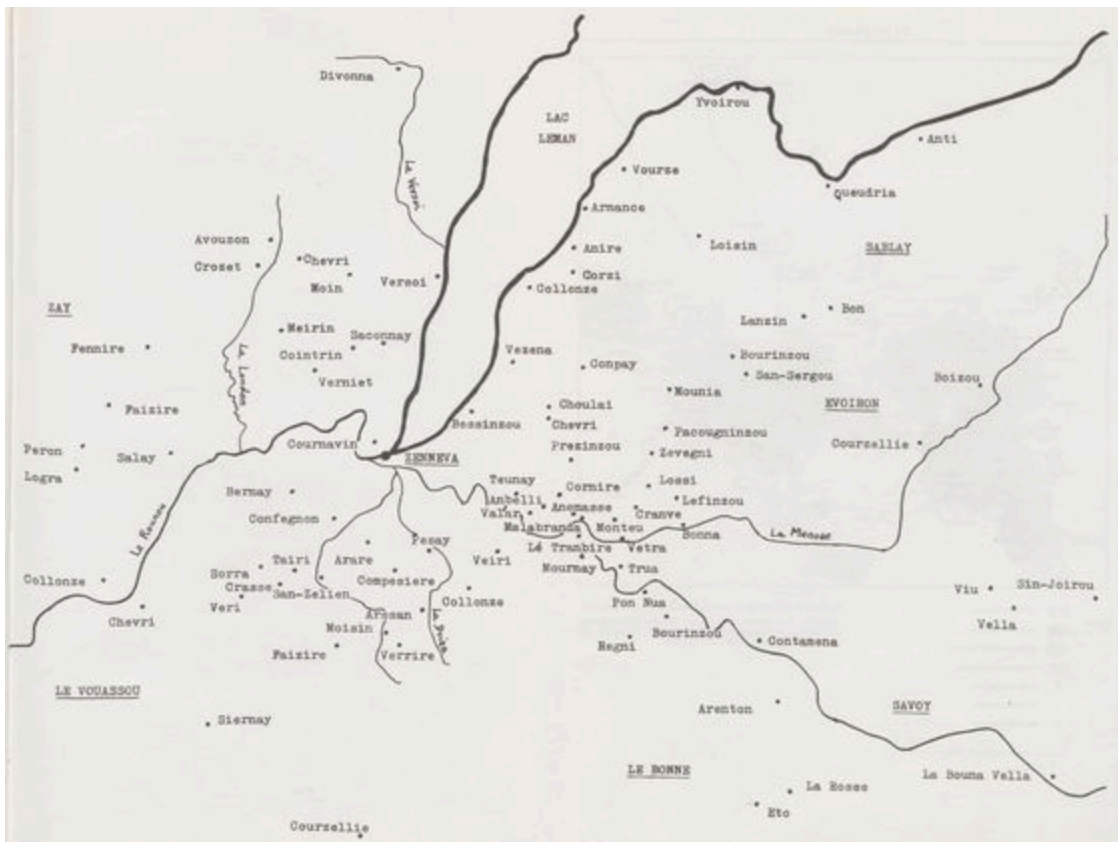
« Le ray de France », Louis XIV, st 102-117-171.

Sacsonoy, Faconay, st 175.

Tabazan, François Tabazan, st 179.

Le peuplement





1 Cette conclusion sera considérée tout le long de cet ouvrage comme étant le 182^e couplet.

2 Les deux manuscrits portent les cotes Ms. fr. 377 et 378. Plan Pierre-Paul, La Chanson de Rocati rabobinée par Jean Mussard, orfèvre, Genève, Jullien, 1903, 82 pages.

3 Plan Philippe, La Conspiration de Compesières, Genève, Cherbuliez, 1870, 98 pages.

4 Gauchat L., Jeanjaquet J., Bibliographie linguistique de la Suisse Romande, tome 1, p 175.

5 Vurpas Anne-Marie, Moqueries savoyardes, Lyon, 1986.

6 Chaque strophe est composée de rimes plates.

7 Covelle Alfred L., Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève, p 306.

8 Attinger Victor, Godet Marcel, Turler Henri, Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, p 65- 66.

9 AEG notaire M. Barilliet, vol. IV, fol. 272.

10 AEG notaire G. Grosjean, vol. XV, fol. 491.

11 Etat civil de Genève.

12 RC 195, 29 juin 1695, fol 269.

13 Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, p 5.

14 Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, p 44.

15 Sordet Louis, Histoire des résidents de France à Genève, Genève, Ch. Gruaz, imprimeur-éditeur, 1854, p 9.

16 Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, p 12.

17 Sordet Louis, op. cit., p 25.

18 AEG, RC 195, 6 août 1695, fol 313.

19 Le Conseil était l'organe exécutif de la République de Genève. Il était composé de 25 membres.

20 AEG, RC 195, 7 août 1695, fol 314-315.

21 AEG, RC 195, 18 août 1695, fol 314-338.

22 A la suite de ces manifestations de joie, quelques Genevois furent emprisonnés. Rott Edouard, Histoire de la représentation diplomatique de la France, tome 9, p 578.

23 Genève s'approvisionna en charbon en l'achetant dans le Pays de Vaud, après avoir essayé sans succès d'en trouver en Valais. AEG, RC 195, septembre-octobre 1695, fol. 379-402-443.

24 Cette députation était composée de membres du Petit Conseil, Ami Le Fort, syndic, Jean de Normandie, syndic, Pierre Gautier et Léonard Buisson. AEG, RC 196, 17 février 1696, fol. 70.

25 Une relation détaillée du voyage de cette députation est transcrite dans le compte-rendu de la séance du 24 avril 1696. AEG, RC 196, fol. 46-47.

26 Notamment en 1676.

27 Genève, des origines à la révolution, p 356.

28 ibidem, p 145.

29 Genève des origines à la révolution, p 382.

30 Namur fut prise au début d'août 1695.

31 Lettre du résident d'Iberville, citée par Anne-Marie Piuz, Recherches sur le commerce de Genève au XVIIème siècle, p 28.

32 Livre du recteur de l'académie de Genève, vol 3, p 195.

33 Les auditeurs introduisaient les causes criminelles et pénales devant le Petit-Conseil. Le sautier était chargé de nombreuses responsabilités : factotum du conseil, chef des guets, chef du protocole, huissier, restaurateur.

34 Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, p 6 note 15.

35 AEG, RC 196, 2 mars 1696, fol. 93.

36 AEG, RC 192, 8 octobre 1692, fol. 221.

37 Zambrella Armand, Les brebis galeuses du conseil des deux-cents, p 116.

38 Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, op. cit., p 145.

39 Genève au temps de la Révocation de l'édit de Nantes, op. cit., p 18. « Quelques unes de ses lettres sont plus détaillées que les registres du Conseil eux-mêmes s'agissant de certains comptes rendus de séance. »

40 Il fit, par la suite, arrêter tous les chariots qui menaient du charbon et du bois en ville. AEG, RC 195, 8 octobre 1695, fol. 429-430.

41 AEG, RC 195, 8 octobre 1695, fol. 421.

42 D'où les nombreuses allusions dans la chanson, aux bois, bois d'allume et charbon.

43 Ces ordonnances succédaient à des mesures vexatoires et humiliantes dont les Genevois étaient l'objet. En janvier 1695, Dupuy fit sortir une femme de sa maison à Pinchat « pour avoir filé dans sa maison un jour festé. » AEG, RC 195, 18 janvier 1695, fol. 26. Deux Genevoises furent poursuivies pour avoir mangé de la viande les jours maigres pendant qu'elles se trouvaient dans leur maison de campagne en Savoie... Face aux reproches des Genevois, d'Iberville répondit « qu'il ne vouloit absolument plus se

mesler de qui regarde le sieur Dupuy et qu'il estoit très inutile de s'adresser à lui pour cela. » AEG, RC 195, 26 avril 1695, fol. 169.

44 AEG, RC 193, 9 juin 1693, fol. 147.

45 Zambrella Armand, op. cit., p 116.

46 AEG, RC 195, 25 octobre 1695, fol 454. Il est possible que ce soit le curé de Compesières qui ait motivé Mussard à localiser la réunion en cette paroisse.

47 AEG, RC 195, 5 novembre 1695, fol. 472.

48 AEG, RC 196, 24 avril 1696, fol. 46-47.

49 AEG, RC 196, 11 septembre 1696, fol. 335.

50 AEG, RC 196, 29 septembre, 6 octobre 1696, fol. 353-362.

51 AEG, RC 197, 17 mai 1697, fol. 170-171.

52 AEG, RC 197, 15 juin 1697, fol. 296.

53 Bourgeois Emile, Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté, p 27.

54 Bourgeois Emile, op. cit., p 45.

55 Communication de Marc Neuenschwander.

56 Le GPSR, tome 6, p 722, donne plusieurs interprétations de ce terme : déguenillé, déchiré, nous préférons « qui tousse ».

57 Mala via, expression à rapprocher de l'italien mala vita, qui signifie pègre, bandits.

58 Le moreillon est la boucle qu'on enfile au groin du cochon.

59 Cagne, « chienne », s'emploie avec toutes sortes de sens péjoratifs (GPSR tome 3, p 91).

60 Les prix du blé augmentèrent fortement à Genève, puisqu'ils atteignaient 105 florins la coupe (environ 79 kg) au mois de novembre 1695, contre 42 florins en mai.

61 Dédale, architecte grec, constructeur du labyrinthe de Crète, dans lequel fut enfermé le Minotaure. Il y fut emprisonné lui-même par ordre de Minos, mais il s'échappa en construisant des ailes de plumes et de cire.

62 Il est possible que ce dispositif soit fictif et sorti de l'imagination fertile de Mussard. On retrouve dans Cyrano de Bergerac, une invention tout aussi baroque qui permet de se rendre sur la lune grâce à des fioles pleines de rosée. Cyrano de Bergerac, *L'autre monde ou les Etats et Empires de la lune*, Paris, 1977, p 9.

63 Français local pour désigner celui qui fait le fromage.

64 Sans doute un religieux de l'ermitage des Voirons.

65 Les bêtes noires sont les porcs. La race d'York, rose, n'avait pas encore supplanté les cochons noirs. L'équivalence « curé/bête noire » rappelle le surnom que les protestants donnaient au pape, « la bête rouge ».

66 Il s'agit des paniers de bât.

67 Anpouta, exciter une personne contre une autre par de méchants propos (Dupraz, op. cit. p 22).

68 Siffler la linotte, expression désignant le fait de boire. Il s'agit d'une allusion au calice.

69 Petit panier doublé de toile où les boulangers mettent la pâte d'un pain, pour la laisser reposer et lever quelque temps.

70 Crebata, panier ovale qui servait à transporter de la terre, du sable, du gravier (Dupraz, op. cit. p 206).

71 Gerlo, « brande », sorte de hotte dans laquelle on mettait le raisin durant les vendanges.

72 Trapon, une petite trappe.

73 A Sixt existe le mot antourpin-na, signifiant « têtue, lourd ». Communication de Christian Abry.

74 Rassay, saint Barthélémy était le saint thérapeute invoqué contre les rhumatismes. Il est habituellement représenté avec une scie, instrument de son supplice. La rasse est le nom de la scie en dialecte.

75 Leca a le sens de « glisser », que l'on peut difficilement employer ici.

76 Novian, grossier, paresseux (Constantin et Désormeaux, op. cit. p 288).

77 Magnin, étameur ambulant, (Dupraz, op. cit. p 126).

78 Argala, vieil animal maigre, usé, surtout en parlant d'un cheval (GPSR, tome 1, p 600).

79 Acecor, secouer (Constantin et Désormeaux, op. cit. p 27).

80 Barbollion, barbouillon, personne qui parle mal ou sans réflexion (GPSR, tome 2, p 250).

81 Il nous semble difficilement concevable que de la braise ait été amenée à Genève. Nous traduisons par bois d'allume le mot braza. Lorsqu'il est fait mention du mot sarbon, il s'agit de charbon de bois et non de houille.

82 L'Escalade eut lieu le 12 décembre 1602.

83 Jan Delu : il s'agit peut-être d'un des deux Jean Deluc que nous recensons à cette époque. L'un, est lapidaire, citoyen de Genève, et meurt en 1704 à 45 ans. L'autre, qui est également citoyen, meurt en 1712 à 64 ans. Ce dernier doit être le Jean Delu de la chanson, puisque « hoste du

logis de la Croix verte ». En avril 1696 il est condamné à payer une amende de 50 écus pour avoir acheté du vin vaudois sans autorisation (AEG, RC 196, 28 octobre 1696, fol. 377).

84 Littéralement, signifie « sans avoir les bésicles ».

85 Ce sobriquet servait encore au début de ce siècle à désigner les habitants de Saint-Julien.

86 Ce mot est difficilement lisible dans le manuscrit. Il pourrait cependant s'agir de trancheu, signifiant motte de beurre (Constantin et Désormeaux op. cit. p 405-406).

87 Selon Blavignac (op. cit. p 191) la greube est une sorte de tuf mal agrégé ou désagrégé servant à nettoyer et à blanchir les boiseries de cuisines en sapin. Ecoura signifie « nettoyer », spécialement « récurer un plancher, laver la vaisselle, surtout de bois ou de métal, nettoyer en vidant, purger, uriner » (GPSR, tome 6, p 125).

88 « Caquer du poivre à quelqu'un », devancer quelqu'un, le laisser derrière soi (Dupraz, op. cit. p 157). Pourrait signifier « faire une entourloupe ».

89 Ce proverbe a un sens voisin de « qui casse les verres les paye ».

90 Il existait une famille Collavin ou Coulavin à Genève, dont plusieurs membres ont exercé la profession de fondeur. Les frères Jacques et Etienne Collavin (1646-1703 et 1648-1717) vivaient lors de événements décrits dans la Conspiration de Compesières.

91 Sans doute tenancière d'une taverne à Genève.

92 Sauser, mot de sens inconnu, faisant peut-être référence à un plat.

93 Ecossi, signifie « battre au fléau ».

94 Bocla, fermer la vulve d'une femelle au moyen d'un anneau pour l'empêcher d'être saillie (GPSR, tome 2, p 597).

95 S'il est surtout étameur ambulant, le « magnin » châtrait aussi les porcs (Dupraz, op. cit. p 126).

96 Bresin, brisons-là, que l'on pourrait traduire par « arrêtons, passons ou abrégeons ».

97 Bandelion, ce mot a un sens obscur. Bourses nous semble être le terme le plus adapté. Il peut y avoir une erreur de copie, car le mot pandelion, signifie « des choses qui pendent » et semble encore mieux approprié.

98 Pâques marque la fin du carême, et donc la fin des privations.

99 Dio, terre lourde et argileuse (Dupraz, op. cit. p 63). Le XVIIème siècle est marqué par de nombreuses famines, à tel point qu'au temps de la Guerre de Trente ans (1618-1648) et de la Fronde, les paysans furent contraints, dans certaines régions, à manger l'écorce des arbres et de la terre (Piero Camporesi, Le pain sauvage, l'imaginaire de la faim, de la Renaissance au XVIIIème siècle, Paris, 1981, p 25).

100 Mussard fait allusion à Benoit Frézier, un brigand du mandement de Peney, pendu à Plainpalais en mars 1678 (Plan Pierre-Paul, op. cit. p 261).

101 Trezi, signifie fréquenter, côtoyer (Fenouillet Félix, op. cit., p 261).

102 Saint-Roch, guérisseur de la peste. On l'invoquait contre les épidémies qui atteignaient les hommes, mais aussi les animaux (Devos, Joisten, op. cit. p 42).

103 Aco, semble être le aco occitan comme dans l'expression Qu'es aco ?, « qu'est-ce ? ».

104 L'évêque de Genève Pierre de la Baume, ainsi que les religieux vivant dans la ville furent expulsés en 1536 lors de l'instauration de la religion réformée.

105 Reclan, terme de justice, signifiant « réclamation, appel », cf reclain (Huguet, op. cit. tome 6, p 391). Peut prendre ici le sens de « requérant, de demandeur ».

106 Mussard fait référence aux treize soldats du duc de Savoie pendus lors de l'Escalade.

107 Arcosse, il s'agit de l'aune vert. (Constantin et Désormeaux, op. cit., p 24)

108 Bouèna, borne, pierre qui marque la limite entre deux propriétés (GPSR, tome 2, p 522). Par analogie, peut signifier « dépasser les bornes, délirer ».

109 « A cassé ton écuelle », expression signifiant « tu seras moins gâté » (Dupraz, op. cit. p 69).

110 Ajouter de la pitance à son pain, souvent avec la nuance d'une juste proportion qui doit exister entre les deux (GPSR, tome 1 p 490). Ici pitance est pris dans le sens restreint de ce qu'on mange avec le pain : fromage, sérac, beurre...

111 Moutardi, signifie « pot à moutarde », peut désigner les « chausses pleines ».

112 Il s'agit de l'ancienne église Notre-Dame-la-Neuve, devenue auditoire de théologie à la Réforme. Calvin donnait en ce lieu ses cours de théologie.

113 Dans la Chanson de Rocati, Pierre-Paul Plan traduit lou brandi de l'épeto morveu par les « vidangeurs (de fosses) tout morveux ».

114 Rendre son tablier.

115 Moi d'abord, toi ensuite.

116 Français local, signifiant « cuve » (Constantin et Désormeaux, op. cit. p 193).

117 Salut Pierre.

118 Allusions aux mathématiques, à l'algèbre, à l'arithmétique et aux cadrans solaires.

119 Les protestants prênaient de prêcher en langue vernaculaire.

120 « Pot », cela nous fait penser à la fable de La Fontaine, Pernelle et le pot au lait.

121 Allusion au Petit Conseil, qui tenait le pouvoir exécutif.

122 Quatre femmes portant le nom de Quinelle vivaient à Genève à la fin du XVIIème siècle. Parmi celles-ci, deux sont effectivement pauvres. Catherine Quinelle, qui meurt à 53 ans en 1707, assistée à la « Bourse italienne », office chargé de secourir les nécessiteux, et Marguerite Quinelle, qui décéda à 60 ans en 1715, et qui était à l'Hôpital.

123 Littéralement, « cela n'a porté préjudice, pas la grosseur d'un ciron ».

124 Ancien nom donné aux pays d'Afrique du Nord. Genève se ravitailla en blé auprès de ces pays en 1693.

125 Une autre lecture nous est proposée dans la Chanson de Rocati. Un nommé Faconay, qui avait essayé de désarmer des Genevois à la chasse, reçut une décharge de fusil dans le ventre (Cité dans Pierre-Paul Plan, op. cit. p 62).

126 Mondovi, au sud du Marquisat de Saluces, où eurent lieu des escarmouches entre Français et Savoyards. A cette époque, la France possédait à l'est de la crête des Alpes, toute la partie du Dauphiné qu'on appelait « le Dauphiné aux eaux pendantes vers l'Italie ».

127 Ces cardeurs sont en fait des vaudois des vallées du Piémont, qui ont été combattus par les troupes du roi de France et du duc de Savoie entre 1686 et 1689.

128 Victoire des « Vendanges de Bonne », remportée le 17 septembre 1590 par les Genevois sur les troupes du duc de Savoie.

129 Il s'agit de François Tabazan, bourreau de Genève, mort en 1624, chargé d'exécuter les prisonniers de l'Escalade.

La Conspiration de Compesières : 1695

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65747534>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent

entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter

utilisation.commerciale@bnf.fr